



Alimenter l'avenir: conduire les politiques climatiques et énergétiques de l'Europe à travers les régions et les municipalités

Gouvernance multiniveaux,
politiques exemplaires et
dynamique financière

Décembre 2023





Étude PNEC menée par E40 Communications

Consultante principale de l'étude: Céline Ethuin

Consultant senior: Ed Thorpe

Chercheuse junior: Brume Delaunay

Informations à jour en octobre 2023.

Remerciements

Le CCRE tient à remercier tous les partenaires et membres, les **associations nationales et leurs gouvernements locaux et régionaux membres qui ont répondu à l'enquête et partagé les bonnes pratiques, ainsi que le Comité des régions pour le partenariat dans la conception et la diffusion de l'enquête conjointe.**

Nous remercions particulièrement l'équipe du CCRE pour ses contributions, sa coopération et ses commentaires constructifs dans la production de ce rapport, en particulier Pedro Bizarro, chef de projet - Convention des maires pour le climat et l'énergie - Europe (CdM) et Cadre de référence pour les villes durables (RFSC), Vincent Furlan, conseiller - Recherche et études et Marlon Hilden, responsable du climat et de la finance durable.

Clause de non-responsabilité

Les analyses, résultats et recommandations présentés dans cette étude sont ceux du CCRE. Ils ne reflètent pas nécessairement la position officielle d'un gouvernement local ou régional, de ses associations ou des institutions multilatérales dont les études de cas sont présentées ici.



Co-financé par
l'Union Européenne





Abréviations et acronymes

Abréviation (abréviation en anglais)	Terme complet
CCRE (CEMR)	Conseil des communes et régions d'Europe
CO ₂	Dioxyde de carbone
CFAP (COFOG)	Classification des fonctions des administrations publiques
CdR (CoR)	Comité européen des régions
UE (EU)	Union Européenne
GES (GHG)	Gaz à effet de serre
FMI (IMF)	Fonds Monétaire International
GLR (LRG)	Autorités locales et régionales
DMCE (MCED)	Dialogues multinationaux sur le climat et l'énergie
CDN (NDC)	Contributions déterminées au niveau national
PNEC (NECP)	Plans nationaux énergétiques et climatiques
OCDE (OECD)	Organisation de coopération et de développement économiques
SER (RES)	Sources d'énergie renouvelables
PACED (SECAP)	Plans d'action en faveur du climat et de l'énergie durable
DSNU (UNSD)	Division de statistique de l'ONU

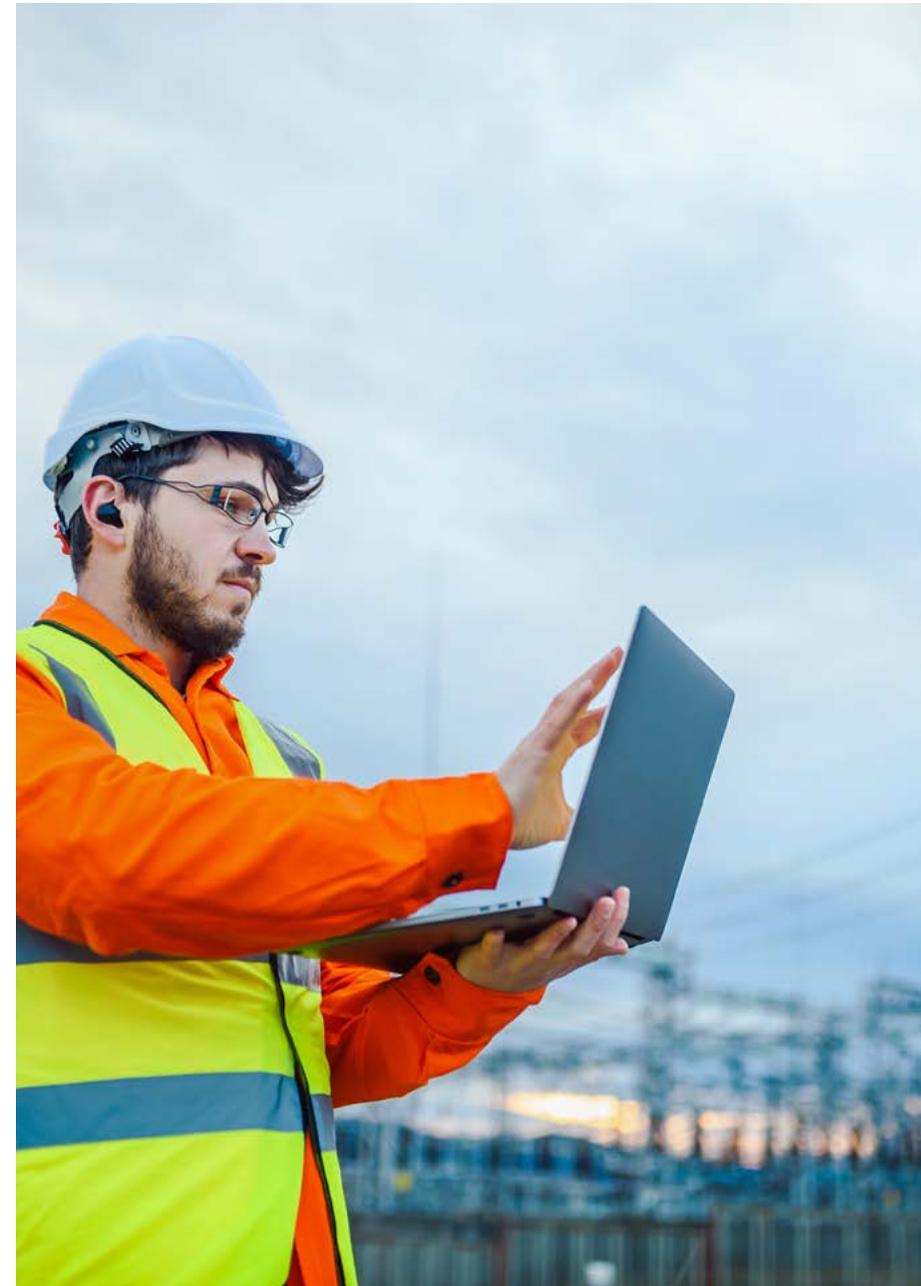




Table des matières

Résumé exécutif	5	4. Le rôle des gouvernements locaux et régionaux dans le financement des politiques énergétiques et climatiques	56
1. Introduction	10	4.1 Contribution financière actuelle des gouvernements locaux et régionaux	58
2. Gouvernance multinationale dans les politiques climatiques et énergétiques de l'Europe	15	4.1.1 Sources des données et définitions	58
2.1 Cartographie et analyse des compétences infranationales pour la politique climatique et énergétique	17	4.1.2 Le poids global des finances publiques infranationales dans les dépenses significatives pour le climat	61
2.1.1 Méthodologie	17	4.1.3 Financement des administrations infranationales dans les dépenses importantes pour le climat par secteur	69
2.1.2 Visualisation des compétences infranationales en matière d'énergie et de climat	20	4.1.4 L'importance des dépenses spécifiques au climat dans les dépenses globales du GLR	72
2.1.3 Analyse des compétences infranationales	22	4.2 Soutien disponible pour les gouvernements locaux et régionaux	73
2.2 Expériences de gouvernance multinationale des GLR dans la politique climatique et énergétique	25	4.2.1 Soutien financier pour la mise en œuvre de mesures significatives pour le climat au niveau local/régional	73
2.2.1 Méthodologie	25	4.2.2 Mobiliser le financement privé du climat et de l'énergie	76
2.2.2 Connaissance des PNEC parmi les associations de GLR	27	5. Conclusions et recommandations	77
2.2.3 Mise en œuvre et qualité des dialogues multinationaux sur le climat et l'énergie (DMCE)	29	5.1 Conclusions	78
2.2.4 Évolution des mécanismes de consultation de 2019 à 2023	37	5.2 Recommandations	81
2.2.5 Les contributions des GLR ont-elles été prises en compte?	41	Références	84
2.3 Bonnes pratiques renforçant la gouvernance multinationale dans les politiques énergétiques et climatiques	43	Annexe – Modèle de questionnaire d'enquête conjoint CCRE-CdR	87
3. Bonnes pratiques nationales pour soutenir les GLR dans la mise en œuvre des cinq dimensions des PNEC	45		
3.1 Décarbonisation	47		
3.2 Efficacité énergétique	49		
3.3 Sécurité énergétique	51		
3.4 Marché intérieur	52		
3.5 Recherche, innovation et compétitivité	54		



Résumé exécutif



Introduction

Ce document représente le **rapport final de l'étude externe indépendante sur le rôle des gouvernements locaux et régionaux européens (GLR) dans les politiques énergétiques et climatiques**. L'étude a été commandée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) en juin 2023 et réalisée de **juin à octobre 2023 par E40 Communications (dirigée par les consultants principaux Céline Ethuin et Ed Thorpe, avec le soutien de la chercheuse junior Brume Delaunay)**.

Contexte politique

La politique européenne en matière d'énergie et de climat fixe l'objectif pour l'Europe de devenir le premier continent neutre pour le climat d'ici 2050. Dans ce contexte, le [règlement \(UE\) 2018/1999](#) sur la gouvernance de l'union de l'énergie et l'action pour le climat, l'un des principaux piliers du [paquet «Une énergie propre pour tous les Européens»](#), est considéré comme le mécanisme central de coordination des politiques énergétiques de l'UE.

La nécessité de coordonner les réponses entre plusieurs niveaux de gouvernement, y compris les GLR, afin de répondre efficacement aux défis énergétiques et climatiques de l'Europe, est de plus en plus reconnue. Cela est confirmé dans les politiques et engagements de haut niveau, notamment le [pacte vert pour l'Europe](#) et [l'accord international de Paris](#) sur le changement climatique, et traduit en propositions d'action pratiques.

Il est clair qu'aucun pays n'atteindra ses objectifs sans l'aide des gouvernements locaux et régionaux (GLR). Non seulement les villes représentent plus de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine humaine¹ et souffrent des conséquences et des impacts du changement climatique, mais elles sont également le niveau le plus proche des citoyens et un laboratoire de solutions innovantes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts (par ex. les communautés énergétiques).

En tant que principaux fournisseurs de services publics dans les sociétés européennes, les GLR disposent d'un puissant levier potentiel pour l'action climatique et énergétique. Bien qu'il s'agisse d'une observation largement partagée, il n'est pas nécessairement clairement compris comment les gouvernements infranationaux peuvent travailler avec les gouvernements nationaux pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques déterminés au niveau national.

L'un des principaux instruments pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris est les contributions déterminées au niveau national (CDN), qui sont des plans soutenus politiquement pour atteindre les objectifs climatiques et alimenter le développement durable.

Entre-temps, dans le cadre de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat de l'UE, les États membres sont tenus d'établir et de réviser périodiquement les plans nationaux décennaux en matière d'énergie et de climat (PNEC), dont le premier a été livré en 2019. Ces documents décrivent les politiques visant à atteindre les objectifs nationaux sur les cinq dimensions des objectifs de [l'UE en matière d'énergie et de climat](#) et des objectifs de l'union de l'énergie.

Dans le cadre de **l'approche à plusieurs niveaux basée sur la gouvernance souhaitée, les États membres sont également tenus d'établir des dialogues multiniveaux sur le climat et l'énergie (DMCE)** dans lesquels les autorités locales, les organisations de la société civile, le monde des affaires, les investisseurs et d'autres parties prenantes concernées sont en mesure de s'engager activement et de discuter des différents scénarios envisagés pour les politiques énergétiques et climatiques.





Origines de l'étude

Le CCRE est la plus ancienne et la plus large association européenne de collectivités locales et régionales qui regroupe 60 associations nationales de collectivités locales et régionales de 40 pays européens et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires: local, intermédiaire et régional.

Le CCRE travaille depuis longtemps à promouvoir la gouvernance multiniveaux et le rôle clé des gouvernements locaux et régionaux (GLR) dans divers domaines politiques. Dans ce contexte, le CCRE a conceptualisé et commandé cette étude pour examiner le rôle actuel des gouvernements locaux et régionaux européens dans les politiques énergétiques et climatiques, et plus particulièrement dans la révision des plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC), que les États membres ont été invités à soumettre avant le 30 juin 2023.

Plus précisément, l'«Étude PNEC» a été lancée à la demande des membres du CCRE qui souhaitaient avoir un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des politiques climatiques et énergétiques (Pacte vert européen) aux niveaux local et régional dans différents contextes nationaux. L'étude visait à **saisir l'occasion du processus de révision du PNEC en cours pour examiner le rôle des gouvernements locaux et régionaux européens dans les politiques énergétiques et climatiques.**

Structure de l'étude

Conformément à la demande initiale de l'étude et aux attentes connexes discutées avec le Secrétariat du CCRE, l'étude comporte trois sections principales axées sur:

- 1. la gouvernance multiniveaux:** examen des compétences pertinentes des GLR et de la participation des gouvernements infranationaux à la révision des PNEC;
- 2. les études de cas:** identifier les bonnes pratiques sur la manière dont les politiques (nationales) peuvent soutenir les municipalités et les régions dans leurs transitions énergétique et climatique, et

3. le financement et l'investissement: évaluation des modèles d'investissement et de la perception des membres du CCRE sur les moyens financiers dont disposent les gouvernements locaux et régionaux pour mettre en œuvre l'action climatique et énergétique.

Ces sections thématiques sont étayées par une introduction au début et une section de **conclusions et de recommandations à la fin. Les leçons et recommandations fournies par l'étude visent à servir de base pour plaider en faveur d'une meilleure inclusion des gouvernements locaux et régionaux dans les politiques climatiques et énergétiques à l'avenir.**

Méthodologie de l'étude

La méthodologie de l'étude était principalement composée de **recherches documentaires** avec une référence particulière à l'extraction, à la visualisation et à l'analyse des données provenant de sources clés, y compris les réponses à une **enquête en ligne sur «Les autorités locales et régionales dans la gouvernance de l'Union de l'énergie» commandée par la Direction des travaux législatifs I – Unité B2 du Comité européen des régions (CdR) en collaboration avec le CCRE. D'autres sources d'informations clés de la recherche documentaire comprenaient les** réponses à d'autres consultations ciblées des membres du CCRE, le [portail de la Division des pouvoirs](#) du Comité des régions, les PNEC finaux de 2019, le projet de PNEC mis à jour pour 2023 et d'autres sources externes telles que le [Centre de financement climatique des gouvernements infranationaux](#) de l'OCDE et [le projet LIFE-NECPlatform](#).

La recherche documentaire de base a été complétée par des réunions de coordination régulières ou **des discussions de groupe avec les membres du Secrétariat du CCRE.** Les premiers constats ont été présentés le 27 septembre et ce rapport final remis le 18 octobre 2023.

De plus amples détails sur les aspects méthodologiques précis et les choix sont présentés dans chaque section du rapport, le cas échéant.



Constatations sommaires

Les principales constatations et conclusions de l'étude (présentées plus en détail dans la section 5 ainsi que dans le corps principal du rapport) sont résumées ici sous les trois principaux domaines d'intervention de l'étude:

1. Compétences et gouvernance multiniveaux

- Les gouvernements locaux et régionaux mettent en œuvre une grande partie des politiques climatiques et énergétiques. Il a été constaté qu'ils avaient la responsabilité unique ou partagée de 68,3 % de toutes les compétences pertinentes couvertes par cette étude.
- Cependant, dans plusieurs pays de l'UE, les associations nationales membres des gouvernements locaux et régionaux du CCRE ne savent pas encore comment elles peuvent contribuer et être impliquées dans l'élaboration du PNEC.
- Lorsque les GLR sont consultés, ils reçoivent souvent des informations descendantes sans réelle possibilité de mettre en évidence les besoins perçus localement. Le calendrier est crucial, les GLR étant rarement impliqués au début du processus.
- Sur les 22 membres du CCRE répondants, seulement 3 (14 %) ont estimé que les contributions des GLR avaient été prises en compte dans le processus de révision du PNEC (au 30 juin 2023).
- Malgré quelques bons exemples de pratiques de gouvernance multiniveaux en Europe, en général, les gouvernements nationaux doivent faire plus pour exploiter l'énorme potentiel des GLR dans la conduite de la transition climatique et énergétique afin d'atteindre avec succès leurs objectifs.

Le manque relatif d'implication des municipalités et des régions dans la planification énergétique et climatique, malgré la mise en œuvre d'une grande partie de ces politiques, nécessite une réflexion approfondie sur la manière de renforcer les processus de gouvernance multiniveaux efficaces en fonction de l'ampleur des objectifs.

2. Soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre des PNEC/actions pour le climat et l'énergie

- Voici des exemples de pratiques nationales pour soutenir la mise en œuvre par les GLR:
 - Un réseau de municipalités et de régions en Finlande avec un engagement commun à réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) de 80 %.
 - Un programme d'innovation stratégique pour 23 grandes municipalités suédoises afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2030, grâce auquel six agences nationales combinent un soutien financier et réglementaire.
 - Un «pacte sectoriel» entre l'association nationale des GLR et l'agence nationale de l'énergie au Portugal pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations nationales en matière d'économies d'énergie par les GLR.
 - Un volet spécifique du travail de l'association nationale des GLR au Danemark pour soutenir les autorités locales dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans d'urgence pour les coupures de courant prolongées.
 - Un cadre juridique national spécifiquement adapté pour faciliter la création de communautés énergétiques locales en Italie pour produire, consommer et gérer collectivement les ressources énergétiques.
 - Également des initiatives régionales, dans le cadre du système national d'éducation et de formation au Royaume-Uni, visant à adapter et à requalifier les travailleurs pour de nouveaux emplois émergeant au sein de l'économie verte (emplois verts).
- Les pratiques présentées dans ce rapport soulignent que le niveau national (gouvernements, agences, initiatives, etc.) peut jouer un rôle clé en aidant les gouvernements locaux et régionaux à prendre des mesures efficaces afin d'atteindre les objectifs liés au climat et à l'énergie au-delà de la fourniture de financement.
- Certaines des pratiques nationales les plus intéressantes et les plus inspirantes impliquent des engagements partagés, des rapports harmonisés, des réseaux et des échanges et un soutien technique sur les initiatives liées au climat et à l'énergie.

Bien qu'elles ne soient pas encore systématiques dans toute l'Europe, de bonnes pratiques nationales inspirantes existent pour soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans leur rôle en tant que principaux responsables de la mise en œuvre d'actions critiques liées au climat et à l'énergie. Une plus grande attention est nécessaire dans l'identification, l'échange et le transfert de bonnes idées qui produisent des résultats pratiques pour les gouvernements locaux et régionaux.



3. Investissement et financement

- Les gouvernements infranationaux jouent un rôle central dans les dépenses et les investissements liés au climat. En 2019, ils étaient responsables de 58 % des dépenses totales des administrations publiques liées aux initiatives climatiques. Cette proportion était encore plus élevée avant la crise financière mondiale de 2008, les gouvernements infranationaux contribuant environ 60 à 62 % de ces dépenses.
- Dans certains pays, la part des dépenses infranationales importantes pour le climat atteint 75 à 77 % (par ex. Allemagne, Espagne, Pays-Bas, France, Belgique), tandis que dans d'autres, elle ne dépasse pas 25 %, voire 19 % dans un cas.
- Les domaines politiques où la part des dépenses publiques infranationales en matière de climat est la plus élevée sont l'éclairage public, les déchets et la gestion des eaux usées (environ 80 % dans chacun), ainsi que l'approvisionnement en eau, le développement communautaire et le développement du logement (60-70 %).
- Environ 45 % des membres du CCRE estiment que le PNEC dans leur pays apporte un soutien à la mise en œuvre, au niveau local ou régional, des mesures incluses dans le plan, notamment par le biais d'un financement de l'UE, d'un financement national, d'opportunités de renforcement des capacités ou d'un soutien technique.
- Néanmoins, la plupart des membres du CCRE (68 %) étaient en désaccord ou fortement en désaccord sur le fait que les ressources financières allouées aux GLR correspondent aux responsabilités du niveau local conformément aux ambitions des politiques PNEC/Énergie et Climat.
- La mobilisation de financements et d'investissements privés en faveur de la transition semble essentielle pour atteindre les objectifs de l'Union en matière de climat et d'énergie, mais les GLR manquent souvent de capacités pertinentes.

Le niveau global de soutien financier fourni aux gouvernements locaux et régionaux est actuellement insuffisant et n'est pas nécessairement ajusté pour correspondre aux responsabilités de mise en œuvre du niveau local conformément aux ambitions des politiques européennes en matière d'énergie et de climat.

Recommandations de titre

L'équipe d'étude présente une série de recommandations pour la voie à suivre afin de mieux impliquer et soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre des politiques climatiques et énergétiques et de réaliser les ambitions européennes connexes. Celles-ci sont particulièrement ciblées sur les institutions de l'UE, y compris la Commission européenne et les gouvernements nationaux.

1

Améliorer la qualité des dialogues nationaux avec les gouvernements locaux et régionaux afin d'assurer une gouvernance multiniveaux efficace en matière de politique climatique et énergétique.

2

Développer des initiatives spécifiques aux niveaux national et européen pour soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans leur rôle clé en tant que responsables de la mise en œuvre de l'action pour le climat et l'énergie.

3

Assurer un soutien financier suffisant pour permettre aux gouvernements locaux et régionaux de mettre en œuvre les politiques climatiques et énergétiques requises pour atteindre les objectifs 2030 et 2050.

L'action à ces trois niveaux est considérée comme essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux de l'Europe en matière de climat et d'énergie, sur la base d'un véritable processus de gouvernance multiniveaux qui peut autonomiser les gouvernements locaux et régionaux. Cela est nécessaire pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du changement sur le terrain en coopération avec les résidents locaux.

Vous trouverez plus de détails sur chacune de ces recommandations à la section 5.2 du présent rapport.



Introduction



Contexte

Les gouvernements locaux et régionaux dans les politiques climatiques et énergétiques

Les gouvernements locaux et régionaux (GLR) en Europe jouent un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques énergétiques et climatiques. Les zones urbaines abritant 74 % des citoyens européens, elles contribuent de manière significative à la dynamique du continent.² En outre, ces zones urbaines représentent 80 % de la consommation totale d'énergie de l'Europe et génèrent 85 % du PIB de l'UE.³ Cependant, cette activité économique concentrée comporte également ses propres défis, car les régions urbaines sont responsables de plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Europe.

Il ne s'agit pas seulement de leur démographie et de leur impact environnemental; les GLR sont des acteurs majeurs de l'investissement public. En fait, les gouvernements infranationaux représentaient 55 % des investissements publics dans les pays de l'OCDE en 2020.⁴ En ce qui concerne les dépenses liées au climat, les chiffres sont encore plus élevés, leur part atteignant 59 % (chapitre 3). Ces investissements sont essentiels pour faire progresser les objectifs climatiques, de la construction d'infrastructures résilientes à la modernisation des équipements publics tels que les écoles, les logements sociaux ou les hôpitaux. Il est crucial d'accorder la priorité à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans ces projets pour atténuer efficacement le changement climatique.

Au-delà de leurs contributions financières, les GLR sont des acteurs clés des sociétés modernes, fournissant des services publics essentiels et détenant des compétences et des leviers politiques importants. Ils influencent les infrastructures de base telles que les réseaux de transport public et les installations de traitement des eaux usées, qui ont un impact significatif sur la consommation d'énergie et les émissions. En outre, ils sont essentiels à la mise en œuvre réussie de la législation européenne (internationale), le Comité des régions (CdR) estimant que 70 % de l'ensemble de la législation de l'UE a un impact sur les municipalités et les régions.⁵ Alors que nous examinons le lien critique entre les gouvernements locaux et régionaux et les politiques énergétiques et climatiques, leur rôle multiforme dans la formation d'un avenir durable et résilient devient de plus en plus évident.

Les plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC)

Le 24 octobre 2023, la Commission a présenté le [rapport sur l'état de l'union de l'énergie 2023](#) qui évalue l'état d'avancement de la transition verte aux niveaux national, européen et mondial, et définit d'autres défis et opportunités à venir alors que l'Europe poursuit ses objectifs ambitieux en matière de climat et d'énergie pour 2030 et 2050.

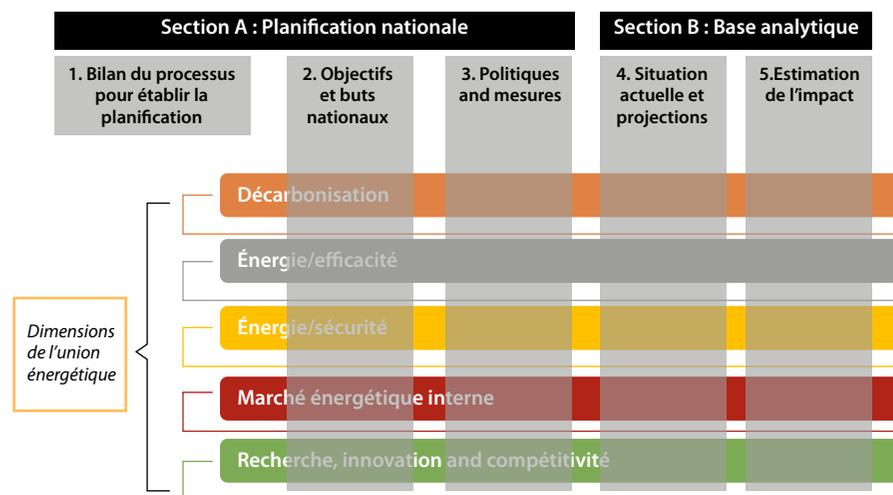
Avec le cadre législatif de l'UE actuellement en place, **les États membres doivent mettre en œuvre leurs engagements communs, et les plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) sont un outil clé** pour la planification et le **suivi de ce processus**. Le rapport de cette année présente la première évaluation des rapports d'avancement soumis par les États membres sur leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat pour 2019, ce qui est **crucial pour faire le point sur la situation de l'UE dans la réalisation de ses ambitions en matière de climat et d'énergie**. La Commission attend toujours que plusieurs États membres soumettent leurs PNEC actualisés pour permettre une évaluation approfondie d'ici la fin de cette année afin de déterminer si l'UE est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs révisés pour 2030 et quelles mesures seraient nécessaires pour remédier à toute lacune.

Le [pacte vert pour l'Europe](#) fixe l'objectif pour l'Europe de devenir le premier continent neutre pour le climat d'ici 2050. Dans ce contexte, le [règlement \(UE\) 2018/1999](#) sur la gouvernance de l'union de l'énergie et l'action pour le climat, l'un des principaux piliers du [paquet «Une énergie propre pour tous les Européens»](#), est considéré comme le mécanisme central de coordination des politiques énergétiques de l'UE.

Les PNEC sont des plans nationaux en matière d'énergie et de climat pour 2021-2030. Les PNEC ont été introduits par le règlement sur la gouvernance. Ces documents fondamentaux combinent les objectifs, les politiques et les mesures prévues par les États membres de l'UE pour respecter leurs engagements en matière de climat et d'énergie. Les États membres devaient d'abord soumettre ces plans décennaux avant le 31 décembre 2019.

Pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie, les États membres sont tenus d'établir et de réviser périodiquement les PNEC et d'établir des dialogues multiniveaux sur le climat et l'énergie (DMCE) afin d'associer les villes et les régions à l'élaboration et à la révision des plans, conformément à l'article 11 du règlement.

Figure 1: Structure des plans nationaux en matière d'énergie et de climat conformément à l'Annexe I du règlement (UE) 2018/1999



Source: REKK, Hongrie, étude «National Energy and Climate Plans in the Danube Region», décembre 2020

Mise à jour des plans 2023

Les États membres travaillent actuellement à la mise à jour de leurs PNEC pour refléter le pacte vert pour l'Europe et les objectifs climatiques actualisés de l'UE pour 2030, ainsi que la législation révisée en matière de climat et d'énergie: le paquet «Fit for 55».⁶ Le projet de PNEC mis à jour sera soumis à la Commission européenne d'ici le 30 juin 2023 et les plans définitifs d'ici le 30 juin 2024, conformément à l'article 14 du règlement sur la gouvernance.

En décembre 2022, la Commission a publié des [orientations](#) à l'intention des États membres sur le processus et la portée de la mise à jour des PNEC 2021-2030. Dans leurs PNEC, les États membres doivent montrer comment ils contribueront à la réalisation des objectifs à l'échelle de l'UE. Le COMMENT — les politiques, mesures et plans que les États membres de l'UE ont l'intention de formuler pour s'acquitter de leurs obligations – devrait également être décrit dans leurs PNEC.

La Commission européenne souligne également la nécessité de fournir une plateforme «pour discuter avec les parties prenantes des différents scénarios envisagés pour les politiques énergétiques et climatiques et la réalisation de l'objectif de neutralité climatique de l'UE énoncé dans la loi sur le climat», en mentionnant le projet NECPlatform.⁷

Dialogue multiniveau sur l'énergie et le climat

En vertu de l'article 11 du règlement sur la gouvernance, les États membres doivent établir un dialogue multiniveaux sur l'énergie et le climat et rendre compte des progrès accomplis dans l'établissement de ce dialogue dans les rapports d'avancement nationaux biennaux sur l'énergie et le climat (RANEC).⁸ Cependant, les premières versions des PNEC ont mis en évidence des lacunes dans la mise en œuvre de l'article 11 du règlement. La Commission européenne a souligné cette divergence dans [la première évaluation des plans](#), signalant que les PNEC n'avaient pas impliqué les gouvernements locaux et régionaux et les parties prenantes comme ils auraient dû le faire.

Pour les consultations publiques, les États membres sont encouragés à renforcer le dialogue multiniveaux et à travailler avec les individus et les groupes régionaux et locaux qui peuvent proposer des mesures concrètes. Ils devraient également explorer les synergies avec les forums existants, tels que la Convention des maires de l'UE. Les États membres doivent également garantir une consultation et une participation complètes et en temps opportun des partenaires sociaux, conformément aux règles et pratiques nationales pertinentes. Le dialogue social et une approche globale de la société sont essentiels pour élaborer et mettre en œuvre des politiques énergétiques et climatiques efficaces conformément aux principes du socle européen des droits sociaux.

Dans les PNEC mis à jour, les États membres sont tenus d'inclure un résumé des consultations et du point de vue du public ou des points de vue provisoires. Les États membres devraient expliquer comment les opinions du public ont été prises en compte avant de soumettre les projets et les plans nationaux finaux. Les États membres sont également tenus de décrire comment le processus a permis au public de participer de manière transparente et équitable.



Le futur de la gouvernance énergétique européenne

En 2024, la Commission européenne devra réviser la gouvernance de l'union de l'énergie et le règlement sur l'action pour le climat, qui a été conçu pour être le mécanisme de gouvernance global de l'union de l'énergie dans le cadre du paquet sur l'énergie propre, avant la publication du pacte vert.

Si les régions et les villes sont des moteurs de croissance économique, elles sont aussi des moteurs d'impact environnemental. Par conséquent, en tant que principaux consommateurs d'énergie, les régions et les villes jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe et la réalisation d'un avenir énergétique plus durable. Pour cette raison, les régions et les villes doivent être efficacement engagées dans le processus politique et soutenues dans leurs efforts pour mobiliser les investissements liés au climat et à l'énergie.

Dans ce contexte, la Direction des travaux législatifs I – Unité B2 du Comité européen des régions (CdR) (commission ENVE), en collaboration avec le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), a commandé un [questionnaire d'enquête en ligne](#) sur «Les autorités locales et régionales dans la gouvernance de l'Union de l'énergie». Les deux organisations utiliseront les informations recueillies dans ce questionnaire pour façonner leurs positions respectives sur la révision du règlement sur la gouvernance et intégrer les résultats dans leurs réflexions sur l'avenir du pacte vert pour l'Europe.

En complémentarité avec cette étude du CCRE, le CdR a chargé Milieu Consulting srl de préparer une étude sur le rôle des autorités locales et régionales (ALR) dans la gouvernance de l'union de l'énergie. Le CdR utilisera également les informations recueillies pour l'avis «[Une gouvernance multiniveaux pour le pacte vert. Vers la révision du règlement sur la gouvernance](#)», dirigée par le rapporteur Joško Klisović (HR/PSE).

Besoin et portée de l'étude

Besoin de l'étude

Le CCRE a chargé E40 Communications de mener cette étude sur l'«Examen des plans nationaux en matière d'énergie et de climat: les gouvernements locaux et régionaux dans l'action climatique et les politiques énergétiques» afin de tirer des leçons et des recommandations qui seront utilisées pour plaider en faveur d'une meilleure inclusion des gouvernements locaux et régionaux dans les politiques climatiques et énergétiques.

La prochaine révision de la gouvernance de l'union de l'énergie et du règlement sur l'action pour le climat était opportune pour évaluer la mise en œuvre des PNEC/politiques en matière d'énergie et de climat à ce jour et les domaines à améliorer à l'avenir. Cela permettra de proposer des ajustements stratégiques à la Commission européenne et aux États membres pour s'assurer que les PNEC/politiques en matière d'énergie et de climat répondront aux besoins des gouvernements locaux et régionaux.

Cette étude explore en particulier les défis et les leviers pour la mise en œuvre réussie des plans/politiques nationaux en matière d'énergie et de climat sur le terrain grâce à une intégration horizontale et verticale, avec un accent particulier sur les processus de gouvernance multiniveaux et le rôle et les moyens dédiés aux gouvernements locaux et régionaux.



Portée de l'étude

L'étude fournit des leçons et des recommandations politiques fondées sur des données probantes pour les parties prenantes à différents niveaux de gouvernement. Les principaux aspects de l'analyse demandée par le CCRE étaient les suivants:

- 1. Gouvernance multinationale:** examen des compétences pertinentes des GLR et de la participation des gouvernements infranationaux à la révision des PNEC;
- 2. Études de cas:** identifier les bonnes pratiques sur la manière dont les politiques (nationales) peuvent soutenir les municipalités et les régions dans leurs transitions énergétique et climatique, et
- 3. Modèles d'investissement et perceptions des moyens financiers:** évaluer les modèles d'investissement et la perception des membres du CCRE sur les moyens financiers disponibles pour les gouvernements locaux et régionaux.

L'analyse approfondie basée sur les données, les chiffres, les graphiques, le matériel et les sources inclus dans l'étude a été recueillie auprès des **40 pays européens** couverts par l'[adhésion au CCRE](#). Parmi les 40 pays du CCRE couverts par cette étude, il y a 36 pays unitaires (y compris des États régionaux comme l'Espagne et l'Italie), quatre avec des systèmes fédéraux (Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine et Allemagne) et huit pays¹⁰ ont un niveau intermédiaire de gouvernance, par exemple les provinces ou les comtés, et plus de la moitié¹¹ ont un niveau de gouvernement régional.

Activités de base

Les activités de base de l'étude se sont concentrées sur la recherche documentaire, avec une référence particulière à l'extraction, à la visualisation et à l'analyse des données provenant des sources clés suivantes:

- le [portail de la division des pouvoirs du Comité des régions](#)
- les réponses à une enquête conjointe Comité des Régions-CCRE sur «Les collectivités territoriales dans la gouvernance de l'union énergétique»
- les réponses à d'autres consultations ciblées des membres du CCRE
- les PNEC 2019 et le projet 2023
- le projet [LIFE-NECPlatform](#)
- la [base de données de l'OCDE sur le financement du climat par les gouvernements infranationaux](#)





2. Gouvernance multiniveaux dans les politiques climatiques et énergétiques de l'Europe

Dans le contexte de la crise énergétique, les autorités nationales ne pourront atteindre leurs objectifs avec succès que si elles travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements locaux et régionaux. Cependant, trop souvent, on constate que les plans nationaux en matière d'énergie et de climat ne tirent pas parti de l'énorme potentiel des gouvernements locaux et régionaux pour conduire la transition climatique et énergétique.



La gouvernance multinationale implique la **coordination et la coopération entre les différents niveaux de gouvernement (local, régional, national, européen)** sur la base de la reconnaissance que toutes les décisions ne peuvent pas ou ne doivent pas être prises par une seule autorité centrale. Dans l'UE, la gouvernance multinationale est consacrée à l'article 5 du traité sur l'UE sur le principe de subsidiarité. Une gouvernance multinationale efficace autour du climat et de l'énergie est non seulement importante pour faire entendre différentes voix dans la tâche d'identifier de nouvelles solutions ou d'assurer l'adhésion collective aux nouvelles politiques, mais aussi parce que les responsabilités pour les aspects clés des politiques climatiques et énergétiques relèvent de différents niveaux de gouvernement.

L'importance d'une gouvernance multinationale pour répondre efficacement aux défis énergétiques et climatiques de l'Europe est de plus en plus reconnue. Cela est confirmé dans des politiques et des engagements de haut niveau tels que le pacte vert pour l'Europe et l'accord international de Paris sur le changement climatique et traduit en propositions d'action pratiques.

Le [règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat](#) (UE)2018/1999 (article 11) **exige des États membres qu'ils** «établissent un dialogue multinationale sur le climat et l'énergie... dans lequel les autorités locales, les organisations de la société civile, les entreprises, les investisseurs et les autres parties prenantes concernées... sont en mesure de s'engager activement et de discuter des différents scénarios envisagés pour les politiques énergétiques et climatiques, y compris à long terme, et d'examiner les progrès accomplis». Dans son évaluation PNEC 2020 et son avis 2022 pour la mise à jour des plans, la Commission européenne a recommandé aux États membres de tirer parti du dialogue multinationale sur le climat et l'énergie pour réviser leurs PNEC.

Les gouvernements locaux et régionaux (GLR) sont des constituants clés de toute approche sérieuse basée sur le dialogue multinationale en matière de politique climatique et énergétique et la gouvernance multinationale est depuis longtemps un enjeu clé pour le CCRE et ses membres.¹² **L'étude a donc cherché à étudier et à comprendre l'étendue et la qualité de la gouvernance multinationale observée à travers l'Europe jusqu'à présent, notamment:**

- i. Cartographier la répartition des compétences pour les politiques liées au climat et à l'énergie entre les différents niveaux de gouvernement
- ii. Évaluer l'existence et la qualité des mécanismes de gouvernance multinationale pour la mise à jour des PNEC 2023
- iii. Évaluer l'évolution des mécanismes de gouvernance multinationale de 2019 à 2023.

Points marquants du chapitre

- Les gouvernements locaux et régionaux mettent en œuvre une grande partie des politiques climatiques et énergétiques, avec une responsabilité unique ou partagée de 68,3 % de toutes les compétences pertinentes couvertes par cette étude.
- Cependant, dans plusieurs pays de l'UE, les associations nationales membres des gouvernements locaux et régionaux du CCRE ne savent pas encore comment elles peuvent contribuer et être impliquées dans l'élaboration du PNEC.
- Lorsque les GLR sont consultés, ils reçoivent souvent des informations descendantes sans réelle possibilité d'échanger ou de soulever des besoins perçus localement. Le calendrier est crucial, les GLR étant rarement impliqués au début du processus.
- Sur les 22 membres du CCRE répondants, seulement 3 (14 %) ont estimé que les contributions des GLR avaient été prises en compte dans le processus de révision du PNEC (au 30 juin 2023).
- Dans le même temps, certaines organisations de GLR accordent relativement peu d'importance au PNEC en tant que document de politique nationale, le considérant davantage comme un mécanisme national de rapport à la Commission européenne
- Malgré quelques bons exemples de pratiques de gouvernance multinationale en Europe, il est clair que les GLR ne sont généralement pas encore suffisamment pris en compte ou impliqués par les autorités nationales.
- Dans l'ensemble, les gouvernements nationaux doivent faire plus pour exploiter l'énorme potentiel des GLR dans la conduite de la transition climatique et énergétique s'ils veulent atteindre avec succès leurs objectifs.



2.1 Cartographie et analyse des compétences infranationales pour la politique climatique et énergétique

2.1.1 Méthodologie

La méthodologie de cartographie des compétences infranationales pour la politique climatique et énergétique dans les pays du CCRE comportait deux composantes principales: (1) l'identification des compétences et (2) leur visualisation dans une matrice.

(1) Identification des compétences infranationales en matière d'énergie et de climat

- L'exercice visant à identifier les compétences infranationales pertinentes en matière de politique climatique et énergétique s'est largement appuyé sur l'excellent travail déjà entrepris par le Comité des régions via son [portail de la Division des compétences du CdR](#). Ce portail fournit des informations détaillées pays par pays sur la décentralisation des pouvoirs dans un éventail de domaines politiques, y compris ceux pertinents pour cette étude – cependant, ces informations n'étaient pas encore disponibles dans le format souhaité par le CCRE.
- Toutes les sous-catégories des cinq dimensions des PNEC ont été cartographiées, comme suit

Catégorie (dimension PNEC)	Sous-catégorie (compétence pertinente pour le climat et l'énergie)
Décarbonisation	(1) Sources d'énergie renouvelables
	(2) Déchets, eaux usées, approvisionnement et gestion de l'eau
	(3) Aménagement du territoire et affectation des sols
	(4) Permis et approbations
	(5) Développement durable
	(6) Étude de l'impact sur l'environnement
	(7) Émissions de CO ₂ /Surveillance de la pollution atmosphérique
Efficacité énergétique	(8) Mesures d'efficacité énergétique
	(9) Efficacité énergétique des bâtiments
	(10) Économies d'énergie
	(11) Systèmes de chauffage et de refroidissement urbains
Sécurité de l'énergie	(12) Sécurité d'approvisionnement
	(13) Stockage d'énergie
Marché intérieur de l'énergie	(14) Production d'énergie
	(15) Gestionnaire du réseau de transport
	(16) Gestionnaire de réseau de distribution
Compétitivité	(17) Recherche et innovation
	(18) Éducation
	(19) Formation professionnelle



- Les sections pertinentes du portail de la Division des pouvoirs ont été examinées manuellement pour en extraire les informations pertinentes. Cela comprenait, pour chaque pays du CCRE pour lequel des données étaient disponibles, l'examen de la «synthèse par pays» et des domaines politiques suivants: «énergie»; «environnement et lutte contre le changement climatique»; et «éducation et formation professionnelle».
- Les données fournies par le portail ont été analysées pour associer différents segments de texte fournis sur le portail à la catégorie respective (dimension

et sous-catégorie du PNEC (voir le tableau ci-dessus) et identifier le niveau gouvernemental responsable (local, régional et national). Il était possible qu'une catégorie soit associée à plus d'un niveau gouvernemental.

- **Pour assurer la rigueur et la fiabilité de ce travail**, chaque sous-catégorie a été définie plus en détail et complétée par des exemples et/ou des mots-clés afin que les informations pertinentes puissent être identifiées dans le portail.

Figure 2: Exemple du tableau analytique des compétences brutes des données de la division des pouvoirs du CdR pour la dimension PNEC «Décarbonisation»

		DÉCARBONISATION						
Pays	Niveau de gouvernement	Source d'énergie renouvelable (1)	Déchets, eau usée, alimentation en eau et gestion (2)	Planification spatiale et utilisation des terres (3)	Permis et approbations (4)	Développement durable (5)	Estimation de l'impact environnemental (6)	Émissions de CO2/surveillance de la pollution de l'air (7)
		le niveau gouvernemental est responsable de la planification et la mise en œuvre du déploiement des SER, entretien et fonctionnement par ex. parcs éoliens offshore	le niveau gouvernemental est responsable des déchets, eau usée, alimentation en eau et gestion	le niveau gouvernemental est responsable de la planification spatiale et l'utilisation des terres, y compris les espaces forestiers et marins	le niveau gouvernemental est responsable de la garantie des permis et leurs approbations	le niveau gouvernemental est responsable du développement durable	le niveau gouvernemental est responsable de l'estimation de l'impact environnemental	le niveau gouvernemental est responsable des émissions de CO2/surveillance de la pollution de l'air
Belgique	Local		X	X			X	
	Régional	X	X	X			X	X
	National	X				X		



- Dans le processus d'attribution des compétences à des niveaux gouvernementaux spécifiques, les définitions des compétences étaient basées sur le sens de «responsabilités gouvernementales de facto», c'est-à-dire en se concentrant sur la mise en œuvre des tâches gouvernementales respectives. Exemples / informations complémentaires:
- Basées sur la formulation exacte (par exemple, la case a été cochée pour «mesures d'efficacité énergétique» lorsque le mot «efficacité énergétique» est apparu parmi les compétences de tout niveau)
- Ou par le biais d'une interprétation (par ex. lorsque «logement» était mentionné comme une compétence, il était compris comme incluant également «l'efficacité énergétique des bâtiments»)
- S'il y a un transfert de compétence du niveau fédéral/national au niveau régional ou local pour mettre en œuvre les politiques décidées par la législation nationale, seul le niveau local est coché
- Lorsqu'une agence nationale (qui a un pouvoir d'exécution) est située dans plusieurs régions du pays, ses compétences ont été considérées comme «nationales».
- Ces travaux ont abouti à un fichier de compétences RAW (disponible uniquement pour un usage interne au CCRE).



(2) Visualisation des compétences infranationales en matière d'énergie et de climat

Pour transformer le fichier de compétences RAW en visualisation, un système de codage couleur a été utilisé.

- La première étape consistait à classer les compétences identifiées comme «locales», «nationales» ou «mixtes». Dans chacune de ces catégories, des sous-catégories ont été définies pour fournir l'image la plus claire possible, résultant en le système de codage suivant:

• Local

- Local uniquement: (1)
- Régional uniquement: (2)
- Local et régional: (3)

• Mixte

- National et local: (4)
- National et régional: (5)
- National, local et régional: (6)

• National

- National only: (7)

- Cela a ensuite permis une visualisation initiale (tableau de codage analytique) des compétences à deux niveaux: i) un code couleur simple a identifié si les responsabilités étaient locales (vert), nationales (rouge) ou mixtes (orange); tandis que ii) un code numérique a fourni plus de détails sur la catégorie «local» ou «mixte», par ex. local et régional ou national et local.

Figure 3: Aperçu du tableau de codage analytique pour l'Albanie, l'Autriche et la Belgique

	DÉCARBONISATION						EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE			SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE		MARCHÉ ÉNERGÉTIQUE INTERNE			RECHERCHE ET INNOVATION			Proposition CCRE (dans la grille)		
	Source d'énergie renouvelable	Déchets, eau usée, alimentation en eau et gestion	Planification spatiale et utilisations des terres	Permis et approbations	Développement durable	Estimation de l'impact environnemental	Emissions de CO2/surveillance de la pollution de l'air	Mesures d'efficacité énergétique	Efficacité énergétique des bâtiments	Économies d'énergie	Systèmes de chauffage et de refroidissement de quartier	Sécurité de l'approvisionnement	Stockage de l'énergie	Sécurité de l'approvisionnement	Opérateur du système de transmission	Opérateur du système de distribution	Recherche et innovation		Éducation	Formation vocationnelle
Albanie	7	6	4	4	7	4		1						7	4	5	4	6		
Autriche	5	4	3			6	7	4			7			7	7	7	7	6	5	
Belgique	5	3	3		7	3	2	2	2	2	7	5	4	5	3	2	6	2		

- Cependant, il a été décidé que la référence numérique n'était pas intuitive pour lire le graphique, car le nombre manquait de signification en soi sans faire référence à la clé. Une meilleure représentation visuelle du code couleur a été obtenue en utilisant un pictogramme composé des lettres N, R & L (où N est pour le gouvernement national, R pour régional et L pour local).
- Dans chaque pictogramme, le niveau de gouvernement correspondant est surligné en blanc continu lorsqu'il a des compétences dans la sous-catégorie. Si plusieurs niveaux de gouvernement ont des compétences dans une sous-catégorie, plusieurs lettres peuvent être mises en évidence dans le pictogramme.
- Le résultat (voir la figure 4 ci-dessous) est une visualisation qui permet à la fois une visualisation de premier niveau pour savoir si les compétences sont nationales (rouge), locales (vert) ou mixtes (orange) et une deuxième visualisation plus détaillée pour savoir si «local» signifie uniquement local, ou local plus régional, etc. par lettre.

Limites de la méthodologie

- Il convient de noter que les données du portail du CdR peuvent ne pas intégrer les composantes plus récentes de la législation nationale et locale. La dernière mise à jour du site a été réalisée en 2020. La législation sur l'énergie et l'attribution des

(nouvelles) tâches gouvernementales ont en particulier potentiellement changé (et pourraient éventuellement avoir considérablement changé) après l'adoption du pacte vert pour l'Europe et de la législation révisée / nouvelle, comme le paquet «Fit for 55». Néanmoins, la transposition en droit national n'est pas encore pleinement effective.

- Sur le portail, aucune donnée n'est disponible pour la Norvège. Pour combler cette lacune, le CCRE a envoyé un courriel ciblé aux personnes de contact concernées de son Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux (Kommunesektorens organisasjon KS) pour récupérer des informations sur les compétences en matière d'énergie et de climat en Norvège.

2.1.2 Visualisation des compétences infranationales en matière d'énergie et de climat

La visualisation des compétences infranationales sous la forme d'une matrice telle que décrite dans la méthodologie ci-dessus est présentée à la page suivante (Figure 4) et analysée plus en détail ci-dessous.



Figure 4: Grille des compétences infranationales énergétiques et correspondant au climat dans les pays CCRE

	DÉCARBONISATION										EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE				SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE		MARCHÉ ÉNERGÉTIQUE INTERNE		RECHERCHE ET INNOVATION			
	Source d'énergie renouvelable	Déchets, eau usée, alimentation en eau et gestion	Planification spatiale et utilisations des terres	Permis et approbations	Développement durable	Estimation de l'impact environnemental	Emissions de CO2/surveillance de la pollution de l'air	Mesures d'efficacité énergétique	Efficacité énergétique des bâtiments	Economies d'énergie	Systèmes de chauffage et de refroidissement de quartier	Sécurité de l'approvisionnement	Stockage de l'énergie	Sécurité de l'approvisionnement	Opérateur du système de transmission	Opérateur du système de distribution	Recherche et innovation	Éducation	Formation vocationnelle			
Albanie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Autriche	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Belgique	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Bosnie Herzégovine	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Bulgarie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Croatie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Chypre	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Tchéquie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Danemark	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Estonie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Finlande	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
France	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Georgie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Allemagne	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Grèce	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Hongrie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Islande	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Irlande	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Israël	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Italie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Kosovo	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Lettonie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Lituanie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Luxembourg	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Malte	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Moldavie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Montenegro	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Pays-Bas	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Macédoine du nord	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Norvège	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Pologne	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Portugal	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Romanie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Serbie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Slovaquie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Slovenie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Espagne	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Suède	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Turquie	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Ukraine	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	
Royaume-Uni	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	NRI	

Responsable tiers de gouvernement

Local

- NRI local uniquement
- NRI régional uniquement
- NRI local et régional

Mixte

- NRI national et local
- NRI national et régional
- NRI national, local et régional

National

- NRI national uniquement



2.1.3 Analyse des compétences infranationales

Les résultats de la cartographie des compétences infranationales en matière de climat et d'énergie peuvent être analysés de diverses manières, y compris en termes de répartition globale des responsabilités, par les cinq dimensions du PNEC, par les 19 sous-dimension du PNEC et par pays.

Ensemble

Une première analyse de la part globale des couleurs verte (infranationale uniquement), orange (mixte) et rouge (nationale uniquement) au sein de la matrice dans son ensemble souligne que pour l'ensemble des 19 sous-catégories des PNEC:

- **27,90 % des compétences sont infranationales uniquement (vert)**
- **40,40 % des compétences sont mixtes (orange)**
- 31,70 % des compétences sont uniquement nationales (rouge)

Cela montre une répartition relativement égale entre les sous-nationaux seulement et les nationaux seulement (environ 30 % chacun) avec une plus grande part (environ 40 %) étant mélangée. Cependant, le fait le plus frappant est peut-être que **les GLR ont la responsabilité unique ou partagée de 68,3 % de tous les sous-domaines du climat et de l'énergie** (vert + orange dans la matrice). Cela renforce encore **l'importance des GLR pour la réalisation des ambitions énergétiques et climatiques de l'Europe** et souligne la nécessité de poursuivre la collaboration entre les GLR et les gouvernements nationaux et la nécessité de renforcer les mécanismes de gouvernance multinationaux pour assurer une mise en œuvre complémentaire et cohérente des politiques climatiques et énergétiques à tous les niveaux de gouvernance.

Par dimension PNEC

	Décarbonisation	Efficacité énergétique	Sécurité d'approvisionnement	Marché intérieur de l'énergie	Recherche, innovation et compétitivité
National	27%	20%	69%	40%	26%
Mixte	42%	22%	18%	28%	67%
Infranational	31%	59%	13%	32%	8%

Des cinq dimensions des PNEC:

- **L'efficacité énergétique est de loin la dimension du PNEC dans laquelle le «niveau infranational uniquement» est le niveau de compétence pour la prise de décision et la mise en œuvre dans les différents pays membres du CCRE (59 %)**
- La sécurité énergétique est la dimension du PNEC dans laquelle le «niveau national uniquement» est le plus souvent le niveau de compétence pour la prise de décision et la mise en œuvre (69 %)
- Les dimensions où les compétences mixtes aux niveaux national et infranational sont le plus souvent observées sont, d'une part, la recherche, l'innovation et la compétitivité et, d'autre part, la décarbonisation.



Par sous-dimension du PNEC (compétence)

	DÉCARBONISATION							EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE				SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE		MARCHÉ INTÉRIEUR DE L'ÉNERGIE			RECHERCHE ET INNOVATION		
	Sources d'énergie renouvelables	Déchets, eaux usées, approvisionnement et gestion de l'eau	Aménagement du territoire et affectation des sols	Permis et approbations	Développement durable	Étude d'impact environnemental	Émissions de CO ₂ / Surveillance de la pollution atmosphérique	Mesures d'efficacité énergétique	Efficacité énergétique des bâtiments	Économies d'énergie	Systèmes de chauffage et de refroidissement urbains	Sécurité d'approvisionnement	Stockage d'énergie	Production d'énergie	Gestionnaire du réseau de transport	Gestionnaire du réseau de distribution	Recherche et innovation	Éducation	Formation professionnelle
National	45%	4%	0%	13%	55%	37%	53%	42%	7%	50%	0%	78%	50%	43%	55%	21%	76%	0%	5%
Mixte	45%	29%	34%	57%	10%	33%	39%	15%	3%	7%	11%	15%	25%	33%	30%	21%	11%	96%	89%
Infranational	11%	68%	66%	30%	35%	30%	8%	42%	90%	43%	89%	7%	25%	23%	15%	59%	14%	4%	7%

- Les compétences en matière de climat et d'énergie qui sont **principalement au niveau infranational seulement** sont «l'efficacité énergétique des bâtiments» (90 %) et «les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains» (89 %).
- Les compétences liées au climat et à l'énergie qui sont **principalement au niveau national** sont: la «sécurité d'approvisionnement» (78 %) et la «recherche et l'innovation» (76 %).
- Les compétences en matière de climat et d'énergie qui sont **principalement au niveau infranational uniquement ou partagées avec le niveau national** sont: «déchets, eaux usées, approvisionnement et gestion de l'eau», «aménagement du territoire et utilisation des terres», «éducation» et «formation professionnelle».



Par pays

La cartographie nous permet également de calculer pour chaque pays, l'équilibre global des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement pour les 19 sous-catégories des PNEC, qui sont visualisées dans le tableau suivant.

	National	Mixte	Infranational
Albanie	25%	67%	8%
Autriche	46%	46%	8%
Belgique	11%	28%	61%
Bosnie-Herzégovine	0%	13%	87%
Bulgarie	23%	46%	31%
Croatie	21%	36%	43%
Chypre	40%	47%	13%
Tchéquie	47%	27%	27%
Danemark	21%	50%	29%
Estonie	31%	19%	50%
Finlande	33%	33%	33%
France	9%	55%	36%
Géorgie	50%	43%	7%
Allemagne	13%	40%	47%
Grèce	29%	29%	41%
Hongrie	38%	15%	46%
Islande	31%	31%	38%
Israël	64%	9%	27%
Irlande	21%	43%	36%
Italie	24%	35%	41%
Kosovo	38%	46%	15%
Lettonie	27%	45%	27%

Lituanie	13%	47%	40%
Luxembourg	45%	45%	9%
Malte	55%	36%	9%
Moldavie	50%	29%	21%
Monténégro	33%	40%	27%
Pays-Bas	19%	63%	19%
Macédoine du Nord	38%	31%	31%
Norvège	11%	78%	11%
Pologne	18%	65%	18%
Portugal	19%	56%	25%
Roumanie	36%	45%	18%
Serbie	47%	33%	20%
Slovaquie	56%	31%	13%
Slovénie	44%	25%	31%
Espagne	18%	59%	24%
Suède	55%	18%	27%
Turquie	31%	46%	23%
Ukraine	45%	36%	18%
Royaume-Uni	7%	29%	64%

- Les 3 principaux pays dans lesquels les gouvernements infranationaux ont la plus grande part de compétences liées au climat et à l'énergie sont 1. Bosnie-Herzégovine (87 %), 2. Royaume-Uni (64 %) et 3. Belgique (61 %).
- Les 3 principaux pays dans lesquels les gouvernements nationaux ont la plus grande part de compétences liées au climat et à l'énergie sont 1. Israël (64 %), 2. Slovaquie (56 %) et = 3. Malte et la Suède (55 %).



2.2 Expériences de gouvernance multiniveaux des GLR dans la politique climatique et énergétique

2.2.1 Méthodologie

L'évaluation des expériences de gouvernance multiniveaux des GLR dans le contexte des politiques climatiques et énergétiques repose principalement sur les réponses à une [enquête en ligne conjointe lancée fin avril 2023 par le Comité européen des régions \(CdR\) et le CCRE](#) sur «Les autorités locales et régionales dans la gouvernance de l'Union de l'énergie».

L'enquête comprenait 29 questions (un mélange de questions ouvertes et fermées – voir l'Annexe I pour le projet complet), qui visaient à clarifier le rôle des GLR dans la conception et la mise en œuvre des plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) et à éclairer les positions politiques des deux organismes sur la révision du règlement sur la gouvernance énergétique.

Les résultats recueillis depuis son lancement jusqu'au 30 juin 2023 sont inclus dans l'analyse de cette étude. Au 30 juin 2023, 57 répondants de 25 pays avaient répondu à l'enquête, dont 22 membres du CCRE (associations nationales de gouvernements locaux et régionaux) de 20 États membres de l'UE.¹³



Associations membres du CCRE répondantes

Autriche: Association autrichienne des villes et villages (AACT);

Belgique: Association des Villes et Communes Flamandes (VVSG);
Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW);

Bulgarie: Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie (NAMRB);

Croatie: Union croate des municipalités
(Udruga gradova u Republici Hrvatskoj);

Chypre: Union des municipalités de Chypre (UCM);

Tchéquie: Union des villes et municipalités de la République tchèque (SMOČR);

Danemark: Gouvernement local Danemark (LGDK); Régions danoises
(Regioner);

Estonie: Association des villes et municipalités estoniennes (ELVL);

Finlande: Association des pouvoirs locaux et régionaux finlandais (AFLRA);

France: Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
(AFCCRE);

Allemagne: Association allemande des villes et comtés (DSTGB);

Grèce: Union centrale des municipalités de Grèce (KEDE)

Hongrie: Association nationale hongroise des autorités locales (TÖOSZ)

Lettonie: Association lettone des gouvernements locaux et régionaux (LALRG);

Pays-Bas: Association des provinces des Pays-Bas (IPO);

Portugal: Association nationale des municipalités portugaises (ANMP);

Roumanie: Association des Communes de Roumanie (ACOR);

Slovénie: Association des municipalités urbaines de Slovénie (ZMOS-SI);

Espagne: Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP);

Suède: Association suédoise des collectivités locales et des régions (SALAR)

En plus des associations membres du CCRE (39 %), d'autres associations nationales non membres du CCRE (13 %), des gouvernements locaux et régionaux individuels (34 %), des agences de l'énergie (7 %) ou d'autres contributeurs (7 %) ont partagé leurs réponses, avec davantage d'organisations en Allemagne, en Grèce et en Espagne (voir figures 5 et 6).

Il convient de noter que la couverture géographique globale des répondants est bien répartie entre les quatre zones¹⁴ géographiques régionales de l'UE.

Figure 5: Aperçu géographique des répondants à l'enquête

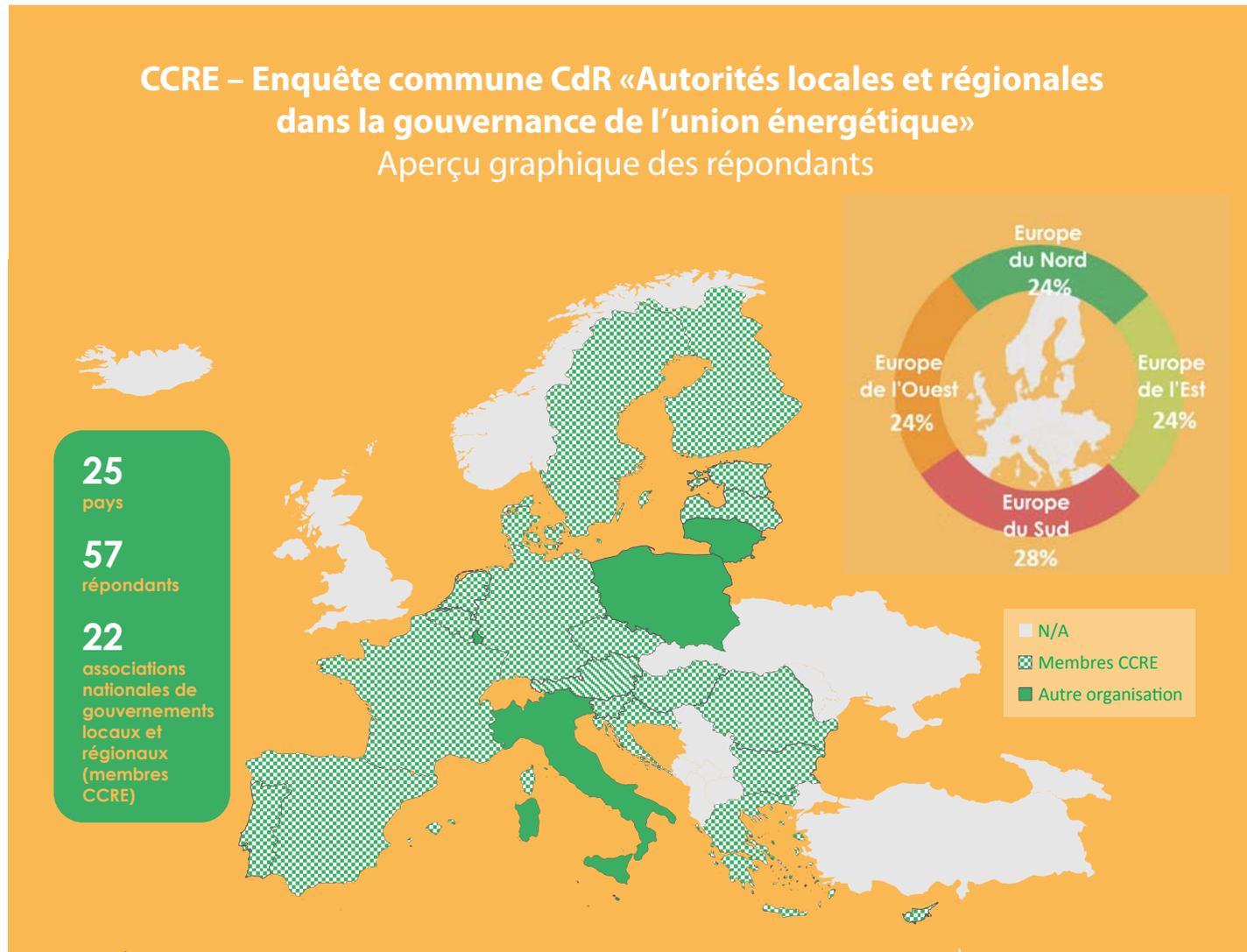
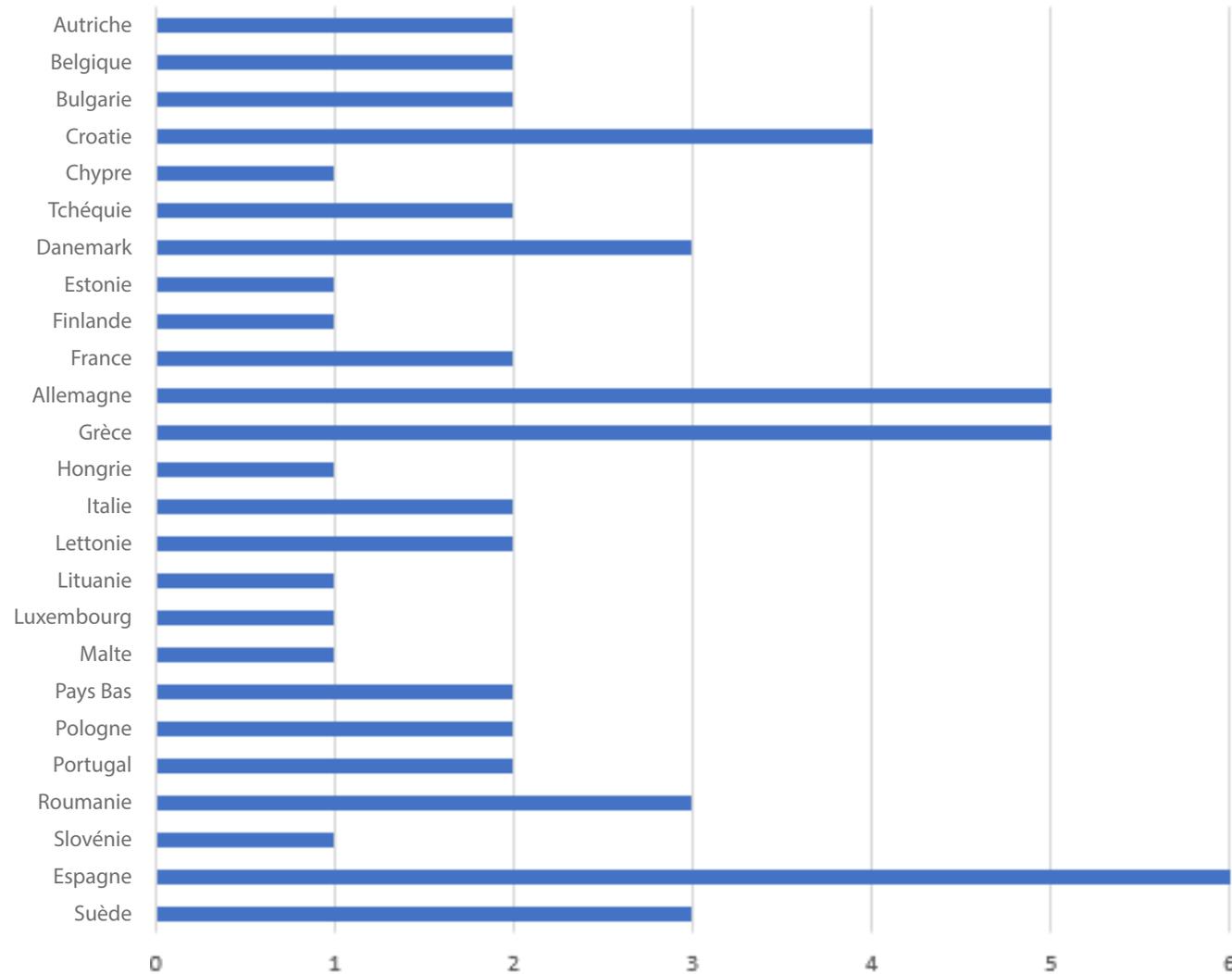




Figure 6: Origine des répondants



Aux fins du présent rapport d'étude, les graphiques et les cartes ci-dessous affichent uniquement les réponses des 22 associations membres du CCRE répondantes. Néanmoins, les réponses partagées par d'autres parties prenantes ont également été analysées et les conclusions pertinentes incorporées dans le corps du rapport, le cas échéant.

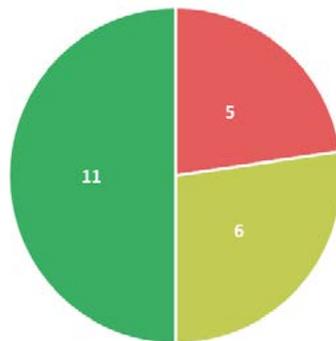
2.2.2 Connaissance des PNEC parmi les associations de GLR

La question 4 de l'enquête conjointe visait à évaluer les connaissances des répondants sur le Plan national pour l'énergie et le climat (PNEC) et ses objectifs au sein de leur organisation ou de leur administration.

Figure 7: Connaissance du PNEC au sein de l'organisation ou de l'administration des répondants

Comment évaluez-vous la connaissance du PNEC au sein de votre organisation ou administration ?

■ médiocre ■ passable ■ bonne



■ N/A ■ médiocre ■ passable ■ bonne



Source: Question 4, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), question à choix unique.

Parmi les associations membres du CCRE interrogées, la moitié a répondu «Bonne: Nous sommes conscients de l'existence du PNEC et de ses objectifs, et nous savons que nous devons être impliqués dans sa rédaction par l'État membre». Cependant, l'autre moitié a répondu soit «Passable: nous sommes au courant de l'existence du PNEC et de ses objectifs, mais pas de la façon dont nous devrions être impliqués dans sa rédaction», soit «Médiocre: très peu de personnes connaissent le PNEC ou sont au courant de ses objectifs». L'option «Très bien» n'était pas disponible dans le menu déroulant de cette question à choix unique.

Les réponses pour la cohorte totale de 57 répondants (y compris les non-membres du CCRE) sont similaires, 49 % considérant la connaissance du PNEC au sein de leur organisation /administration comme bonne et 51 % comme passable ou médiocre. La carte ci-dessus montre les réponses des associations membres du CCRE par pays. Parmi les associations membres du CCRE les répondants qui considéraient leur connaissance du PNEC comme «médiocre» viennent de France, d'Allemagne, de Tchèque, de Chypre et de Slovaquie, comme «passable» de Belgique, du Danemark, de Hongrie et de Suède, tandis que les répondants qui considéraient leur connaissance du PNEC comme «bonne» d'Autriche, de Bulgarie, de Croatie, d'Estonie, de Finlande, de Grèce, de Lettonie, des Pays-Bas, du Portugal, de Roumanie et d'Espagne.

La question 5 de l'enquête conjointe demandait aux répondants **qui, au sein de leur organisation ou de leur administration, étaient chargés de coordonner les échanges avec l'autorité nationale**, en ce qui concerne le PNEC. Au sein des associations nationales de gouvernements locaux et régionaux membres du CCRE, 6 répondants sur 22 ont répondu qu'il s'agissait «d'un département ou d'un domaine spécifique (par exemple, le département du développement durable, le département international, etc.)» et 6 autres ont répondu qu'il s'agissait «d'une équipe interdépartementale coordonnée, d'un groupe de travail ou d'un groupe de travail (mélange de différents membres de l'équipe)».

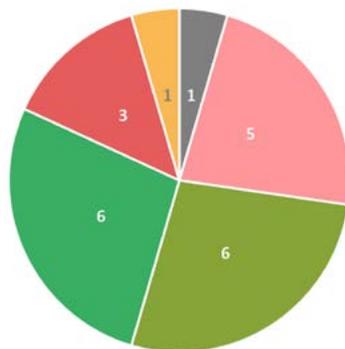
Cependant, seules 3 associations membres ont répondu que le «plus haut niveau de prise de décision» était impliqué dans le processus et pas moins de 5 associations ont répondu que «Personne/aucun expert, équipe ou unité spécifique» n'était responsable au sein de leur organisation de la coordination des échanges avec l'autorité nationale. Cela semble montrer un manque relatif d'importance accordé au PNEC au sein de nombreuses organisations de GLR.



Figure 8: **Coordination des échanges avec l'autorité nationale au sein de l'organisation ou de l'administration des répondants, lorsqu'il s'agit du PNEC**

Au sein de votre organisation, qui est en charge de coordonner les échanges avec l'autorité nationale quand il s'agit du PNEC ?

- Je ne sais pas
- Personne/pas d'expert, équipe ou unité spécifique
- Un département spécifique ou un domaine (par ex. le département durabilité, le département international, etc.)
- Une équipe interdépartementale coordonnée, des groupes de travail ou taskforces (mélange de membres de différentes équipes)
- Le plus haut niveau de prise de décision de l'organisation
- Autre



© GeoNames, Microsoft, OpenStreetMap, TomTom

Source: Question 5, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), question à choix unique

En examinant la couverture géographique, la réponse «Personne/aucun expert, équipe ou unité spécifique» a été donnée par les associations membres du CCRE de Belgique-Flandre, du Danemark, de Chypre et de Slovaquie, ce qui est cohérent avec les réponses «passables» ou «médiocres» à la question 4 ci-dessus. Si personne n'est responsable au sein de l'organisation, elle peut expliquer que la connaissance du PNEC et de ses objectifs est évaluée comme médiocre.

La réponse «Niveau décisionnel le plus élevé» vient des associations membres du CCRE en Hongrie, en Grèce et au Portugal. En Hongrie, bien que le plus haut niveau hiérarchique soit impliqué, ils ne savent pas comment ils devraient être impliqués dans la rédaction du PNEC: cela suggère que le mécanisme de consultation nationale sur le PNEC est médiocre et/ou manque de clarté.

2.2.3 Mise en œuvre et qualité des dialogues multinationaux sur le climat et l'énergie (DMCE)

Cette section évalue l'état des dialogues multinationaux sur le climat et l'énergie (DMCE) au niveau national, en se concentrant à la fois sur la mise en place de mécanismes de consultation/dialogue et sur les perceptions des répondants quant à la qualité de ces mécanismes en termes de mécanismes spécifiques utilisés, de calendrier et de niveau d'engagement des GLR et d'autres parties prenantes concernées.

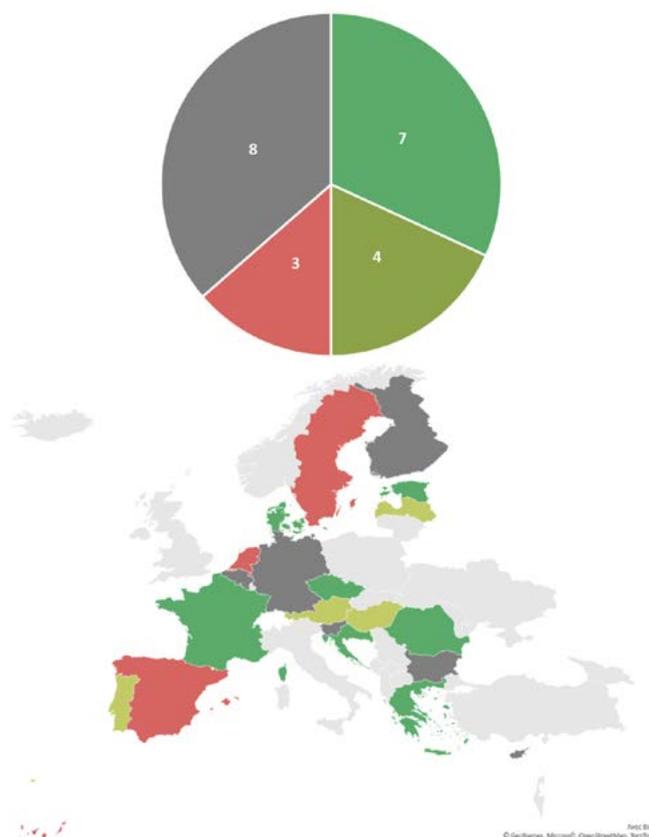
Mise en place des DMCE ou d'un mécanisme de consultation équivalent

La question 6 de l'enquête conjointe demandait aux répondants **si leur autorité nationale compétente avait mis en place un mécanisme permanent de DMCE ou de consultation sur le PNEC**. Leurs réponses sont illustrées dans les graphiques ci-dessous.

Figure 9: Mise en place d'un mécanisme permanent de DMCE ou de consultation sur le PNEC

Votre autorité nationale compétente a-t-elle établi un mécanisme permanent pour le DMCE ou de consultation pour le PNEC?

■ oui ■ en partie, c'est en cours de développement ■ non ■ je ne sais pas



Source: Question 6, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), question à choix unique

Dans onze pays, soit 50 % des répondants, il est reconnu qu'il existe un mécanisme permanent établi pour le DMCE ou la consultation sur le PNEC. Parmi ceux-ci, sept répondants (de Croatie, de Tchéquie, du Danemark, d'Estonie, de France, de Grèce et de Roumanie) ont répondu que des mécanismes permanents de DMCE ou de

consultation sur le PNEC sont établis, tandis que quatre (d'Autriche, de Hongrie, de Lettonie et du Portugal) ont répondu que de tels mécanismes permanents étaient en cours d'élaboration.

Les répondants de trois pays (Pays-Bas, Espagne et Suède) ont déclaré qu'il n'existait pas de tel mécanisme de consultation. Mais pas moins de huit répondants (Belgique-Flandre et Wallonie, Bulgarie, Chypre, Danemark, Finlande, Allemagne et Slovaquie) ont répondu qu'ils ne savaient pas si un DMCE ou une consultation sur le PNEC avait été établi(e) dans leur pays. Des proportions similaires s'appliquent lors de l'examen des 57 réponses au sondage.

«Le gouvernement national a organisé un processus de consultation inclusif lors de la rédaction de l'accord néerlandais sur le climat en 2019, intégrant non seulement les gouvernements régionaux et locaux, mais aussi les citoyens dans les soi-disant «tables climatiques» ainsi que les entreprises et la société civile dans les «tables sectorielles» (plus d'une centaine de parties prenantes). Les objectifs et contributions nationaux ont été traduits en objectifs régionaux et en stratégies politiques, ancrés dans les «stratégies énergétiques régionales» (SER). La rédaction du PNEC néerlandais était pratiquement la traduction de l'accord sur le climat dans le modèle requis de l'UE - et non une autre consultation des ALR et d'autres parties prenantes. Pour la mise à jour en cours, les régions n'ont pas été activement approchées, car l'exercice est principalement considéré comme une mise à jour progressive. Il n'y a pas de mise à jour de l'accord sur le climat de 2019 pour le moment, mais cela est susceptible de se produire dans un avenir prévisible compte tenu des nouveaux objectifs de Fit-for-55 et de l'adoption prochaine de RED III.»¹⁵ (IPO, Pays-Bas)

«Je ne suis pas au courant de l'existence d'un mécanisme de dialogue permanent multinationaux sur le PNEC. Cela a été élaboré par le MITECO en 2019 et en 2020, le FEMP a produit un guide pour faciliter son application dans les entités locales des sections qui y sont envisagées dans lesquelles les entités locales ont des compétences.» (FEMP, Espagne)

«Ce n'est pas nécessaire, car le PNEC présente un intérêt et une pertinence très faibles en tant qu'instrument politique pour les États membres et les ALR. Il s'agit plutôt d'un moyen de communication avec la Commission, de compilation des ambitions nationales. Il y a d'autres consultations sur des propositions et des plans individuels.» (SALAR, Suède).

Source: Question 6, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), 6.1 Commentaire



Ces résultats renforcent le message selon lequel, dans un certain nombre de pays de l'UE, les associations membres du CCRE ne savent pas comment elles peuvent contribuer et être impliquées dans l'élaboration du PNEC; soulignant la nécessité d'accroître la communication entre elles et leurs gouvernements nationaux – malgré l'impression dans au moins un pays que l'élaboration du PNEC n'est pas une véritable entreprise d'élaboration de politiques.

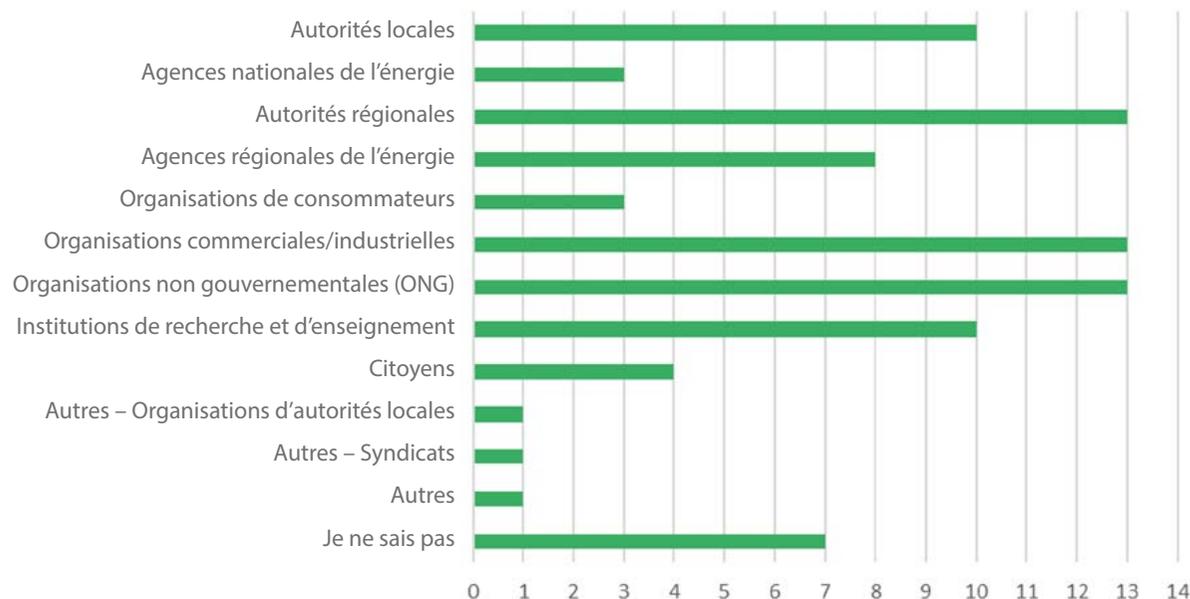
Qualité de l'engagement des parties prenantes

La question 7 de l'enquête demandait aux répondants de sélectionner **les parties prenantes impliquées dans la consultation liée au DMCE** ou au PNEC à partir d'une liste prédéfinie avec la possibilité de répondre «Autre» et de spécifier un autre groupe.

La figure 10 ci-dessous montre le nombre de fois que chacun des groupes de parties prenantes pré-identifiés a été sélectionné par les associations membres du CCRE comme étant impliqué dans le processus. **Les ONG et les organisations professionnelles sont les plus choisies parmi tous les groupes, suivies par les autorités régionales d'une part et les autorités locales d'autre part.** Les agences locales et régionales de l'énergie ainsi que les institutions de recherche et universitaires ont également été assez souvent sélectionnées. Les organisations de consommateurs et les citoyens sont les groupes de parties prenantes les moins mentionnés impliqués dans les consultations.

Figure 10: Groupes de parties prenantes impliqués dans la consultation liée au DMCE ou au PNEC

Quel acteur a été impliqué dans le DMCE ou la consultation au sujet du PNEC?
(membres du CCRE uniquement)



Source: Question 7, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), choix multiples possibles

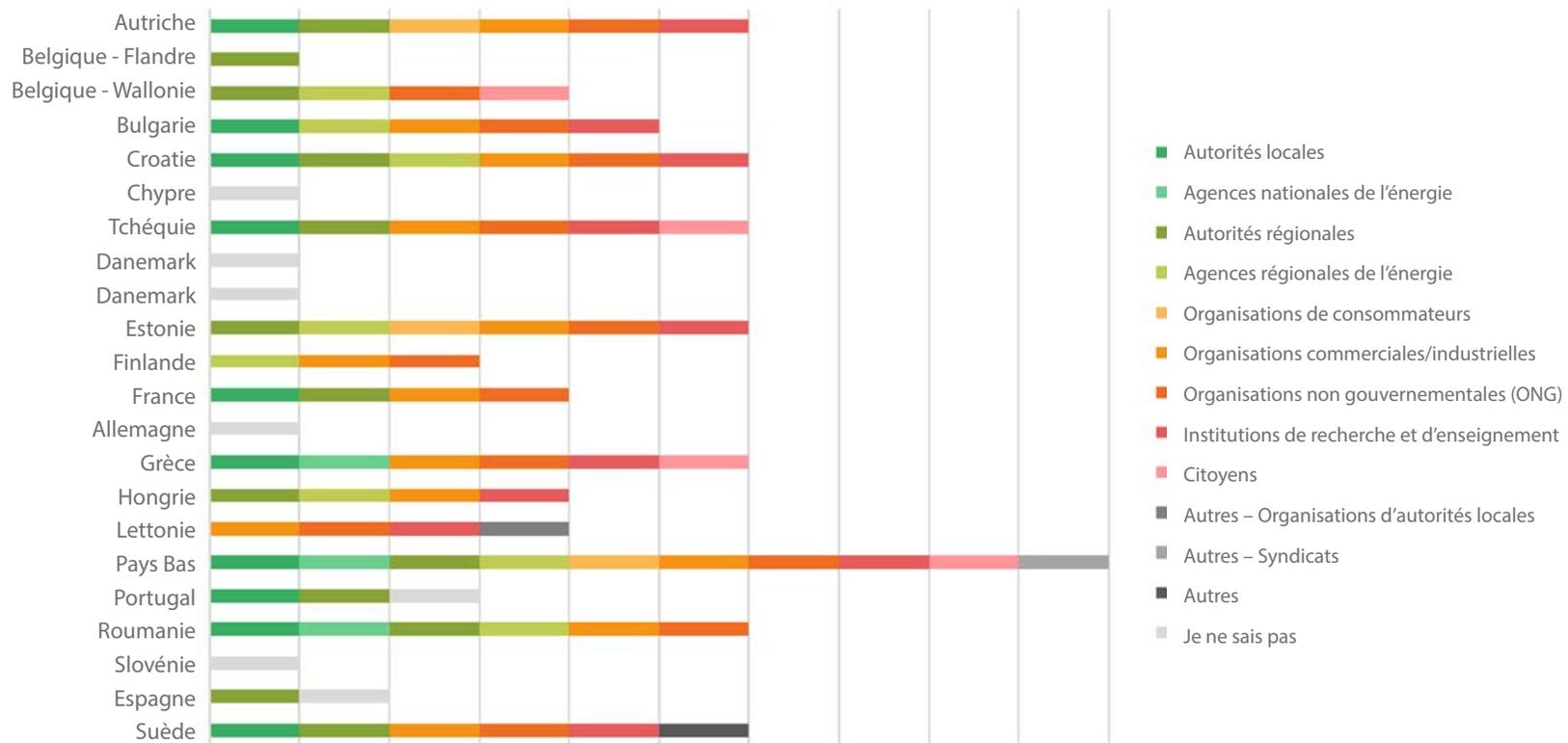


En examinant toutes les réponses à l'enquête, les «autres» groupes de parties prenantes mentionnés par certains répondants comprennent les syndicats (NL et LU) et différents représentants des autorités nationales (BG, HR et SE). Quelques commentaires étaient liés au fait que les consultations étaient relativement

ouvertes à de nombreux groupes (IT et SE). Les associations d'autorités locales n'ont été mentionnées qu'une seule fois (LV) comme «Autres» impliquées dans un tel mécanisme de dialogue ou de consultation.

Figure 11: Parties prenantes impliquées dans la consultation liée au DMCE ou au PNEC par pays

Quel acteur a été impliqué dans le DMCE ou la consultation au sujet du PNEC?
(membres du CCRE uniquement)



Source: Question 7, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), choix multiples possibles



Comme le montre la figure 11 ci-dessus, l'éventail global des parties prenantes impliquées varie d'un pays à l'autre, certains ne mentionnant que quelques types de parties prenantes (par exemple en Espagne), tandis que de bons exemples émergent en termes de diversité des parties prenantes impliquées (notamment les Pays-Bas).

Les répondants ont mentionné les autorités locales (10 répondants, 59 %) et les autorités régionales (13 répondants, 76 %), relativement fréquemment.¹⁶ Les autorités locales n'ont pas été mentionnées en Belgique, en Estonie, en Finlande, en Hongrie, en Lettonie et en Espagne, tandis que les autorités régionales n'ont pas été mentionnées en Bulgarie, en Finlande, en Grèce et en Lettonie.

Néanmoins, il est important de noter que l'existence d'un mécanisme de dialogue ou de consultation impliquant les autorités locales et/ou régionales ou leur association n'implique pas nécessairement que les besoins locaux ou régionaux soient reconnus dans les PNEC. Certaines réponses à l'enquête ont indiqué que même lorsque de telles consultations avaient eu lieu, des problèmes importants subsistaient quant à la manière dont les préoccupations locales ou régionales avaient été prises en compte. Cela comprenait un manque de reconnaissance des besoins régionaux ou locaux dans le PNEC (par ex. AT, LV), une divergence continue entre les objectifs climatiques et énergétiques nationaux et locaux/régionaux (SE), des difficultés à adapter les dispositions du PNEC au niveau régional ou local (BE-Flandre) et des conflits concernant l'application du PNEC en termes d'impact social et environnemental des mesures (AT, LV, NL, PT, SE).



Structure/mécanisme de consultation institutionnel utilisé

Sur la base de la question 8 de l'enquête, **la figure 12 détaille la structure institutionnelle et le mécanisme utilisés** par l'autorité nationale compétente dans la rédaction du PNEC pour consulter les GLR.

La **consultation traditionnelle des parties prenantes (comme les commentaires écrits et les questionnaires en ligne) est le mécanisme le plus utilisé**, comme l'ont mentionné 13 répondants (33 %). Ceci est suivi de près par l'organisation d'événements (par exemple des ateliers, des séminaires) avec 11 répondants (28 %).

Moins de répondants ont mentionné des plateformes ou des comités collaboratifs (6 répondants, 16 %) ou des plans et stratégies régionaux/locaux (4 répondants, 10 %).

«Autres» mécanismes sont mentionnés par les répondants du Danemark et de l'Espagne qui ont commenté *«Une ébauche du rapport est rendue publique lors d'une audience publique. Les ALR sont spécifiquement invitées à apporter leur contribution, mais toute autre institution et tout autre citoyen peuvent fournir des commentaires écrits.»* et *«Réunions de la Commission de coordination des politiques sur le changement climatique et du Conseil national du climat. Le FEMP a une représentation locale dans les deux. Lors de ces réunions, tous les documents sont généralement présentés, avec peu de possibilités de changement et d'adaptation à la réalité.»*

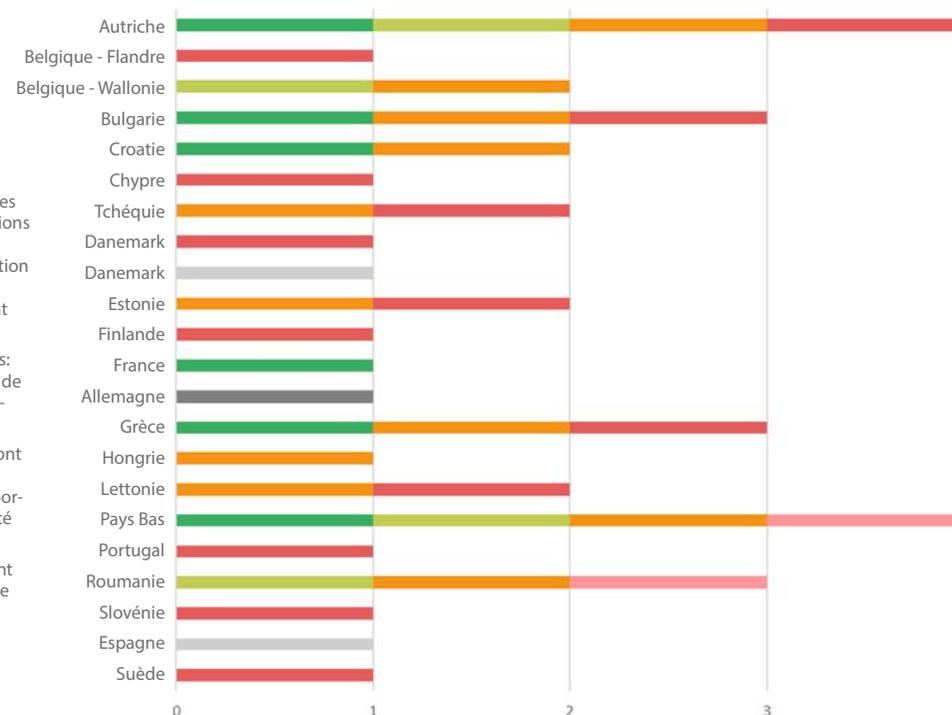
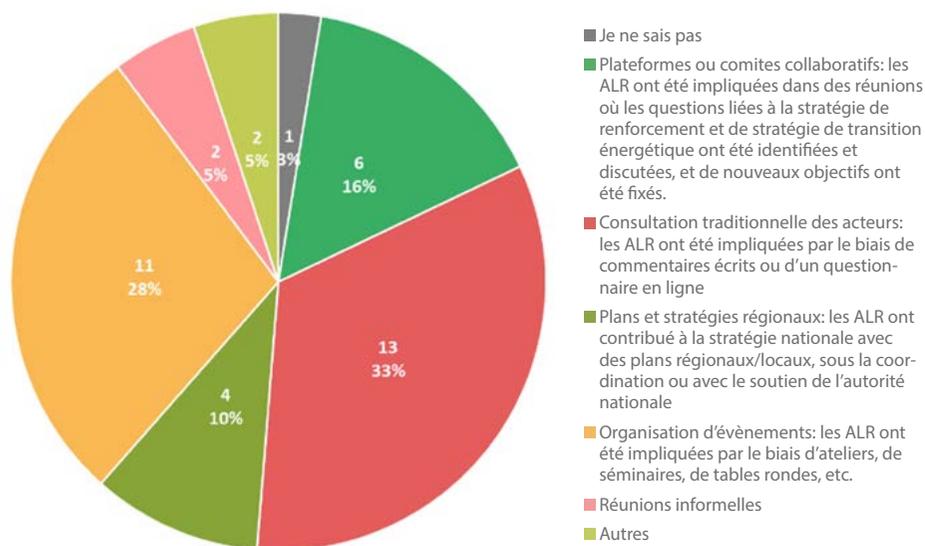
Le répondant allemand («Je ne sais pas») ne fournit aucun détail sur le format des dialogues ou des mécanismes de consultation.

Selon les réponses, le format du mécanisme de consultation consiste uniquement en une consultation traditionnelle des parties prenantes dans sept pays (Belgique-Flandre, Chypre, Danemark, Finlande, Portugal, Slovaquie et Suède). Dans certains pays, le format a varié (comme en Autriche ou aux Pays-Bas). Mais trop souvent, les consultations sont menées en tant que formalité sans information adéquate, représentation réelle, sans temps pour discuter et faire rapport, et sans aucune chance d'influencer le contenu du PNEC.



Figure 12: Mécanisme utilisé par l'autorité nationale compétente dans l'élaboration du PNEC pour consulter les autorités locales et régionales

Quel mécanisme est utilisé par votre autorité nationale compétente dans l'élaboration du PNEC pour consulter les autorités locales et nationales? (membres CCRE uniquement)



Source: Question 8, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), choix multiples possibles

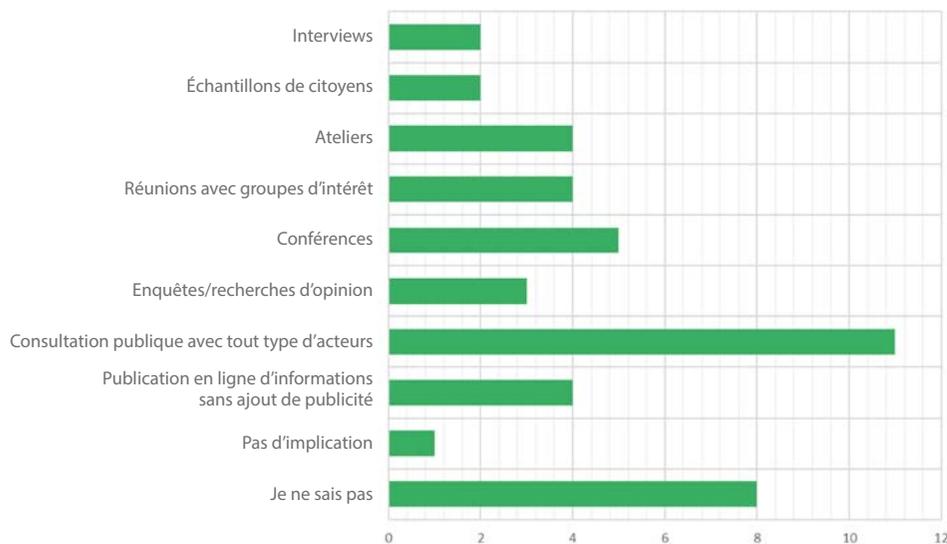
La participation des parties prenantes est essentielle à l'élaboration de plans de qualité, avec des opportunités de dialogue ou de consultation variées et significatives. Pour garantir un processus de bonne qualité, les parties prenantes devraient avoir la possibilité de participer rapidement et efficacement à la préparation et à l'élaboration des projets et des PNEC finaux; des informations suffisantes doivent être fournies, y compris le projet de PNEC, dans des délais raisonnables, encore mieux si elles sont effectuées à un stade précoce.

Processus d'engagement citoyen

Le mécanisme le plus utilisé au niveau national pour impliquer les citoyens dans le processus de conception et de mise en œuvre du PNEC était la consultation publique avec tous les types de parties prenantes, selon 50 % des répondants (Figure 13). Dans le même temps, 36 % des répondants ne savaient pas.

Figure 13: Mécanismes d'implication des citoyens dans la conception et la mise en œuvre du PNEC

Quels mécanismes ont été utilisés au niveau national pour impliquer les citoyens dans le processus de conception et de mise en place du PNEC?



Source: Question 13, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement)

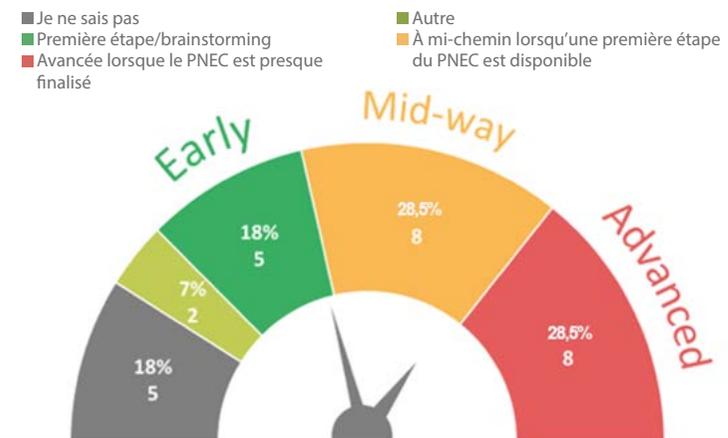
Calendrier de l'exercice de consultation

À la question 9, seulement 18 % des répondants ont répondu que le DMCE ou la consultation sont effectuées aux premiers stades du processus de préparation du PNEC, à savoir lors de la préparation et du remue-méninges (voir la figure 14). Près de 30 % ont répondu que cela se produit généralement à un stade avancé lorsque le PNEC est presque finalisé, alors que le même nombre a constaté que cela se produisait à mi-chemin lorsqu'une première ébauche est disponible.

Les répondants ont mentionné un «stade précoce» en Croatie, en Estonie, en Tchéquie, aux Pays-Bas et au Portugal. En outre, parmi les 57 répondants au total, les parties prenantes de six pays ont indiqué que la consultation se déroulait à différentes étapes. Ces parties prenantes viennent de Croatie, d'Estonie, de Lituanie, des Pays-Bas et du Portugal. Le répondant espagnol a répondu «À mi-chemin» et «Autre», néanmoins avec le commentaire «Projet pas très modifiable». Les répondants de Belgique-Flandre et de Wallonie, de France, d'Allemagne et de Roumanie ont répondu «Je ne sais pas».

Figure 14: Stade du DMCE ou de la consultation dans le processus de préparation du PNEC

À quelle étape du processus de préparation de PNEC le DMCE ou la consultation ont-ils été effectués?



Source: Question 9, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), choix multiples possibles

Qualité globale du processus de consultation

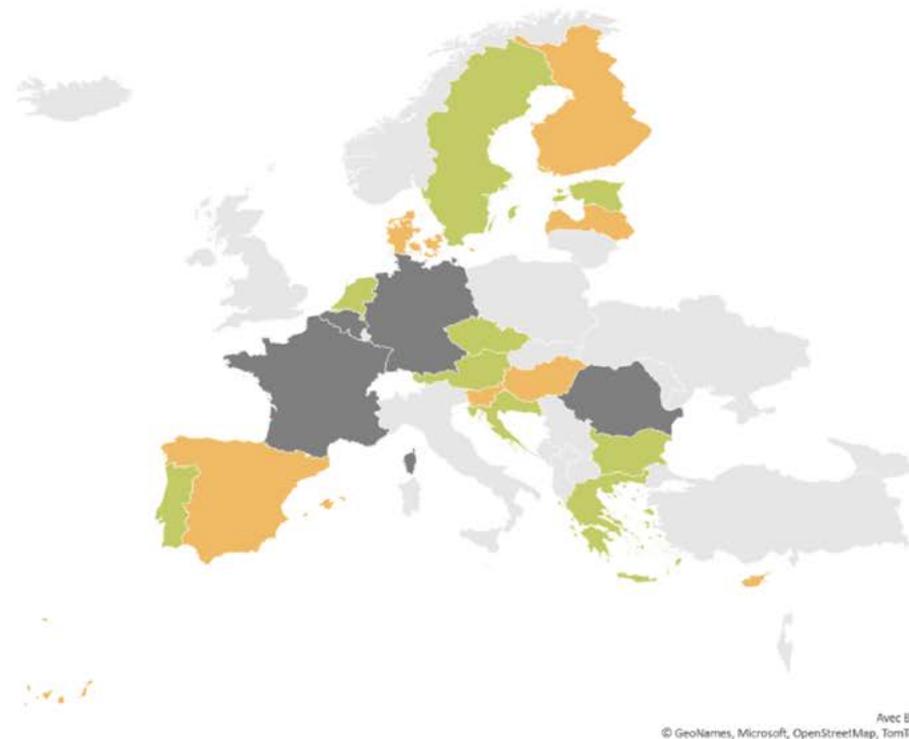
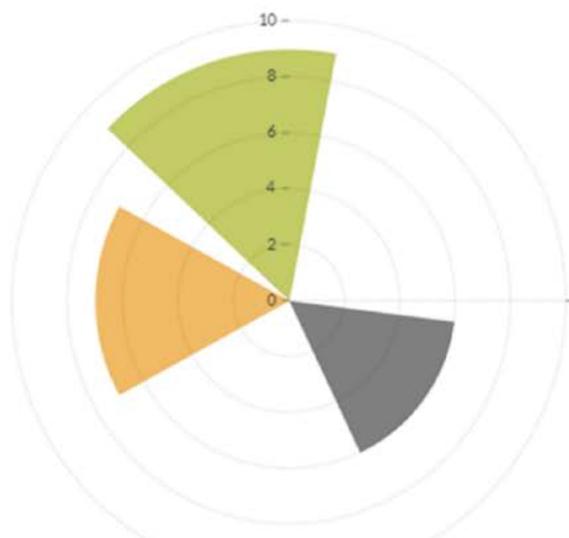
À la question 10, lorsqu'on leur a demandé comment ils évalueraient la qualité du DMCE ou du processus de consultation dans leur pays, **41 % des membres du CCRE interrogés ont qualifié la qualité de la DMCE ou des processus de consultation de «satisfaisante», mais 32 % pensaient qu'ils étaient «médiocres». Aucun répondant ne les a classés comme «Très médiocres» ou «Excellents».**

Cependant, 27 % des répondants ne savaient pas, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas en mesure de dire si la qualité des processus de DMCE ou de consultation était «médiocre» ou «satisfaisante», ce qui peut signaler un manque d'information et de communication efficaces entre les gouvernements nationaux et les associations de GLR sur les possibilités pour eux de fournir leurs contributions et de participer au dialogue ou au processus de consultation (voir Figure 15).

Figure 15: Qualité du DMCE ou du processus de consultation

Comment évaluez-vous la qualité du DMCE ou du processus de consultation?
(membres du CCRE uniquement)

■ Je ne sais pas ■ Très médiocre ■ Médiocre ■ Satisfaisant ■ Excellent



Source: Question 10, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), question à choix unique



Les commentaires supplémentaires des répondants pour expliquer leurs réponses indiquent que le DMCE ou la consultation est un processus difficile à évaluer et que davantage d'efforts auraient dû être faits pour sensibiliser à l'importance et au rôle des gouvernements locaux et régionaux dans le processus de consultation du PNEC.

«Il s'agit d'un processus très complexe, surtout lorsque vous essayez d'impliquer la plupart des parties prenantes; et, en outre, des objectifs très différents des parties prenantes.» (AACT, Autriche)

«Nous n'avons participé qu'à la première réunion du DMCE, il est donc difficile d'évaluer la qualité du processus global. Il y a un webinaire supplémentaire prévu en mai où les ALR et leur position sur le PNEC seront au centre des discussions, de sorte que la qualité du processus pourrait même être améliorée dans la phase ultérieure.» (Udruga gradova u Republici Hrvatskoj, Croatie)

«La consultation est à la fin du processus, et je n'ai vu aucun changement dans le PNEC en raison de la consultation. Nous avons le sentiment que nous sommes entendus mais pas écoutés. En outre, nous aimerions que les autorités locales soient directement impliquées, pas seulement par le biais de notre représentation.» (AFLRA, Finlande)

«Nous avons été consultés/impliqués dans la préparation de l'accord sur le climat, le PNEC n'étant qu'une traduction de cet accord dans le modèle européen requis.» (IPO, Pays-Bas)

«En ce qui concerne les municipalités, davantage d'efforts auraient dû être consacrés à la sensibilisation à l'importance et au rôle du PNEC et au rôle des villes. À mon avis, la prise de conscience générale du PNEC au niveau local n'est pas satisfaisante. Je pense que les municipalités n'ont pas suffisamment contribué à leurs opinions et commentaires sur le PNEC et auraient dû être plus intéressées, tandis que l'équipe préparatoire aurait également pu faire plus pour s'engager activement avec le niveau local. Les délais ont probablement été un facteur - si je me souviens bien, il y a eu un retard dans l'adoption du PNEC et donc moins de temps (et/ou de volonté) pour les consultations directement avec les villes.» (ZMOS-SI, Slovaquie)

Source: Question 10, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), Veuillez expliquer, facultatif, question ouverte

2.2.4 Évolution des mécanismes de consultation de 2019 à 2023

Faire le point sur les progrès réalisés par les États membres sur la voie de leurs dialogues multinationaux sur le climat et l'énergie

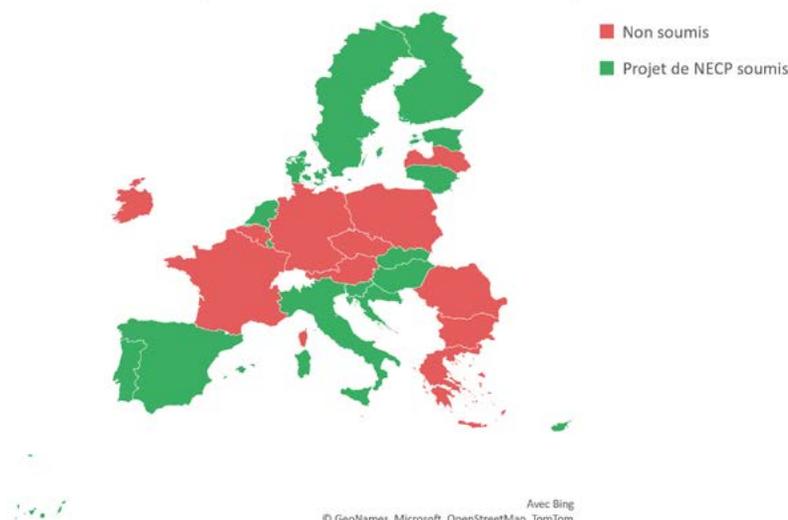
D'ici le 15 mars 2023, les États membres devaient faire rapport pour la première fois de manière intégrée sur leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs PNEC 2019-2020 couvrant la période 2021-2030. Ce rapport couvrait les progrès accomplis dans la réalisation de leurs cibles, objectifs et contributions dans les cinq dimensions de l'union de l'énergie. En outre, les États membres devaient rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prises pour établir un dialogue multinationaux sur le climat et l'énergie. Sur la base de leurs rapports, la Commission a évalué¹⁷ les progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre de leurs premiers PNEC:

- Le niveau de maturité, de sophistication et de structure de ces dialogues varie considérablement d'un État membre à l'autre.
- L'inclusion des collectivités locales a été une priorité pour plusieurs États membres, mais elle n'est pas importante dans la plupart d'entre eux. Dans l'ensemble, tous les États membres n'ont pas suffisamment décrit la manière dont les gouvernements locaux ont été impliqués.
- De nombreux États membres limitent la portée de leurs dialogues multinationaux sur le climat et l'énergie au processus de développement du PNEC, tandis que le règlement sur la gouvernance cherche un cadre plus complet, faisant référence aux «différents scénarios pour les politiques énergétiques et climatiques, y compris à long terme».

D'après une lecture des PNEC

Le règlement sur la gouvernance exige que les PNEC soient non seulement basés sur un mécanisme de consultation solide, mais qu'ils rendent compte du processus suivi, y compris de la participation des parties prenantes. Cela signifie que **les PNEC finaux soumis en 2019 et les projets 2023 mis à jour peuvent être lus afin de comparer la qualité du mécanisme de consultation décrit.**

Soumission de mise à jour des ébauches PNEC au 30 septembre 2023



Cette étude a pu accéder à tous les PNEC de 2019 et aux 17 PNEC mis à jour [accessibles au public sur le site Web de la Commission européenne](#) d'ici le 30 octobre 2023.¹⁸ Les descriptions pertinentes se trouvent à la section A.1.3 de chaque plan PNEC (ainsi que les Annexes pertinentes, le cas échéant) qui devraient détailler les «Consultations et implication des entités nationales et de l'Union et leurs résultats».

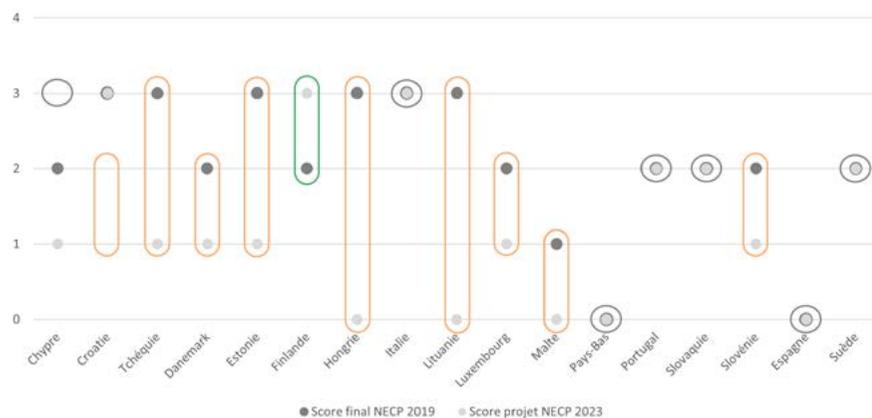
Pour faciliter une évaluation comparative des PNEC définitifs 2019 et des projets 2023, des scores ont été attribués pour catégoriser la portée de la consultation dans le plan de chaque pays selon la logique ci-dessous. La catégorisation de la consultation suit la logique ci-dessous:

- 0. Aucune consultation spécifique impliquant des GLR n'a été identifiée
- 1. La consultation s'apparente à des processus d'engagement des citoyens, tels que l'utilisation d'une plateforme en ligne pour collecter des contributions
- 2. Consultation active telle que des réunions entre les gouvernements nationaux et les gouvernements locaux/régionaux
- 3. Consultation très active marquée par un engagement important des parties prenantes à travers des ateliers et des séminaires

Cette approche prend en compte le plus haut niveau de participation présenté. Par exemple, si un processus national implique à la fois des contributions via une plateforme en ligne (se voyant attribuer un score de 1) et des réunions avec des représentants des gouvernements nationaux (un score de 2), ce dernier score, c'est-à-dire 2, a été attribué.

L'exercice a abouti à cette visualisation Figure 16 ci-dessous. Notez que la section A.1.3 manquait dans le projet de PNEC pour l'Espagne et qu'aucune référence explicite à l'engagement ou aux contributions des gouvernements locaux et régionaux dans les processus de consultation et leurs résultats n'a été trouvée ailleurs.

Figure 16: Mise en œuvre de l'article 11 du règlement sur la gouvernance: évolution dans le cadre des PNEC face à 2019 et 2023



Source: Recherche documentaire comparant les PNEC de 2019 et les projets de PNEC de 2023 disponibles sur la page Web de la Commission

Cet exercice ne vise pas à fournir une évaluation approfondie de la qualité du processus de consultation décrit, mais plutôt à cartographier la portée globale des processus de consultation nationaux entrepris en 2019 et en 2023 et à enregistrer leur évolution, qu'ils soient généralement plus faibles, identiques ou plus forts.

Le graphique montre clairement que **dans la plupart des pays, les processus de consultation de 2023 sont identiques, voire plus faibles qu'en 2019, à l'exception notable de la Finlande.**

La situation peut bien sûr changer lorsque tous les plans mis à jour sont soumis et que les versions finales des plans mis à jour sont prévues pour juin 2024. Cependant, il est déjà frappant de constater que l'application des principes de consultation et de dialogue multinationale a été limitée dans le délai imparti pour la soumission des projets de PNEC révisés (juin 2023). En outre, le fait que 12 pays (**soit un peu moins de la moitié**) n'aient pas respecté le délai fixé au 30 juin reflète également mal les efforts des gouvernements nationaux pour respecter leurs engagements.

Pour créer une implication substantielle dans l'élaboration et la mise en œuvre de la version finale du PNEC, il est essentiel que les États membres identifient des stratégies autour desquelles concevoir un plan capable d'articuler des politiques et des mesures appropriées aux différents niveaux de responsabilité avec lesquels les parties prenantes participent, des gouvernements locaux et régionaux au secteur privé, aux associations de la société civile et aux citoyens individuels.

Perceptions de l'implication des GLR par rapport à 2019

Lorsqu'on leur a demandé dans l'enquête conjointe CdR-CCRE si les répondants avaient connu des changements dans leur implication dans les mécanismes de révision du PNEC en 2021-2023, par rapport à la première ébauche en 2018-2019 (Q12), les réponses suggèrent que les progrès ont été décevants (Figure 17).

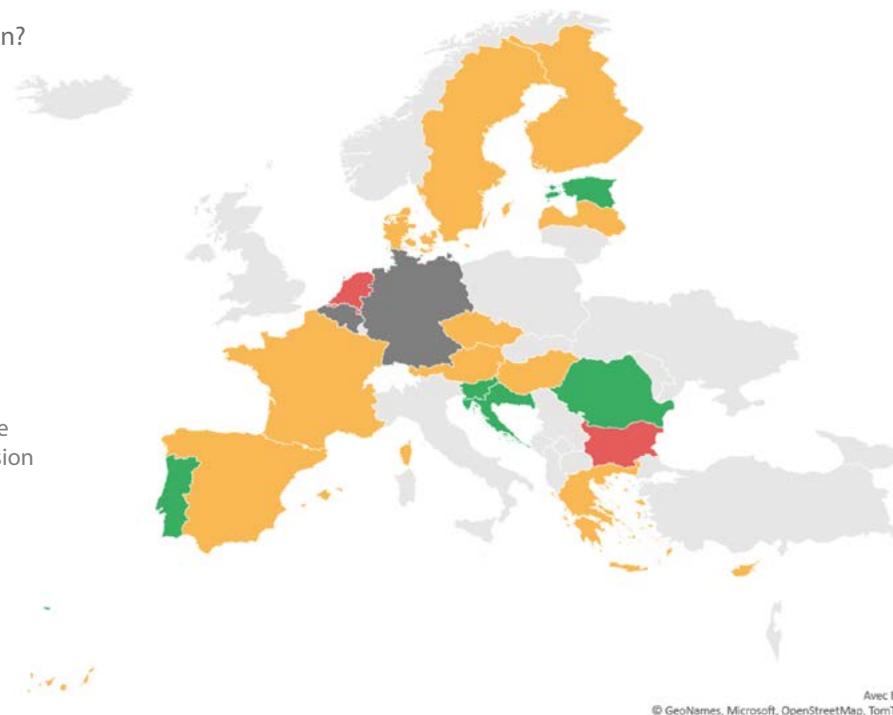
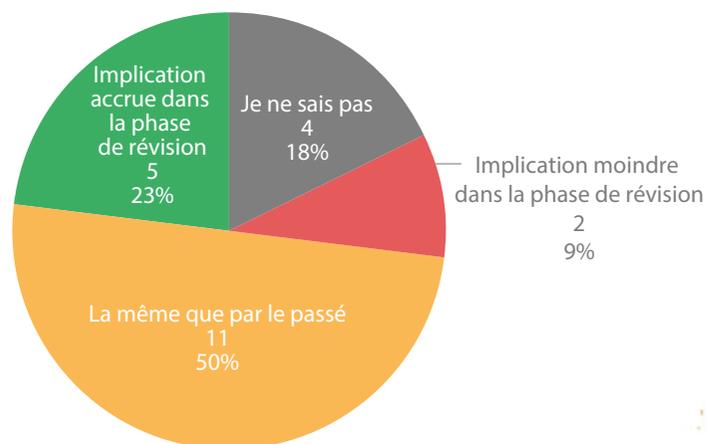
Premièrement, **2 pays (9 %) ont estimé que leur participation était «plus faible dans la phase de révision»** et, deuxièmement, jusqu'à 50 % des répondants ont estimé que leur participation au mécanisme de consultation du PNEC était la même que par le passé. Néanmoins, **23 % ont répondu que leur implication était «plus forte dans la phase de révision»**. Quatre répondants (18 %) ne savaient pas.

En examinant les données ci-dessus, il est à noter que, bien que l'association néerlandaise des GLR ait estimé que leur participation était plus faible lors de la révision de 2023, le répondant néerlandais a commenté que les politiques et les objectifs sous-jacents n'avaient pas changé par rapport à 2018-2019, lorsqu'elle était significativement impliquée.¹⁹

Figure 17: Perception de l'implication des ALR dans la révision du PNEC par rapport à 2018-2019

Comment évaluez-vous la qualité du DMCE ou du processus de consultation?
(membres du CCRE uniquement)

- Je ne sais pas
- La même que par le passé
- Implication moindre dans la phase de révision
- Implication accrue dans la phase de révision



Source: Question 13, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement)

2.2.5 Les contributions des GLR ont-elles été prises en compte?

Comme le montre la figure 18 ci-dessous, lorsqu'on leur a demandé si les contributions des ALR au PNEC avaient été prises en compte (Q.11), un **peu moins de la moitié des répondants (10 répondants, 46 %) ont répondu qu'ils «ne savaient pas»**.

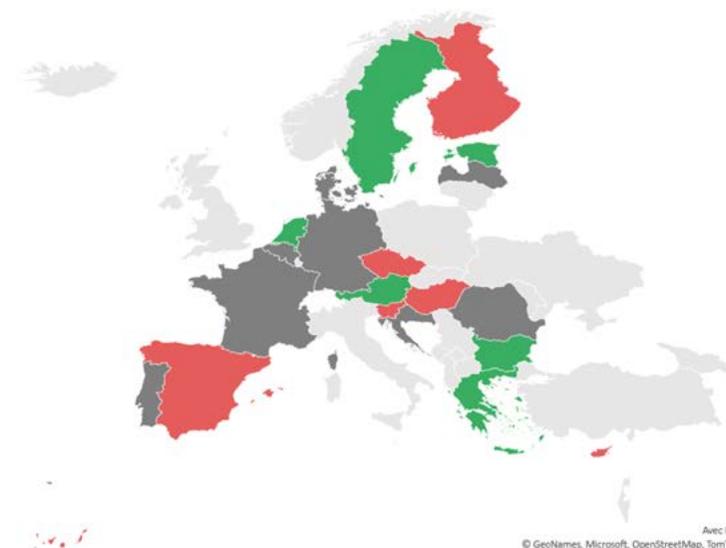
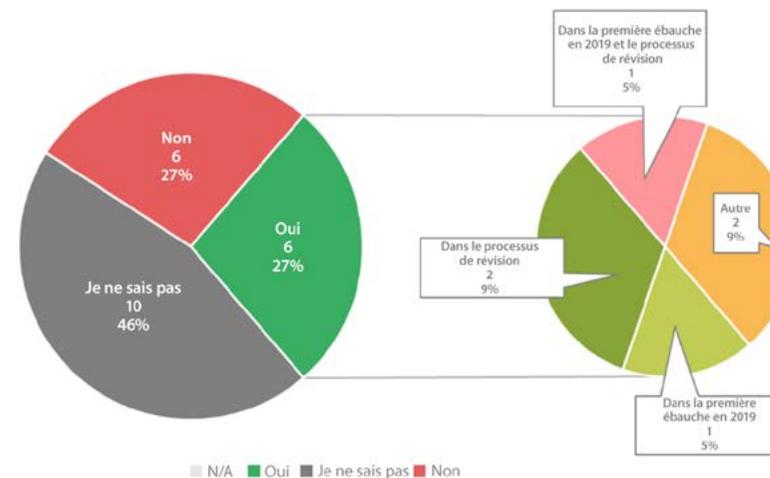
Parmi ceux qui avaient une opinion, elle était tout aussi équilibrée. En effet, sur les 12 répondants des associations membres du CCRE qui ont partagé leur opinion à ce sujet, six ont répondu «Oui» (27 %) tandis que six ont répondu «Non» (27 %). Les réponses par pays sont indiquées sur la carte ci-dessous.

Après avoir sélectionné «Oui», les répondants ont été invités à identifier à quelle étape du processus les contributions ont été prises en compte. Sur les 6 répondants qui ont répondu «Oui», 1 a répondu «Dans la première ébauche en 2019», 1 «Dans la première ébauche en 2019 et «Dans le processus de révision» tandis que 2 ont répondu «Dans le processus de révision» et 2 «Autre» sans possibilité d'expliquer ce que «Autre» couvre.

Dans l'ensemble, il est particulièrement frappant de constater que sur les 22 membres du CCRE interrogés, seuls 3 (14 %) estimaient que les contributions des gouvernements locaux et régionaux au PNEC avaient été prises en compte dans le processus de révision au 30 juin 2023.

Figure 18: Perception de la prise en compte des contributions des ALR au PNEC

Avez-vous le sentiment que les contributions des ALR aux PNEC ont été pris en compte? Si oui, dans quelle partie du processus les contributions des ALR ont-elles été prises en compte (membres CCRE uniquement)



Source: Question 11, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement)

Relation entre les PNEC et les plans infranationaux

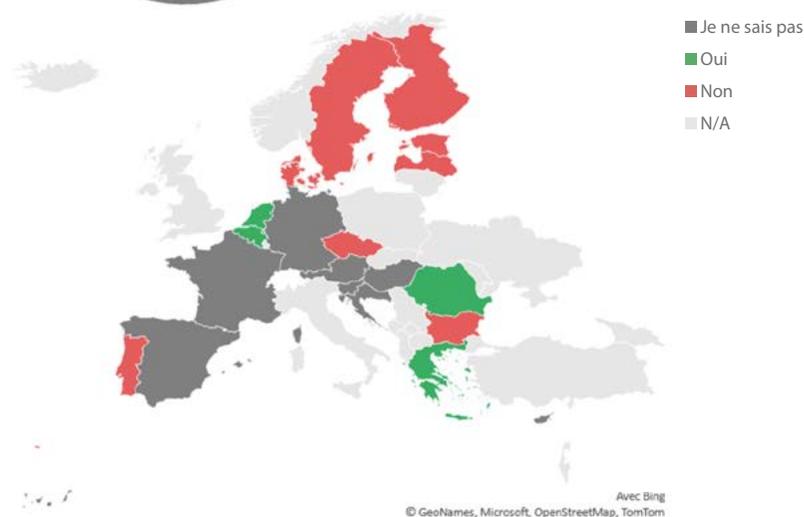
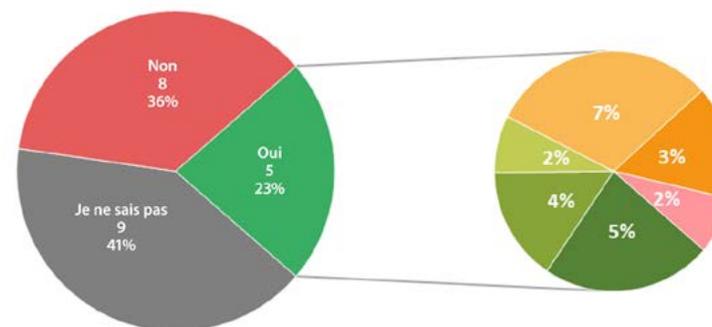
36 % des répondants des associations membres du CCRE ont répondu que le PNEC de leur État membre ne prend pas en compte la planification infranationale de l'énergie et du climat comme base du plan national.

C'est la conclusion de la question 16 de l'enquête conjointe. Cela a été observé, par exemple, dans tous les pays nordiques et baltes qui ont répondu. Parmi les 23 % qui ont répondu que le PNEC tenait compte de la planification infranationale – qui comprenait la Belgique, la Grèce, les Pays-Bas et la Roumanie – plus de la moitié ont estimé que le PNEC tenait compte du plan régional/local en matière de climat et d'énergie (Figure 19 ci-dessous).



Figure 19: Relation entre les PNEC et les plans infranationaux

Avez-vous le sentiment que les contributions des ALR aux PNEC ont été pris en compte? Si oui, dans quelle partie du processus les contributions des ALR ont-elles été prises en compte (membres CCRE uniquement)



Source: Question 16, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement)



2.3 Bonnes pratiques renforçant la gouvernance multinationale dans les politiques énergétiques et climatiques

Certaines bonnes pratiques renforçant la gouvernance multinationale dans les politiques énergétiques et climatiques peuvent être identifiées dans plusieurs pays. On peut se référer en particulier à deux projets LIFE visant à aider les États membres de l'UE à mettre en place et à gérer des dialogues ou des mécanismes de consultation permanents multinationaux, ainsi qu'à l'initiative Convention des maires pour le climat et l'énergie – Europe.

a) Le projet LIFE-PlanUp

Le projet triennal LIFE-PlanUp (2018-2021) - «Une plateforme multipartite pour des plans énergétiques et climatiques solides et inclusifs» - s'est concentré sur cinq États membres de l'UE (Espagne, Italie, Pologne, Roumanie et Hongrie). Pour soutenir la décarbonisation rapide en Europe, le projet a promu les bonnes pratiques dans les secteurs des transports, de l'agriculture et de la construction et a encouragé le dialogue sur l'élaboration de politiques à faible émission de carbone entre les autorités locales, régionales et nationales, les organisations de la société civile et les universités. Dans la [bibliothèque de ressources](#), on peut avoir accès à tous les rapports, analyses, guides et outils produits pour s'engager avec les gouvernements nationaux dans le processus du PNEC, ainsi qu'à des exemples de bonnes pratiques dans les secteurs des transports, de l'agriculture et de la construction.

b) Le projet LIFE-NECPlatform

Le [projet](#) LIFE-NECPlatform (2022-2025), financé par le premier appel LIFE-Clean Energy Transition de 2021, vise à soutenir la transition de six États membres de l'UE (Bulgarie, Croatie, France, Italie, Portugal et Roumanie) vers la neutralité climatique en mettant en place et en gérant des plateformes permanentes de dialogue à multinationale sur le climat et l'énergie (DMCE), conformément à l'article 11 du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie.

Il est important de comprendre comment la gouvernance multinationale est articulée dans différents contextes nationaux et régionaux pour stimuler les plateformes de dialogue sur le climat et l'énergie du projet NECPlatform.

[Au total, 21 initiatives ont été identifiées](#), qui peuvent inspirer et aider à développer les dialogues sur le climat et l'énergie dans les pays de NECPlatform et au-delà.

Parmi les initiatives en Europe, nous trouvons des exemples tels que le Pacte flamand pour le climat en Belgique et la Stratégie d'élimination progressive du gaz naturel aux Pays-Bas, deux exemples réussis d'initiatives de gouvernance multinationale axées sur les politiques climatiques et énergétiques.

Le **Pacte flamand pour le climat en Belgique** implique les gouvernements régionaux et locaux, assurant des liens efficaces avec les régions en ce qui concerne les besoins locaux sur quatre piliers clés: les solutions basées sur la nature, les politiques d'atténuation de l'énergie, la mobilité et la gestion de l'eau. À la suite du pacte, plus de 95 % des municipalités flamandes se sont engagées à atteindre 16 objectifs prédéfinis dans ces domaines. Pendant ce temps, la **stratégie d'élimination progressive du gaz naturel aux Pays-Bas** se concentre sur la coopération à plusieurs niveaux entre les niveaux national et local, offrant une approche intégrée et basée sur les quartiers pour éliminer le chauffage au gaz, en mettant l'accent sur l'abordabilité et la faisabilité.

Pour plus d'informations détaillées, on peut se référer à leur [rapport 2023 sur les bonnes pratiques de gouvernance multinationale](#) ainsi qu'à leur [première note d'orientation à la Commission européenne](#).

Après avoir examiné les bons exemples, le projet a identifié quelques **facteurs de réussite** pour des initiatives de gouvernance multinationale efficaces. Tout d'abord, il est essentiel de prendre le temps de mettre en place le processus et d'écouter les membres, en veillant à ce que la voix de chacun soit entendue. En outre, les gouvernements locaux et régionaux devraient être impliqués dans le processus et non pas microgérés. Enfin, la participation du gouvernement national est toujours un grand avantage, car elle contribue à garantir que les politiques nationales sont cohérentes avec leurs résultats pour les citoyens au niveau local et régional et que les plans régionaux et locaux sont pris en compte dans les plans nationaux.



La Convention des maires pour le climat et l'énergie - Europe

La Convention des maires pour le climat et l'énergie - Europe est le plus grand mouvement de villes engagées volontairement à prendre des mesures locales en matière de climat et d'énergie. Financée par la Commission européenne, l'initiative compte plus de 11 000 signataires et 8 000 plans d'action pour le climat et l'énergie durables (PACED) mis en œuvre au niveau local.

Depuis son lancement en 2008, la Convention des maires a démontré l'engagement des gouvernements locaux en faveur de l'action climatique, ouvrant la voie lorsque les gouvernements nationaux commençaient tout juste à lutter contre le changement climatique. Grâce aux PACED, les villes de toute l'Europe ont traduit leur engagement politique en actions concrètes.

Cependant, dans les versions initiales des PNEC (2020), seuls 10 des 24 États membres de l'UE ont mentionné la Convention des maires dans leurs PNEC. Cela ne parvient pas à tirer pleinement parti du potentiel d'alignement des PACED et des PNEC pour se compléter, renforcer l'alignement vertical des politiques, établir des liens clairs avec les fonds disponibles pour les municipalités et intégrer les données locales.

Dans le dernier projet de PNEC (2023) soumis par 15 États membres de l'UE en septembre 2023, 7 ont mentionné la Convention des maires, notamment la Croatie, Chypre, l'Estonie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg et le Portugal. Certains de ces pays, tels que la Croatie, l'Italie et le Portugal, ont proposé des mesures spécifiques pour renforcer les PACED dans leurs PNEC. Par exemple, la Croatie vise à améliorer la planification stratégique locale, à suivre les progrès du PACED et à utiliser les données du PACED dans les révisions de la planification nationale.²⁰

Soutenir les dialogues nationaux multinationaux

Dans le cadre d'une initiative ascendante et des efforts visant à renforcer les processus de gouvernance multinationaux, la Convention des Maires soutient activement l'organisation de dialogues multinationaux dans le cadre de la révision des PNEC.

À Malte,²¹ l'événement de la Convention des maires, organisé par l'Association des conseils locaux, a facilité les discussions sur un plan national en matière

d'énergie et de climat. Les maires et les participants ont exploré les défis auxquels sont confrontées les localités et le soutien nécessaire pour atteindre les objectifs énoncés dans le PNEC.

En Slovénie,²² l'Association des municipalités de Slovénie (ZMOS), en collaboration avec la Convention des maires pour le climat et l'énergie et le ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie, a mené une consultation sur le rôle des municipalités dans la préparation et la mise en œuvre du PNEC, soulignant le rôle vital des communautés locales dans la réalisation de la neutralité climatique.

Au cours de ces événements, les participants ont pris connaissance du processus de préparation du PNEC, de son contenu et de ses dimensions telles que la décarbonisation et l'efficacité énergétique. L'importance de la participation active des municipalités aux mises à jour du PNEC a été soulignée, compte tenu de leur rôle important dans la mise en œuvre des mesures. Les dialogues ont également porté sur les changements réglementaires, la législation et les ressources financières pour les projets locaux. Ces discussions ont souligné la complexité des questions énergétiques et climatiques et la nécessité d'une communication continue entre les gouvernements nationaux, les municipalités et les autres parties prenantes pour atteindre avec succès les objectifs climatiques de l'UE et la neutralité climatique.

Dans le contexte de la crise énergétique, les autorités nationales ne pourront atteindre leurs objectifs avec succès que si elles travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements locaux et régionaux. Cependant, trop souvent, on constate que les plans nationaux en matière d'énergie et de climat ne tirent pas parti de l'énorme potentiel des gouvernements locaux et régionaux pour conduire la transition climatique et énergétique.





3. Bonnes pratiques nationales pour soutenir les GLR dans la mise en œuvre des cinq dimensions des PNEC

Études de cas partagées
par les membres CCRE

Cette section passe de la planification des actions en matière de climat et d'énergie, ainsi que de leurs mécanismes de consultation connexes, à la mise en œuvre d'actions liées au climat et à l'énergie. L'étude visait à identifier les bonnes pratiques nationales soutenant la mise en œuvre d'actions pertinentes par les gouvernements locaux et régionaux (GLR).

La principale source d'information sur cette question de l'étude a été fournie par les membres du CCRE à travers un exercice de consultation ciblée suite à l'enquête conjointe CdR-CCRE et a eu lieu vers la fin de l'été 2023. Les membres ont souligné une variété de systèmes de soutien en place au niveau national pour soutenir la mise en œuvre locale et régionale.

En outre, l'équipe d'étude a cherché à identifier les bonnes pratiques pertinentes lors de l'examen des PNEC et par le biais de recherches documentaires supplémentaires. Certains des exemples les plus intéressants et les plus inspirants de pratiques nationales dans le contexte de cette étude sont présentés ici sous chacune des cinq dimensions des PNEC²³ et des politiques climatiques et énergétiques au sens large.



Points marquants du chapitre

- Les pratiques présentées dans ce chapitre soulignent que le niveau national (gouvernements, agences, initiatives, etc.) peut jouer un rôle clé en aidant les gouvernements locaux et régionaux à prendre des mesures efficaces pour atteindre les objectifs liés au climat et à l'énergie.
- Ce serait une erreur d'imaginer que le seul soutien dont les GLR ont besoin - ou dont ils ont besoin - est uniquement un soutien financier pour entreprendre les investissements nécessaires dans des projets liés au climat et à l'énergie.
- Certaines des pratiques nationales les plus intéressantes et les plus inspirantes impliquent des engagements partagés, des rapports harmonisés, des réseaux et des échanges et un soutien technique sur les initiatives liées au climat et à l'énergie.
- Les exemples de pratiques mis en évidence dans ce chapitre comprennent:
 - Un réseau de municipalités et de régions en Finlande avec un engagement commun de réduire les émissions de GES de 80 %.
 - Une initiative nationale au Danemark fournissant aux municipalités une assistance technique et un soutien pour élaborer des plans d'action pour le climat conformément à l'ambitieux cadre de planification de l'action pour le climat C40.
 - Un «pacte sectoriel» entre l'association nationale des GLR et l'agence nationale de l'énergie au Portugal pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations nationales en matière d'économies d'énergie par les GLR.
 - Un volet spécifique du travail de l'association nationale des GLR au Danemark pour soutenir les autorités locales dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans d'urgence pour les coupures de courant prolongées.
 - Un cadre juridique national spécifiquement adapté pour faciliter la création de communautés énergétiques locales en Italie pour produire, consommer et gérer collectivement les ressources énergétiques.
 - Également des initiatives régionales, dans le cadre du système national d'éducation et de formation au Royaume-Uni, visant à adapter et à requalifier les travailleurs pour de nouveaux emplois émergeant au sein de l'économie verte (emplois verts).
- La poursuite de l'identification et du partage des politiques de bonnes pratiques au niveau national peut aider à soutenir des transitions climatiques et énergétiques de plus en plus rapides au niveau local.



3.1 Décarbonisation

Introduction

La décarbonisation, le processus de **réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique**, est au cœur des objectifs globaux de la politique énergétique et climatique de l'Europe. En effet, l'UE a l'objectif ambitieux d'être climatiquement neutre, une économie avec des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles, d'ici 2050. Cet objectif est au cœur du [pacte vert pour l'Europe](#) et conforme à l'engagement de l'UE en faveur de l'action mondiale pour le climat dans le cadre de l'[accord de Paris](#). En dehors de cela, la plupart des gouvernements européens ont fait des promesses nettes nulles d'ici 2050 dans leurs CDN.²⁴

La décarbonisation implique de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre dans divers secteurs, notamment l'énergie, les transports, l'industrie et l'agriculture. Cependant, la transition énergétique propre vers des sources d'énergie renouvelables et à faible émission de carbone est particulièrement cruciale dans ce contexte, car la production et l'utilisation de l'énergie représentent **plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE**.²⁵

Défis auxquels sont confrontés les gouvernements locaux et régionaux

Les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle crucial à jouer dans la réalisation des objectifs de décarbonisation de l'UE, car ils ont l'autorité/la responsabilité et la proximité nécessaires pour mettre en œuvre des politiques, impliquer les communautés et contribuer aux investissements dans les infrastructures qui contribuent directement à la réduction des émissions.

Cependant, le processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre présente plusieurs défis pour les GLR. Les initiatives de décarbonisation nécessitent souvent des investissements financiers importants, ainsi qu'une expertise technologique. D'autres problèmes peuvent inclure un réseau potentiellement complexe de réglementations et de cadres juridiques, tels que les lois de zonage, les codes du bâtiment et les réglementations énergétiques, la résistance du public et la nécessité de données et d'un suivi efficaces.

Pour relever ces défis, les gouvernements locaux s'engagent souvent dans une planification globale, recherchent des partenariats avec les parties prenantes concernées et développent des stratégies claires pour atteindre leurs objectifs de décarbonisation. En outre, tirer parti des subventions et des incitations disponibles aux niveaux régional, national et international peut aider à surmonter les obstacles financiers et à accélérer la transition vers un avenir sobre en carbone.

Exemples de soutien national à l'action locale en matière de décarbonisation

Les initiatives au niveau national peuvent jouer un rôle essentiel en soutenant les gouvernements locaux et régionaux dans leurs processus de décarbonisation. Certaines des initiatives les plus ambitieuses à cet égard proviennent des pays nordiques d'Europe, notamment deux réseaux nationaux de municipalités travaillant de différentes manières pour soutenir la décarbonisation.

Réseau HINKU (Towards Climate Neutral Municipalities) - Finlande.

Une approche nationale ambitieuse et inspirante pour aider les gouvernements locaux et régionaux à atteindre les objectifs de décarbonisation est fournie par le réseau **HINKU en Finlande**.

Coordonné par l'Institut finlandais de l'environnement (SYKE), le réseau rassemble actuellement près de 100 municipalités et cinq régions dans le cadre d'un engagement commun de **réduire les émissions de GES de 80 %** de 2007 à 2035 sur leurs territoires. En plus de prendre cet engagement, pour rejoindre avec succès le réseau, **chaque autorité locale doit également remplir un ensemble de critères liés à la prise de décision**, à la planification et à l'établissement de rapports sur l'action climatique.

En échange de leur engagement politique clair, les gouvernements locaux et régionaux participants reçoivent une **expertise, des outils et un soutien par les pairs** axés sur la résolution des défis auxquels ils sont confrontés dans leur processus de décarbonisation. Les activités spécifiques du réseau comprennent: le partage des meilleures pratiques, y compris des prix réguliers pour les actions municipales de réduction des émissions; le soutien à la planification et



à la préparation de projets; et la coopération en matière de communication et les opportunités de réseautage.

En outre, SYKE aide chaque municipalité et région en calculant leurs émissions de GES basées sur la consommation et en fournissant un ensemble d'indicateurs pour le travail climatique municipal et régional.

Le réseau encourage, soutient et permet également aux autorités municipales de **travailler avec les représentants des entreprises, les résidents locaux, les instituts de recherche et les experts** pour concevoir et adapter de nouvelles solutions rentables pour réduire les émissions. Un grand groupe d'entreprises et d'experts sont impliqués en tant que partenaires dans le réseau, soutenant les municipalités avec leur expertise technique en matière de décarbonisation.

Pour plus d'informations: [Carbonneutralfinland \(hiilineutraalisuomi.fi\)](https://hiilineutraalisuomi.fi)



DK2020 - Plans climatiques pour le Danemark

Au Danemark, DK2020 est une initiative nationale fournissant aux municipalités une **assistance technique et un soutien pour élaborer des plans d'action pour le climat** conformes au [cadre de planification de l'action pour le climat C40](#) conformément à l'objectif de 1,5 degré de l'Accord de Paris.

Lancé en tant qu'initiative pilote avec 20 autorités locales en 2019, le réseau comprend déjà 96 des 98 municipalités danoises, ce qui signifie que presque toutes les municipalités danoises travaillent maintenant avec la **même norme de planification de l'action climatique que celle utilisée par certaines des villes les plus ambitieuses au monde en matière de climat**. C'est la première fois que la norme C40 est utilisée et développée pour une utilisation dans les petites villes et municipalités. Ainsi, les municipalités DK2020 écrivent une histoire climatique internationale.

Grâce au réseau DK2020, les municipalités danoises développent, améliorent ou adaptent leurs travaux existants sur l'action climatique aux meilleures pratiques mondiales. Ces plans se concentrent sur tous les secteurs de la zone géographique des municipalités et définiront **comment les municipalités deviendront climatiquement neutres et résilientes au climat d'ici 2050 au plus tard**.

DK2020 est un partenariat entre Realdania (une association privée au Danemark qui soutient des projets d'architecture et de planification), le gouvernement local danois (KL) et les cinq régions danoises. CONCITO – le groupe de réflexion vert du Danemark – est le secrétariat du projet et le partenaire de connaissances, avec C40 Cities. **Chacun de ces acteurs et opérateurs locaux assiste les municipalités avec des conseils et des retours d'expérience sur leurs plans d'action climat**

Pour plus d'informations: <https://www.realdania.org/whatwedo/grants-and-projects/dk2020>



D'autres initiatives nationales intéressantes comprennent:

- Le [programme Delta aux Pays-Bas](#), dans le cadre duquel le gouvernement a conclu des collaborations innovantes avec environ 150 parties, y compris des résidents, des entreprises, des instituts de connaissances et des ONG, pour élaborer des propositions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 49 % d'ici 2030, couvrant des secteurs tels que l'électricité, l'industrie, l'utilisation des sols et la mobilité.
- Sur la base de la loi nationale sur l'aménagement du territoire, un [programme national de coordination aux Pays-Bas](#) prévoit la coordination du gouvernement national avec les gouvernements locaux et régionaux dans l'attribution des permis et des licences pour les projets SER à grande échelle. Les municipalités continuent de décider elles-mêmes des permis environnementaux pertinents.
- Un amendement complet de 2023 à la [loi sur les énergies renouvelables en Allemagne](#) comprenait des dispositions visant à assurer la participation financière des municipalités au développement des infrastructures d'énergie renouvelable. Les municipalités pourront également stipuler des exigences locales de conservation de la nature pour les infrastructures subventionnées et non subventionnées. Cela vise à renforcer l'acceptation et l'engagement locaux dans la transition vers l'énergie propre, car la participation financière municipale devrait devenir la norme à l'avenir.
- Le dernier [accord sur l'énergie et le climat de 2022](#) a renforcé la **politique de chauffage urbain au Danemark** dans le but de remplacer davantage le pétrole et le gaz naturel. Pour commencer les travaux, un accord entre l'Association danoise des municipalités et le gouvernement a défini plusieurs étapes, notamment l'identification par les municipalités des zones présentant un potentiel de chauffage urbain et la fourniture de conseils, de fonds de soutien et de guides pour le déploiement de projets par les entreprises de chauffage urbain devant être approuvés par les municipalités en 2023.
- L'**initiative révolutionnaire des villes viables de la Suède**, avec un budget de plus de 200 millions de couronnes suédoises, est consacrée à la neutralité climatique et à la durabilité d'ici 2030. Dans le cadre d'un effort de collaboration dirigé par Vinnova, l'Agence suédoise de l'énergie, et Formas, le programme

s'associe à 23 villes et à plus de 100 organisations couvrant les entreprises, les universités, la société civile et le secteur public. Les villes s'engagent à réduire considérablement leurs émissions de carbone, à favoriser l'innovation et l'engagement communautaire. L'initiative comprend également des engagements nationaux, comme une plate-forme nationale pour le financement municipal dans les initiatives climatiques ou la révision de la législation nationale pour habiliter les municipalités à jouer un rôle de leadership en matière de climat et à se préparer à l'appel de l'UE pour 2030 en faveur de villes climatiquement neutres.

3.2 Efficacité énergétique

Introduction

L'efficacité énergétique, la pratique consistant à utiliser moins d'énergie pour obtenir les mêmes résultats ou des résultats améliorés, sert à réduire la consommation d'énergie, à réduire les factures d'énergie et à diminuer l'impact environnemental associé à la consommation d'énergie.

Elle a un rôle clé à jouer dans la réalisation des objectifs de décarbonisation, allant de pair avec la transition vers des formes d'énergie plus propres afin de réduire les émissions globales provenant de la production et de l'utilisation de l'énergie. Les projets d'efficacité énergétique s'avèrent souvent plus rentables que la construction de nouvelles infrastructures énergétiques.

Dans le cadre de la [directive révisée de l'UE sur l'efficacité énergétique](#), l'UE a convenu d'un objectif ambitieux en matière d'efficacité énergétique pour 2030 consistant à réduire la consommation finale d'énergie d'au moins 11,7 % par rapport aux projections de 2020. Dans le cadre de leurs régimes d'obligations en matière d'efficacité énergétique, les pays de l'UE seront tenus d'atteindre un taux annuel moyen d'économies d'énergie de 1,49 % de 2024 à 2030. Les secteurs critiques réduisent la consommation d'énergie dans les bâtiments, les transports et l'industrie.

Défis auxquels sont confrontés les gouvernements locaux et régionaux

Encore une fois, les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs d'efficacité énergétique de l'UE, car ils



contrôlent généralement de manière significative les dimensions cruciales de la consommation d'énergie, telles que les systèmes énergétiques locaux, la gestion des déchets, les transports publics, la réglementation en matière de construction et l'aménagement du territoire.

Cependant, ils sont confrontés à des défis importants pour réaliser des progrès significatifs. La première est que les mesures d'efficacité énergétique peuvent nécessiter des investissements initiaux importants, avec des périodes de récupération relativement longues, en particulier si l'infrastructure locale est relativement ancienne et difficile à moderniser. Un autre peut être la nécessité de collaborer avec des entreprises de services publics (privées) ou des propriétaires fonciers et les niveaux d'expertise requis pour faire face à la complexité de nombreuses technologies et pratiques d'efficacité énergétique. Des données précises sont également nécessaires pour identifier les opportunités d'économies d'énergie appropriées.

Pour relever ces défis, les gouvernements locaux adoptent souvent une approche à plusieurs volets qui comprend des partenariats public-privé, la collaboration avec les gouvernements régionaux et nationaux, des mécanismes de financement ciblés, l'engagement des citoyens, des campagnes de sensibilisation du public et des réformes réglementaires.

Exemples de soutien national à l'action locale en matière d'efficacité énergétique

Les initiatives au niveau national peuvent jouer un rôle essentiel en soutenant les gouvernements locaux et régionaux dans leurs efforts pour améliorer l'efficacité énergétique au sein de leurs communautés.



Pacte sectoriel pour les administrations locales – Portugal

Au Portugal, un «Pacte sectoriel pour les administrations locales» a été signé entre l'Association nationale des municipalités portugaises (ANMP) et l'Agence de l'énergie (ADENE) dans le **cadre du plan national d'économies d'énergie 2022-2023** qui a lui-même été approuvé dans le cadre et en réponse à la réduction volontaire de 15 % de la consommation d'énergie lancée par les États membres de l'Union européenne.

Le Pacte sectoriel agit comme un engagement formel commun à **améliorer l'implication des municipalités dans l'exécution des mesures recommandées du plan national d'économies d'énergie.**

Avec le Pacte, l'association des communes s'engage à promouvoir **l'adhésion aux mesures et actions préconisées par le Plan d'économie d'énergie 2022-2023** auprès de ses membres et à encourager **l'adoption et le partage d'autres comportements et bonnes pratiques.** Ces recommandations peuvent aller d'efforts simples et peu coûteux pour favoriser les changements de comportement, à des mesures plus ambitieuses qui nécessitent des investissements importants, pour lesquelles les GLR ont besoin d'un accès agile et efficace aux fonds communautaires.

Les municipalités s'engagent également à **surveiller régulièrement la consommation d'énergie**, ce qui sert non seulement à identifier les progrès en matière d'efficacité énergétique au niveau local, mais contribue également de manière importante au suivi national du plan national d'économies d'énergie.

En échange, l'Agence de l'énergie ADENE s'engage à : fournir une **formation et des informations aux techniciens de l'administration publique locale** dans le cadre de projets relevant du Programme d'efficacité des ressources de l'administration publique; fournir du matériel de campagne pour des activités de sensibilisation et d'information; et un soutien ad hoc et des réponses aux questions des autorités locales.

Les résultats montrent que les municipalités ont fortement adhéré au plan et ont fait preuve de responsabilité environnementale et générationnelle en introduisant des mesures d'économie.



L'amélioration des pratiques d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique a été particulièrement évidente dans l'éclairage public, l'éclairage des bâtiments municipaux (à l'intérieur et à l'extérieur), la climatisation et la réduction de l'irrigation.

Un grand nombre de municipalités ont maintenant des plans stratégiques pour la durabilité et la transition énergétique, ainsi que des **feuilles de route pour les économies d'énergie et l'efficacité énergétique**.

Une autre pratique intéressante est la mise en place d'**accords volontaires sur l'efficacité énergétique en Finlande** pour remplir les obligations de l'UE en matière d'efficacité énergétique. Des accords spécifiques pour le secteur municipal engagent les municipalités à fixer un objectif indicatif d'au moins 7,5 % d'économies d'énergie 2017-2025 et à rendre compte chaque année des progrès accomplis. Ils sont considérés comme un outil clé de la stratégie énergétique et climatique de la Finlande.

3.3 Sécurité énergétique

Introduction

La sécurité énergétique, la capacité d'assurer un approvisionnement stable, fiable et ininterrompu en énergie abordable, est un élément essentiel de la sécurité globale et du bien-être économique d'une nation. Elle est fondamentale pour le fonctionnement des sociétés modernes et constitue un défi clé du monde moderne avec des implications environnementales et géopolitiques importantes, en particulier après la militarisation de l'énergie après l'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie.

Les problèmes cruciaux comprennent les risques de dépendre d'une source d'énergie particulière, les dangers de dépendre de fournisseurs d'énergie externes, les menaces de catastrophes naturelles et causées par l'homme et les complications associées à la gestion de la transition des combustibles fossiles bien établis mais sales vers des sources d'énergie plus propres qui doivent être développées à grande échelle. La guerre en Ukraine a mis en évidence plusieurs risques pour la sécurité énergétique de l'Europe.

Une [stratégie de sécurité énergétique de l'UE](#) a été définie en 2014. Cela a défini les actions nécessaires sur des aspects tels que l'augmentation de la production d'énergie dans l'UE, le développement des technologies énergétiques, la diversification des approvisionnements extérieurs et l'amélioration de la coordination des politiques énergétiques nationales et des plans d'urgence. En passant à des sources d'énergie nationales et renouvelables, l'UE peut réduire sa vulnérabilité aux perturbations de l'approvisionnement et aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux de l'énergie.

Défis auxquels sont confrontés les gouvernements locaux et régionaux

Alors que la sécurité énergétique est un sujet de haut niveau d'importance nationale, européenne et internationale, c'est aussi un sujet pertinent et important pour les gouvernements locaux. **Cela inclut la responsabilité locale d'assurer la résilience des infrastructures locales critiques aux conditions météorologiques extrêmes, aux catastrophes naturelles, aux cyberattaques et à d'autres perturbations. Elle couvre également les mesures spécifiques que les gouvernements locaux peuvent prendre pour promouvoir l'accès à l'énergie pour les ménages à faible revenu et mettre en place des solutions de stockage de l'énergie dans un contexte d'offre et de demande d'énergie plus volatiles.**

Les gouvernements locaux doivent mettre en place des plans d'urgence pour l'approvisionnement énergétique local et être prêts à répondre aux pannes d'électricité, aux pénuries de carburant et à d'autres urgences liées à l'énergie. Ils peuvent également travailler à préparer leurs communautés à faire face aux défis et aux urgences liés à l'énergie par le biais de la sensibilisation et de la sensibilisation.

Les mesures visant à soutenir la production locale d'énergie renouvelable et à accroître l'efficacité énergétique (voir les sections précédentes) ont également un rôle important à jouer dans le soutien à la sécurité énergétique globale.

Exemples de soutien national à l'action locale en matière de sécurité énergétique

Bon nombre des approches nationales visant à promouvoir la sécurité énergétique aux niveaux local et régional se concentrent sur la promotion de l'efficacité énergétique et de la décarbonisation (voir ci-dessus), dans le cadre des approches globales visant à diversifier l'approvisionnement et à réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs externes.



Cependant, un exemple d'approche nationale spécifique pour aborder les problèmes énergétiques locaux en termes de sécurité énergétique est une approche danoise pour assurer la préparation aux urgences locales.

Matériel pour la préparation d'urgence locale – Danemark.

Les autorités nationales danoises ont appelé les autorités locales à examiner la dépendance énergétique des processus et fonctions critiques et à évaluer et atténuer le risque de défaillance énergétique potentielle. Cela a été identifié comme une priorité dans un contexte où l'Agence danoise de l'énergie a souligné que les distributeurs d'électricité pourraient devoir couper l'électricité dans certaines zones géographiques en réponse à un approvisionnement national insuffisant pendant les mois d'hiver.

Pour aider les autorités locales à élaborer et à mettre à jour leurs plans d'urgence, l'association nationale des autorités locales «Local Government Denmark» (KL) a entrepris un volet de travail spécifique. Cela comprend la mise en place d'un groupe de services d'urgence municipaux et de municipalités pour identifier conjointement les problèmes les plus importants et organiser des réunions avec les autorités locales pour sensibiliser à ce sujet important.

Les principaux **domaines d'intérêt** ont été identifiés comme: assurer l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées, si et comment la communication et les opérations peuvent se poursuivre sans couverture mobile, si le fonctionnement des écoles/garderies peut avoir lieu sans électricité et comment soutenir les citoyens qui dépendent de l'énergie à la maison. Les travaux sur ces sujets visent à assurer la préparation des gouvernements locaux à assurer le fonctionnement continu en cas de coupures de courant prolongées.

Alors que le travail de renforcement des connaissances et des capacités dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence est toujours en cours, KL a déjà préparé **une brochure avec un certain nombre d'exemples de ce que les municipalités peuvent faire et devraient savoir en cas de panne de courant** possible. Cela inclut des exemples de préparation des municipalités avant, pendant et après un incident de panne de courant.

Un domaine clé de l'attention future sera de **renforcer la communication par et entre les autorités** avant, pendant et après les coupures de courant prolongées.

3.4 Marché intérieur

Introduction

L'UE s'efforce d'harmoniser et de libéraliser le secteur de l'énergie dans l'UE depuis 1996 afin de construire un marché intérieur plus compétitif avec de meilleurs services et des prix plus bas. Les mesures ont cherché à résoudre des problèmes tels que l'accès au marché, la transparence et la réglementation, la protection des consommateurs, l'interconnexion et l'adéquation de l'offre.

Un marché intérieur plus fort vise à soutenir la sécurité énergétique globale et à encourager à la fois l'efficacité énergétique et l'intégration des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique (voir les sections ci-dessus). Il vise également à renforcer et à élargir les droits des clients individuels et des communautés énergétiques, en garantissant un marché européen de l'électricité et du gaz plus centré sur le client, plus flexible et non discriminatoire, avec des niveaux plus élevés de protection des consommateurs et en luttant contre la pauvreté énergétique.

Une récente fiche d'information du Parlement européen indique que «l'achèvement du marché intérieur de l'UE nécessite: la suppression de nombreux obstacles et barrières commerciales; le rapprochement des politiques et mesures fiscales et tarifaires en ce qui concerne les normes et les normes; et les réglementations en matière d'environnement et de sécurité».²⁶

Défis auxquels sont confrontés les gouvernements locaux et régionaux

Les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle à jouer dans la création du marché intérieur de l'énergie de l'UE de diverses manières. **Un domaine clé est le soutien à la diversification de la production locale d'énergie renouvelable, y compris par le biais de projets énergétiques communautaires qui cherchent à décentraliser la production, à améliorer les réseaux de distribution, à construire des stockages d'énergie et à accroître le choix des consommateurs, en engageant les résidents dans la transition énergétique.**

Ils peuvent également s'engager avec les entreprises énergétiques, les municipalités voisines et les autorités régionales pour réaliser des projets d'infrastructure



énergétique qui améliorent la connectivité et le commerce transfrontaliers et travailler avec les résidents locaux pour sensibiliser à leurs droits et responsabilités en tant que consommateurs d'énergie.

Néanmoins, les politiques et réglementations du marché de l'énergie relèvent principalement de la responsabilité des autorités nationales ou supranationales, ce qui limite la capacité des autorités locales à façonner directement la politique dans ce domaine. Essayer de se coordonner avec les autorités de niveau supérieur, les juridictions voisines, les entreprises énergétiques privées et les communautés locales pour soutenir, par exemple, les nouveaux arrivants sur le marché ou le commerce transfrontalier peut également être très complexe.

Exemples de soutien national à l'action locale sur le marché intérieur

L'une des façons dont le niveau national peut aider les gouvernements locaux et régionaux à construire le marché intérieur de l'énergie est de fournir un cadre juridique qui facilite la diversification de l'approvisionnement. Un domaine de travail spécifique identifié par les membres du CCRE consiste à permettre la création de communautés énergétiques au niveau local.

Un cadre juridique favorable aux communautés énergétiques – Italie

Les communautés énergétiques sont des initiatives locales qui rassemblent des individus, des ménages et des entreprises dans une zone géographique spécifique pour **produire, consommer et gérer collectivement les ressources énergétiques**. Ils peuvent être une composante précieuse du marché intérieur de l'énergie dans l'UE, en diversifiant et en décentralisant la production, en introduisant plus de concurrence et de choix pour les consommateurs.

Les communautés énergétiques impliquent généralement le déploiement de systèmes d'énergie propre au niveau local, tels que des panneaux solaires, des éoliennes ou des installations de biomasse, visant à **promouvoir la production d'énergie renouvelable, un approvisionnement local plus résilient, l'efficacité énergétique et des pratiques durables au niveau local**.

Les communautés énergétiques fonctionnent selon un **modèle coopératif ou participatif**, avec des membres activement engagés dans les processus décisionnels et bénéficiant de ressources énergétiques partagées.

Les communautés énergétiques en Italie ont gagné en importance en raison d'un **cadre législatif introduit par le gouvernement italien pour soutenir leur création et leur fonctionnement en 2019**. La loi nationale connue sous le nom de « Conto Energia Quinto » (Cinquième compte d'énergie) permet et encourage la création de communautés qui échangent de l'énergie à des fins d'autoconsommation collective, à la fois instantanée et différée. Elle sert à surmonter de nombreux obstacles juridiques réels ou perçus à l'entrée sur le marché des communautés énergétiques.

Toute personne qui consomme de l'énergie peut participer à ces communautés, qu'elle possède un système photovoltaïque, un système de stockage ou qu'elle soit un simple partisan de l'énergie propre. Les accords de vente d'énergie sont liés par des contrats privés, mais **l'objectif de cette autoconsommation par la communauté ne peut pas être le profit**, mais le bénéfice de tous au niveau économique, social et environnemental, sous-jacent à l'importance de l'aspect « communautaire ».

À l'heure actuelle, les communautés énergétiques ne peuvent être établies qu'en aval d'une sous-station, le partage de l'énergie excédentaire entre les membres de la communauté ne se faisant que par le réseau de distribution existant. Il existe également des limites de capacité. Cependant, il est prévu qu'il s'agisse d'une **période de test sur le réseau basse tension** pour permettre aux administrations publiques et aux consommateurs d'apprécier et de vérifier les avantages de ce nouveau paradigme.

À l'avenir, le **modèle devrait être élargi**, de sorte qu'il existera davantage de possibilités de développer davantage ces communautés.

Pour plus d'informations: <https://www.regalgrid.com/en/magazine/energy-communities-in-italy/>



Les membres du CCRE ont souligné que le **Portugal a également établi un cadre juridique pour la création de communautés d'énergie renouvelable et de communautés de citoyens pour l'énergie provenant de sources renouvelables.**²⁷ Cependant, il a été constaté qu'il était encore possible d'améliorer la participation effective des municipalités aux communautés énergétiques, en particulier la clarification et la rationalisation des régimes juridiques applicables.

La Commission européenne développe une [base de données européenne des approches nationales de soutien aux communautés énergétiques](#), couvrant les définitions, les droits et obligations, le cadre juridique, réglementaire et administratif habilitant, l'évaluation et l'élimination des obstacles, ainsi que les régimes de soutien et de financement. Actuellement, la base de données fournit des informations sur les approches utilisées en Estonie, en France, à Malte, en Pologne, en Roumanie et à Chypre.

3.5 Recherche, innovation et compétitivité

Introduction

La recherche et l'innovation doivent être au cœur des réponses climatiques et énergétiques de l'Europe afin de fournir les technologies nécessaires à la transformation des systèmes énergétiques à l'échelle des défis et des ambitions de l'Europe. Le [paquet «Union de l'énergie»](#) de l'UE appelle à regrouper les actions de recherche et d'innovation au niveau européen et au sein des États membres autour de quatre priorités fondamentales:

- i. technologies d'énergie renouvelable de prochaine génération, y compris la production et l'utilisation respectueuses de l'environnement de la biomasse et des biocarburants, ainsi que le stockage de l'énergie;
- ii. participation des consommateurs à la transition énergétique grâce aux réseaux intelligents, aux appareils électroménagers intelligents, aux villes intelligentes et aux systèmes domotiques;
- iii. systèmes énergétiques efficaces, et rendre le parc immobilier neutre en énergie, et
- iv. systèmes de transport plus durables qui augmentent l'efficacité énergétique et réduisent les émissions de gaz à effet de serre.

L'UE cherche à promouvoir une recherche et un développement plus coordonnés entre les États membres (y compris par le biais du programme [Horizon Europe](#)) et des liens plus efficaces entre la recherche et l'industrie, apportant ainsi de nouvelles technologies sur le marché de l'UE.

Défis auxquels sont confrontés les gouvernements locaux et régionaux

Les gouvernements régionaux et en particulier locaux sont confrontés à des défis considérables d'échelle, de ressources et d'expertise pour développer la recherche et l'innovation à l'appui des objectifs énergétiques et climatiques. Ils ont souvent besoin et recherchent l'innovation pour améliorer la prestation et la performance de divers services, mais ne sont généralement pas bien placés pour mener la découverte de nouvelles technologies.



Les autorités locales ont une forte responsabilité dans l'utilisation efficace des fonds publics, ce qui peut les rendre naturellement réticentes et hésitantes à entreprendre des concepts ou des pratiques non prouvés. Ils manquent également d'argent ou de personnel pour mener des innovations technologiques majeures. Dans le même temps, les gouvernements locaux sont des partenaires essentiels pour le développement de solutions innovantes qui peuvent être appliquées dans des contextes réels sur le terrain, notamment pour tester, surveiller et fournir des données pour soutenir l'innovation. Les municipalités peuvent servir de sites de démonstration importants pour les technologies et les pratiques innovantes en matière d'énergie et de climat, qui peuvent inspirer la répllication dans d'autres zones géographiques.

Exemples de soutien national à l'action locale en matière de recherche, d'innovation et de compétitivité

Les gouvernements locaux et régionaux peuvent également être essentiels pour déployer l'innovation et soutenir son adoption, notamment par le développement de l'éducation et de la formation afin de promouvoir une main-d'œuvre possédant les compétences et la confiance nécessaires pour travailler avec les technologies modernes et les dernières innovations en matière de politique et de pratiques climatiques et énergétiques. Les exemples intéressants mis en évidence par les membres du CCRE comprenaient différents mécanismes de soutien à la formation des travailleurs pour la mise en œuvre de la transition verte (voir page suivante).



Créer la main-d'œuvre pour atteindre le zéro net - Royaume-Uni

Rénovation et entretien des véhicules électriques - Essex

Le [Fonds de renouvellement de la communauté britannique](#) du gouvernement britannique a entièrement financé un projet du conseil du comté d'Essex en partenariat avec l'organisation à but non lucratif «[Retrofit Academy](#)» pour développer et dispenser une formation sur les compétences et les activités de rénovation conformément aux normes pertinentes des spécifications accessibles au public. Cela a vu le nombre de coordinateurs de rénovation dans l'Essex passer de 1 à plus de 50, formant près de 300 personnes aux compétences professionnelles de rénovation en 18 mois.

Le Conseil a également obtenu des fonds par le biais du Fonds de renouvellement communautaire pour un [nouveau centre de véhicules électriques](#) à Harlow offrant une formation à jour pour améliorer les compétences de 50 techniciens automobiles en entretien de véhicules électriques, afin de répondre à une demande croissante du marché.

Pôles d'entraînement verts - East Sussex

East Sussex College offre une gamme de cours de formation entièrement accrédités par le biais d'un nouveau [centre de formation écologique spécialisé](#). Il soutient les autorités locales, les entreprises, les employeurs de la construction et les propriétaires en développant les compétences nécessaires pour installer des produits d'énergie verte allant des installations solaires et micro-éoliennes aux technologies de rénovation domiciliaire et de pompe à chaleur, tant dans les propriétés commerciales que dans les logements. Le hub vise à atteindre l'objectif de réaménager 40 000 ménages dans la région et de créer des opportunités d'emploi pour les PME et les microentreprises locales.

Analyse du marché des compétences vertes - Ouest de l'Angleterre

L'Autorité combinée de l'Ouest de l'Angleterre (CA) a entrepris une [analyse du marché de la rénovation et des compétences vertes](#) qui comprenait l'identification des lacunes émergentes en matière de compétences dans divers secteurs. Sur cette base, la CA a créé des programmes de soutien pour créer des compétences et des emplois verts locaux et cibler les investissements par le biais du budget de l'éducation des adultes. Elle a également créé le Fonds vert pour la relance pour aider à répondre aux ambitions climatiques et écologiques énoncées dans la [stratégie et le plan d'action climatiques et écologiques](#).



4. Le rôle des GLR dans le financement des politiques énergétiques et climatiques

Les capitaux du secteur privé peuvent et doivent jouer un rôle plus important dans le financement de la lutte contre le changement climatique, y compris avec des instruments financiers innovants. Mais la mobilisation des investissements du secteur privé à grande échelle nécessite une action coordonnée entre les politiques climatiques et d'investissement, en particulier en ce qui concerne la faisabilité des produits de finance durable dans un contexte local et régional.



Des investissements substantiels sont nécessaires pour assurer une transition vers une économie européenne à faible intensité de carbone. Le financement climatique fait référence au financement local, national ou transnational, provenant de sources de financement publiques, privées et/ou alternatives, qui visent à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation qui lutteront contre le changement climatique.

Les décisions prises sur les flux financiers et les investissements dans les infrastructures dans les pays en développement jusqu'en 2030 sont essentielles pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les calculs de l'OCDE montrent qu'il faudra en moyenne 6 900 milliards de dollars²⁸ d'investissements par an dans des infrastructures à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique entre 2016 et 2030 pour atteindre les objectifs en matière de climat et de développement.

En outre, en 2021, la Commission a estimé que la réalisation de l'objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 nécessiterait des investissements supplémentaires de 392 milliards d'euros par an²⁹ par rapport à la moyenne 2011-2020 dans le seul système énergétique. Les experts ont estimé qu'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 dans l'UE-27 nécessiterait un investissement total (c'est-à-dire continu plus supplémentaire) d'environ 1 000 milliards d'euros par an³⁰ au cours de la période 2021-2050.

Le rôle et l'importance des GLR dans la mise en œuvre des politiques énergétiques et climatiques sont de plus en plus reconnus. Cependant, soutenir les actions climatiques des gouvernements infranationaux et fournir des recommandations sur la façon dont les ressources financières supplémentaires pour le climat devraient être mobilisées nécessite une meilleure compréhension du rôle financier actuel et du poids des gouvernements infranationaux dans le financement des domaines liés à l'énergie et au climat. Cette section de l'étude vise à résoudre ce problème.

Points marquants du chapitre

- Les gouvernements infranationaux jouent un rôle central dans les dépenses et les investissements liés au climat.
- En 2019, ils étaient responsables de 58 % des dépenses totales des administrations publiques liées aux initiatives climatiques. Cette proportion était encore plus élevée avant la crise financière mondiale de 2008, les gouvernements infranationaux contribuant environ 60 à 62 % de ces dépenses.
- Le pourcentage des dépenses infranationales consacrées aux dépenses importantes pour le climat varie de plus de 20 % au Luxembourg à environ 1 % en Islande.
- Les domaines politiques où la part des dépenses publiques infranationales en matière de climat est la plus élevée sont l'éclairage public, la gestion des eaux usées et la gestion des déchets (environ 80 % dans chacun), ainsi que l'approvisionnement en eau, le développement communautaire et le développement du logement (60-70 %).
- Environ 45 % des membres du CCRE estiment que le PNEC dans leur pays apporte un soutien à la mise en œuvre, au niveau local ou régional, des mesures incluses dans le plan – notamment par le biais d'un financement de l'UE, d'un financement national, d'opportunités de renforcement des capacités ou d'un soutien technique.
- Néanmoins, la plupart des membres du CCRE (68 %) étaient en désaccord ou fortement en désaccord sur le fait que les ressources financières allouées aux GLR correspondent à la charge des responsabilités au niveau local.
- La mobilisation de financements et d'investissements privés en faveur de la transition sera essentielle pour atteindre les objectifs de l'Union en matière de climat et d'énergie, mais les GLR **ne disposent pas des mêmes capacités pour réaliser les investissements nécessaires et accéder à des instruments financiers durables.**



4.1 Contribution financière actuelle des gouvernements locaux et régionaux

4.1.1 Sources des données et définitions

Soutenir les actions climatiques des gouvernements infranationaux et fournir des recommandations sur la façon dont les ressources financières supplémentaires pour le climat devraient être mobilisées nécessite une meilleure compréhension du rôle financier et du poids des gouvernements infranationaux dans les domaines liés à l'énergie et au climat.

L'analyse fournie ci-dessous s'appuie sur les données existantes du [pôle financier infranational pour le climat de l'OCDE](#), en particulier la [base de données de l'OCDE sur le financement du climat par les gouvernements infranationaux](#), qui comprend des données sur les dépenses et les investissements des gouvernements infranationaux significatifs pour le climat (voir l'encadré 1 pour les définitions de ces termes) pour 33 pays de l'OCDE et de l'UE couvrant la période 2001 à 2019. Les données ont été collectées à l'aide d'une méthodologie standardisée, initialement développée en 2018 par l'OCDE et mise à jour dans le cadre du projet conjoint OCDE/Commission européenne, sur la base des données des comptes nationaux. L'ensemble de données fournit des données financières quantifiées selon les principes suivants:

- **Limites des données:** L'ensemble de données de l'OCDE, qui sert d'ensemble de données de base pour la méthodologie, présente ses propres limites. Il s'appuie sur les rapports des pays membres sur leurs dépenses nationales et infranationales. Certains pays ne déclarent pas chaque année; d'autres ne déclarent les dépenses infranationales que pour les catégories de fonctions de la Classification des fonctions des fonctions publiques (CFAP)³¹ de premier niveau. Certains pays ne déclarent pas toutes les catégories. La portée et la couverture temporelle des données diffèrent d'un pays à l'autre en fonction de la disponibilité des données.
 - Aucune donnée n'est disponible pour un certain nombre de pays, ce qui explique pourquoi une couverture complète de tous les pays membres du CCRE n'est pas possible,³²

- Pour Israël, les données n'ont été communiquées qu'à partir de 2013,
- Pour la Turquie, les données n'ont été communiquées qu'à partir de 2008,
- Pour la Slovaquie, les données pour les années 2003, 2004, 2005 et 2006 sont manquantes.

- **Comparabilité internationale:** Méprisant ses limites, cet ensemble de données est le premier du genre à fournir des données comparables à l'échelle internationale sur les dépenses et les investissements publics infranationaux significatifs en matière de climat.
- **Portée du gouvernement:** La méthodologie mesure à la fois les dépenses nationales et infranationales liées au climat, ce qui permet de comparer les niveaux de dépenses liées au climat entre les deux niveaux de gouvernement (Encadré 2). Elle permet également d'identifier la classification de deuxième niveau des fonctions des administrations publiques (CFAP) dans laquelle les gouvernements infranationaux ou nationaux ont dépensé davantage pour les fonctions «liées au climat et à l'environnement». Des comparaisons entre trois niveaux de gouvernement sont possibles pour les pays fédéraux qui déclarent à la fois les dépenses des gouvernements étatiques et locaux.

Les données disponibles de l'OCDE ont servi de base à la visualisation et à l'analyse ultérieures de l'étude. Cette analyse des données a été étayée et complétée par une analyse qualitative à partir d'autres documents de référence identifiés, y compris d'autres piliers de travail de l'OCDE, [le suivi des revenus climatiques infranationaux et la budgétisation verte infranationale](#), ainsi que l'étude du CCRE: «[Les finances locales et la transition verte](#)».

Des liens ont été établis avec les résultats trouvés au chapitre 3 (compétences au niveau des administrations infranationales) et les bonnes pratiques possibles au chapitre 4, le cas échéant.



Encadré 1: Définitions des dépenses et des investissements climatiques des administrations infranationales

Les définitions utilisées dans ce rapport s'alignent sur le principe de la taxonomie³³ de l'UE de «contribuer de manière significative à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique». Plus précisément, les termes «dépenses significatives pour le climat» et «investissements significatifs pour le climat» font référence aux dépenses et aux investissements destinés aux activités économiques que le groupe d'experts techniques de l'UE sur la finance durable (TEG) a identifiées comme contribuant de manière significative à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans leur rapport final sur la taxonomie de mars 2020.³⁴

- **Les dépenses importantes pour le climat** couvrent à la fois les dépenses courantes et les dépenses en capital. Les dépenses courantes comprennent les dépenses de personnel, la consommation intermédiaire, les subventions autres qu'en capital et les dépenses fiscales. Les dépenses d'intérêts ne sont pas incluses. Les dépenses en capital se réfèrent aux investissements indirects (transferts en capital et subventions en capital) et aux investissements directs (formation brute de capital fixe (FBCF) moins cessions d'actifs non financiers et non produits).
- **L'investissement significatif pour le climat** fait référence à un sous-ensemble de dépenses d'investissement, en particulier les investissements directs (FBCF moins les cessions d'actifs non financiers et non produits). La mesure des investissements a permis de se concentrer sur les montants investis dans les infrastructures liées au climat en particulier. L'utilisation de ce sous-ensemble fournit également une estimation plus précise des dépenses d'investissement dans les infrastructures liées au climat que la catégorie de dépenses globale.

Source: OCDE (2022), *Suivi des dépenses et des recettes climatiques des administrations infranationales dans les pays de l'OCDE et de l'UE*

Encadré 2: Définitions des secteurs gouvernementaux inclus dans l'étude

Dans les comptes nationaux, le terme **secteur des administrations publiques** est composé de quatre sous-secteurs: le gouvernement central, le gouvernement de l'État, le gouvernement local et les fonds de sécurité sociale et les entités connexes. Les trois sous-secteurs «gouvernementaux» inclus dans cette étude sont:

- **Administration centrale:** tous les services administratifs de l'administration centrale et d'autres organismes centraux dont les compétences s'étendent généralement sur l'ensemble du territoire économique.
- **Gouvernement de l'État:** les régions fédérées et les Länder/Länder dans les pays fédéraux (en référence à l'Allemagne et à l'Autriche) ainsi que dans les pays quasi fédéraux (Espagne) et les entités publiques connexes (par exemple, les organismes publics spécialisés, les institutions publiques de l'État et diverses institutions satellites rattachées aux gouvernements des États).
- **Gouvernement local:** municipalités, niveau intermédiaire de gouvernement, y compris les comtés, districts, provinces/comtés ainsi que les régions (dans les pays unitaires) et toutes les entités publiques locales connexes (par exemple, les organismes locaux spécialisés, les structures de coopération intercommunale, les institutions publiques locales et diverses institutions satellites rattachées aux gouvernements locaux).

En outre, le terme **administration infranationale fait référence à la somme de deux sous-secteurs: les administrations des États et les administrations locales dans les pays fédéraux, et uniquement les administrations locales dans les pays unitaires où le sous-secteur des administrations infranationales est équivalent au sous-secteur des administrations locales.**

Source: méthodologie de base de données de l'OCDE



Une compréhension plus approfondie des dépenses spécifiques au climat des GLR nécessite encore un examen des **dépenses par fonction pour révéler combien elles dépendent dans des domaines clés. Ici, les données sous-jacentes sur les dépenses et les investissements proviennent de la base de données des comptes nationaux, plus précisément de l'ensemble de données «Dépenses publiques par fonction» (données CFAP). La Classification des fonctions du gouvernement (CFAP) est considérée comme la base appropriée pour examiner la structure des dépenses publiques.**

Élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et publiée par la Division de statistique des Nations Unies (DSNU) en tant que norme classant les objectifs des activités gouvernementales, la CFAP est une classification à 3 niveaux qui classe les données sur les dépenses gouvernementales du Système de comptabilité nationale en fonction de l'objectif pour lequel les fonds sont utilisés. La CFAP de premier niveau divise les données sur les dépenses en dix groupes ou sous-secteurs de dépenses «fonctionnels» (tels que les affaires économiques, l'éducation et la protection sociale). La CFAP de deuxième niveau les divise en neuf sous-groupes.³⁵ Les données CFAP de premier niveau sont disponibles pour 33 des 37 pays de l'OCDE (selon la disponibilité des séries chronologiques),³⁶ tandis que les données CFAP de deuxième niveau sont généralement disponibles pour les pays européens de l'OCDE plus l'Australie, la Colombie, Israël et le Japon.

La [taxonomie de l'UE pour les activités durables](#) lancée par la Commission européenne est également utile dans ce contexte. Il s'agit d'un système de classification qui établit une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental à l'aide de critères d'examen technique cohérents et objectifs. La taxonomie n'est qu'un élément d'un cadre plus large de l'UE en matière de finance durable conçu pour orienter les investissements vers des projets et des activités durables, ce qui est un élément clé de l'accord de Paris.

Le règlement sur la taxonomie³⁷ est entré en vigueur le 12 juillet 2020 et charge la Commission européenne d'établir les critères d'examen technique. Il définit les six objectifs environnementaux de l'UE ainsi que quatre conditions générales qu'une activité économique doit remplir pour être qualifiée de durable sur le plan environnemental (par exemple, ne pas bloquer des actifs qui compromettent les objectifs environnementaux à long terme).

Sur la base de la taxonomie de l'UE, trois fonctions CFAP de premier niveau et 13 fonctions CFAP de deuxième niveau sont identifiées comme étant «significatives pour le climat». Cela comprend les fonctions de premier niveau Affaires économiques, Protection de l'environnement et Logement et équipements communautaires, et les fonctions de deuxième niveau telles que le transport, le carburant et l'énergie, ou la gestion des déchets. Les 13 fonctions de deuxième niveau définies comme significatives pour le climat sont présentées dans l'encadré 4 ci-dessous.

Encadré 3: Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) Fonctions de niveau I

La Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) divise les dépenses en dix fonctions (niveau I):

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| 0. Services publics généraux | 5. Logement et équipements collectifs |
| 1. Défense | 6. Santé |
| 2. Ordre public et sécurité | 7. Loisirs, culture et religion |
| 3. Affaires économiques | 8. Éducation |
| 4. Protection de l'environnement | 9. Protection sociale |

Reportez-vous à l'annexe C dans « Coup d'œil sur le gouvernement 2021 » pour plus d'informations sur les fonctions de niveau CFAP I et II et les types de dépenses incluses.

**Encadré 4: Catégories de CFAP «climatiquement significatives» de deuxième niveau incluses dans l'étude**

COFOG 04.2: Agriculture, forestry, fishing and hunting
COFOG 04.3: Fuel and energy
COFOG 04.5: Transport

COFOG 06. 1: Housing development
COFOG 06.2: Community development
COFOG 06.3: Water supply
COFOG 06.3: Water supply

COFOG 05.1: Waste management
COFOG 05.2: Wastewater management
COFOG 05.3: Pollution abatement
COFOG 05.4: Protection of biodiversity and landscape
COFOG 05.5: R&D Environmental protection
COFOG 05.6: Environmental protection n.e.c.

Source: OCDE (2022), «Suivi des dépenses et des recettes climatiques des administrations infranationales dans les pays de l'OCDE et de l'UE»⁴¹

Les dépenses dans ces domaines contribuent, dans une certaine mesure, aux objectifs d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique. Néanmoins, il est clair qu'une définition aussi large englobe intrinsèquement les dépenses qui ne sont pas spécifiques au climat, mais qui ne contribuent qu'indirectement aux objectifs d'atténuation ou d'adaptation au climat.

4.1.2 Le poids global des finances publiques infranationales dans les dépenses significatives pour le climat

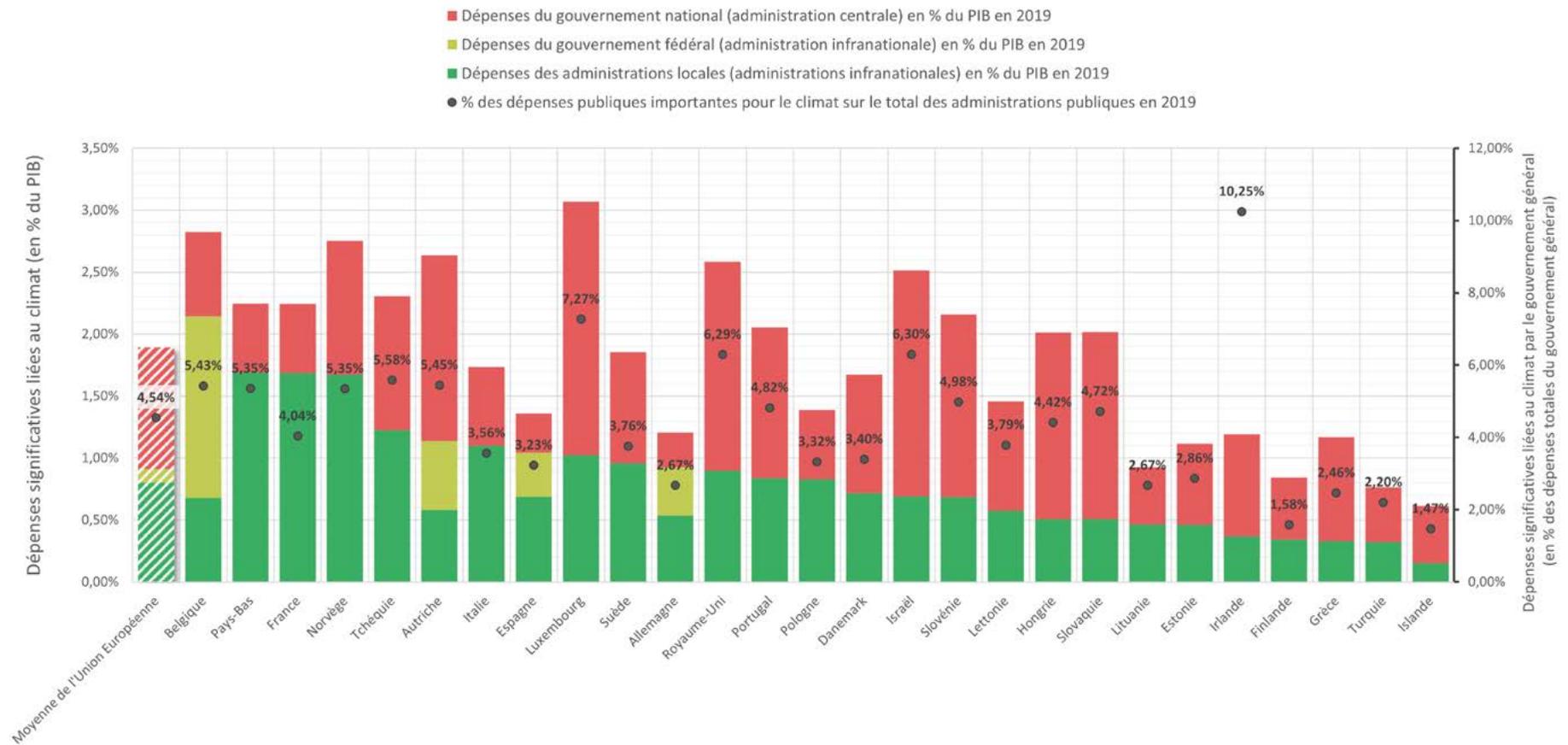
La figure 20 ci-dessous présente les dépenses significatives pour le climat des administrations publiques en % du PIB en 2019, divisées en trois sous-secteurs «administrations publiques», à savoir infranationales-locales, infranationales-fédérales et nationales-centrales.

Cela explique pourquoi le sous-secteur infranational-fédéral n'est présent que pour l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne (pays fédéraux) et l'Espagne (pays quasi fédéraux) tandis que le sous-secteur des administrations infranationales est équivalent au sous-secteur des administrations locales dans tous les autres pays (pays unitaires).

Dans ce graphique, les pays sont classés en fonction de la part entre les sous-secteurs infranationaux (local et fédéral) et nationaux (central), des parts infranationaux les plus élevées (Belgique, Pays-Bas, France à gauche) aux parts infranationales les plus faibles (Islande, Turquie, Grèce à droite).



Figure 20: Dépenses significatives pour le climat dans les pays du CCRE en 2019 (en % du PIB)



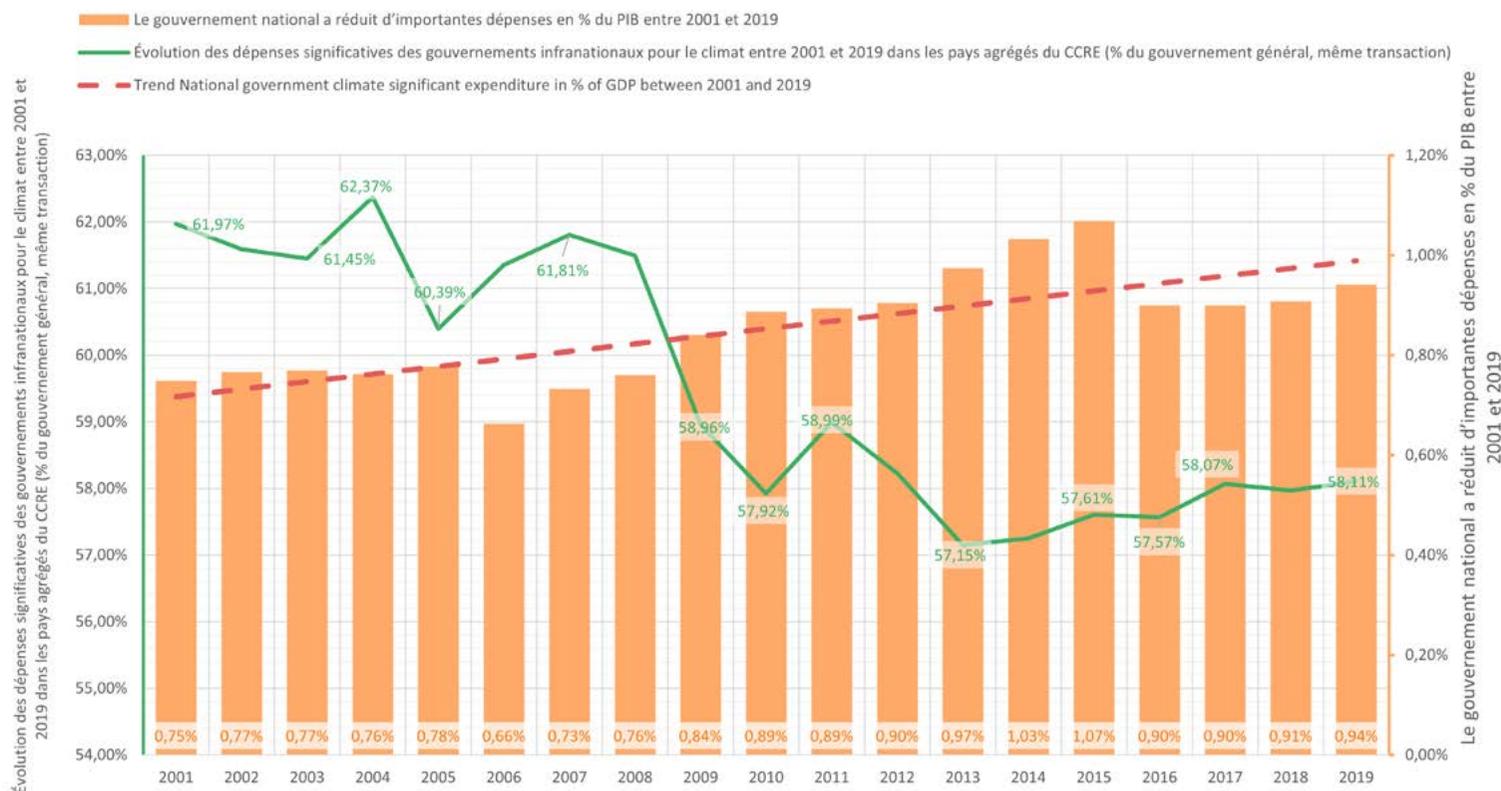
Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=SGCFD>

Le graphique de la page suivante (Figure 21) permet de visualiser l'évolution entre 2001 et 2019 de l'ampleur des dépenses publiques significatives pour le climat en % du PIB (barres orange) et l'évolution des dépenses des administrations infranationales significatives pour le climat en % des dépenses des administrations publiques (ligne verte).

Il montre une augmentation globale des dépenses publiques significatives pour le climat dans les pays du CCRE entre 2001 et 2019, tandis que **la part relative des dépenses publiques infranationales significatives pour le climat a diminué (en % des dépenses des administrations publiques)**.



Figure 21: Dépenses importantes pour le climat des gouvernements infranationaux et nationaux dans les pays du CCRE entre 2001 et 2019



Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=SGCFD>



Les gouvernements infranationaux ont représenté 58 % des dépenses importantes pour le climat en 2019. Avant la crise financière mondiale, cette part était encore plus élevée et représentait systématiquement 60 à 62 % des dépenses publiques totales significatives pour le climat entre 2001 et 2007 (ligne verte). La part des dépenses infranationales a de nouveau augmenté progressivement depuis le plus bas de 57,15 % en 2013 pour atteindre des niveaux similaires observés immédiatement après le crash.

En outre, alors que la ligne de tendance générale des dépenses publiques globales pour le climat en % du PIB a augmenté au cours de la période 2001-2019 (barres orange), il y a eu deux chocs notables, le premier en 2006 et le second en 2016.³⁸ Dans le même temps, la croissance entre le creux global en 2006 et ce qui est encore le pic en 2015 était bien au-dessus de la ligne de tendance globale pour toute la période.

Certaines de ces tendances peuvent s'expliquer par les réformes importantes de la gouvernance et de l'architecture financière et par les profonds changements dans la manière dont les mesures de politique financière sont menées et l'argent dépensé à la suite de chocs tels que la crise financière de 2008-2009 et la crise de la dette souveraine de la zone euro de 2010-2012. Alors que des signes de reprise

modérée ont montré en 2015, le risque de tomber dans la déflation ou la stagnation séculaire est resté élevé, et ce n'est qu'en 2017 que l'économie de l'UE est revenue à un état similaire à celui d'avant la crise.

Le graphique de la page suivante (Figure 22) est un graphique combiné montrant, par pays, à la fois le niveau des dépenses des administrations infranationales significatives pour le climat en pourcentage des dépenses globales des administrations publiques significatives pour le climat en 2019 (points orange) ainsi que l'évolution de la part des dépenses des administrations infranationales significatives pour le climat entre 2001 et 2019 (barres vertes).

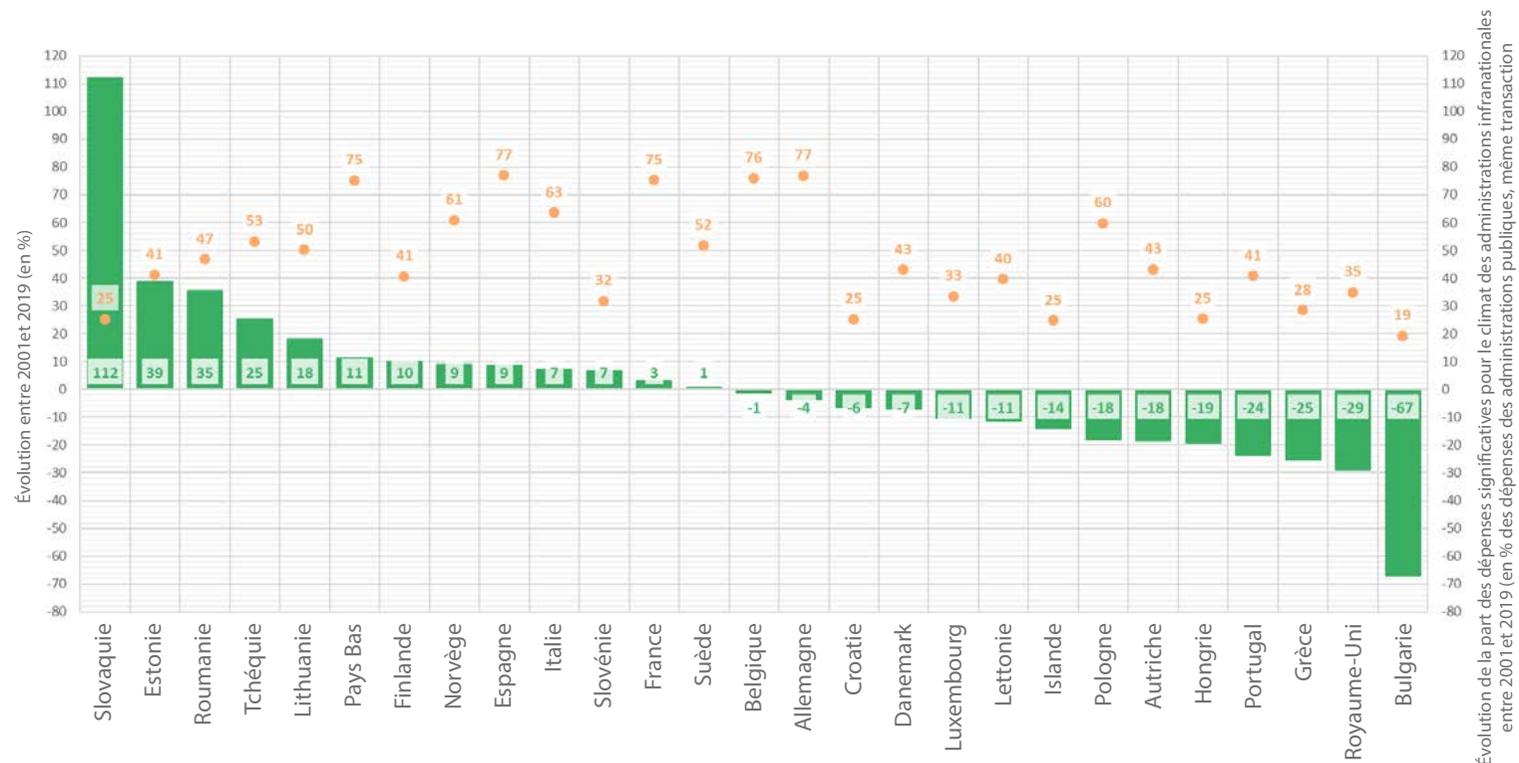
En ce qui concerne la part des dépenses infranationales importantes pour le climat en 2019, il existe des variations considérables entre les pays, allant de 75 à 77 % dans des pays tels que l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, la France et la Belgique à environ 25 % dans des pays tels que la Croatie, l'Islande, la Slovaquie et la Hongrie et même aussi peu que 19 % en Bulgarie. Ces pays sont également mis en évidence sur le diagramme de dispersion illustré à la figure 23 ci-dessous, qui présente les mêmes données dans un format de visualisation différent.





Figure 22: Tableau de combinaison des dépenses importantes pour le climat des administrations infranationales entre 2001 et 2019

- Évolution de la part des dépenses significatives pour le climat des administrations infranationales entre 2001 et 2019 (en % des dépenses des administrations publiques, même transaction)
- % des dépenses infranationales significatives pour le climat des administrations publiques en 2019, même transaction

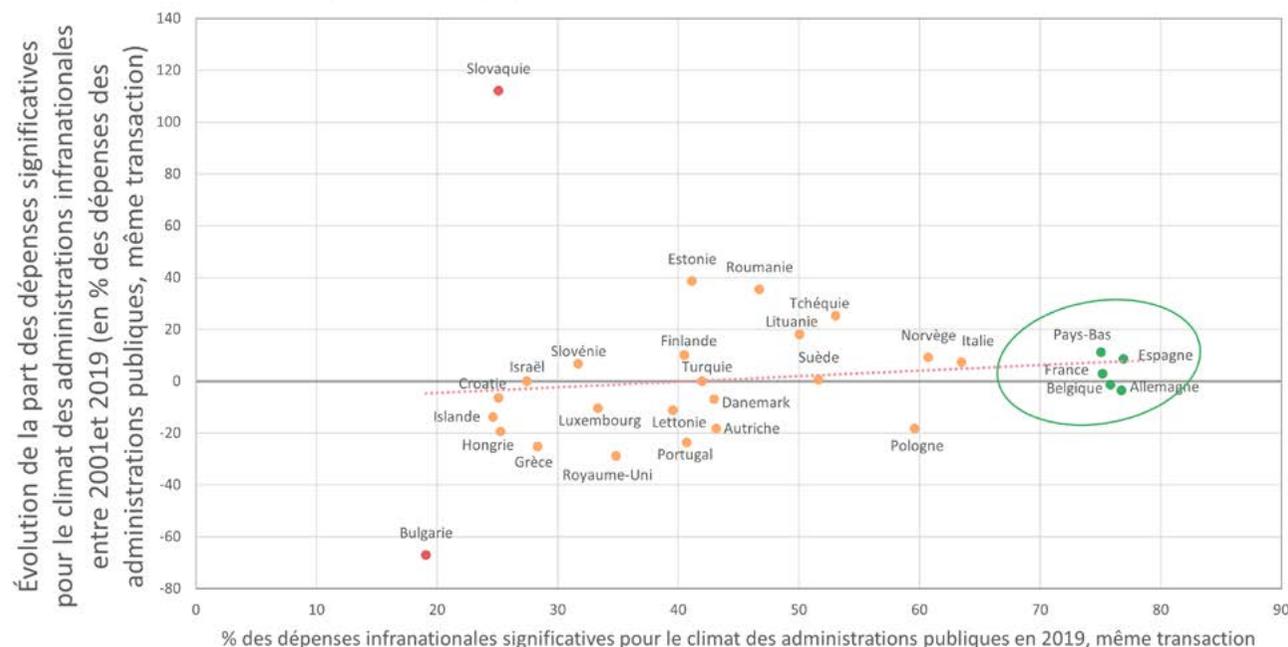


Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=SGCFD>

Le graphique ci-dessus (Figure 22) montre que les dépenses importantes pour le climat des gouvernements infranationaux en pourcentage des dépenses importantes pour le climat des administrations publiques ont augmenté dans environ autant de pays qu'elles ont diminué. L'augmentation relative la plus importante des dépenses locales pour le climat a été enregistrée en Slovaquie, suivie dans une moindre mesure par l'Estonie, la Roumanie, la Tchéquie, la Lituanie

et les Pays-Bas. Il s'agit principalement de pays décentralisés, à l'exception notable de la Slovaquie. Le groupe de pays où les dépenses climatiques locales ont diminué en pourcentage des dépenses publiques globales, la même transaction commence avec la Bulgarie, suivie du Royaume-Uni, de la Grèce, du Portugal, de la Hongrie et de l'Autriche qui sont principalement des pays centralisés.

Figure 23: Diagramme de dispersion des dépenses gouvernementales infranationales significatives pour le climat entre 2001 et 2019



Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=SGCFD>

Le diagramme de dispersion ci-dessus (Figure 23) montre les mêmes données que le graphique combiné (Figure 22), mais dans un format visuel différent. Les pays à gauche du graphique ont la part globale la plus faible des dépenses infranationales importantes pour le climat dans les dépenses publiques globales en 2019. Pendant ce temps, les pays situés en dessous de l'axe des x ont connu une diminution de la part des dépenses infranationales importantes pour le climat; tandis que ceux situés au-dessus ont connu une augmentation relative.

Par exemple, la position de la Slovaquie souligne que la part actuelle des dépenses infranationales des dépenses importantes pour le climat est l'une des plus

faibles dans les pays du CCRE, à environ 25 %. Cependant, cela représente une augmentation de la part des dépenses infranationales d'environ 112 % (plus du double) depuis 2001.

Encore une fois, nous voyons le groupe de pays d'Europe occidentale (France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Espagne – entouré en vert) émerger comme ceux qui ont la part actuelle la plus élevée de dépenses infranationales significatives pour le climat. On pourrait théoriser, mais ce n'est pas immédiatement évident, pourquoi ces pays ont les proportions les plus élevées de dépenses au niveau infranational.

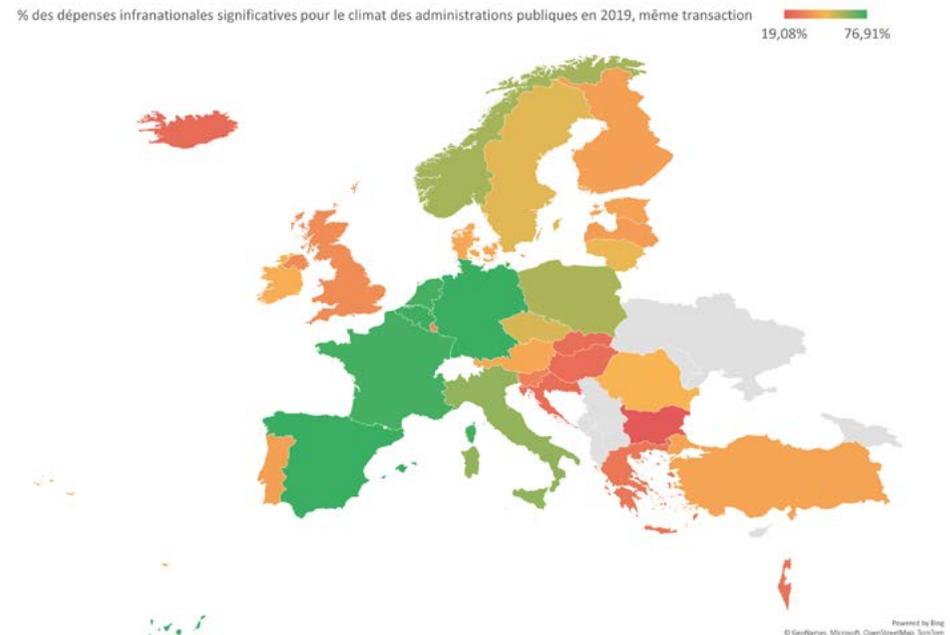


Une autre tendance est que la plupart des pays qui ont maintenant moins de 40 % de dépenses infranationales significatives pour le climat (chiffres de 2019) ont connu une diminution relative de ce pourcentage depuis 2001 (à l'exception légère de la Slovaquie et de la Slovaquie). D'autre part, ceux qui ont actuellement entre 40 % et 60 % de dépenses infranationales ont généralement connu des augmentations relativement importantes de cette part (décentralisation des dépenses). Le dernier groupe de pays occidentaux ayant plus de 70 % de dépenses infranationales, n'a cependant connu que de légères augmentations de ce pourcentage, voire de légères diminutions (Allemagne et Belgique).

Comme alternative supplémentaire aux deux visualisations ci-dessus, la carte présentée dans la figure 24 ci-dessous montre une relation géographique apparente (peut-être culturelle) dans la répartition des pays avec des parts de dépenses importantes pour le climat des administrations infranationales en 2019.



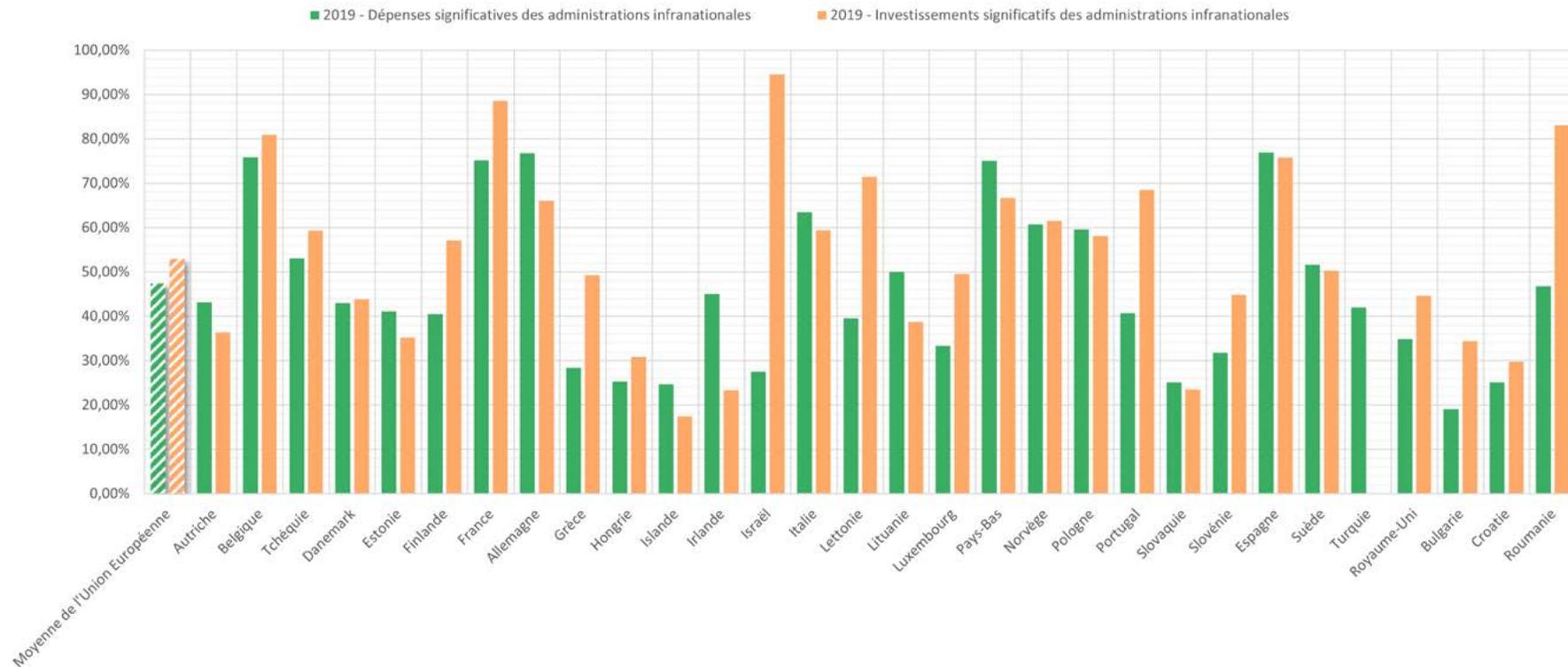
Figure 24: Part des dépenses des administrations publiques infranationales significatives pour le climat dans les pays du CCRE en 2019



Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE:
<https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=SGCFD>

Dans le même temps, la figure 25 ci-dessous montre la part des **investissements et des dépenses liés au climat engagés par les gouvernements infranationaux en 2019 (dernière année disponible)**.

Figure 25: Part des dépenses et des investissements des gouvernements infranationaux significatifs pour le climat parmi les pays du CCRE en 2019



Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=SGCFD>

Dans l'ensemble, ce graphique montre que **les gouvernements infranationaux jouent un rôle important dans les investissements liés au climat.**

Comme pour les dépenses liées au climat, les pays les plus décentralisés en matière d'investissements liés au climat (plus de 60 % au niveau infranational en 2019) sont un groupe de pays similaires (dont la France, les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne), avec l'ajout notable de quelques pays remarquables en termes de proportion d'investissements infranationaux significatifs pour le climat (par rapport aux dépenses significatives pour le climat) sous la forme d'Israël, de la Roumanie, de la Lettonie et du Portugal.

En Israël, la part infranationale des investissements liés au climat est même supérieure à 90 % des investissements significatifs pour le climat des administrations publiques (même transaction).

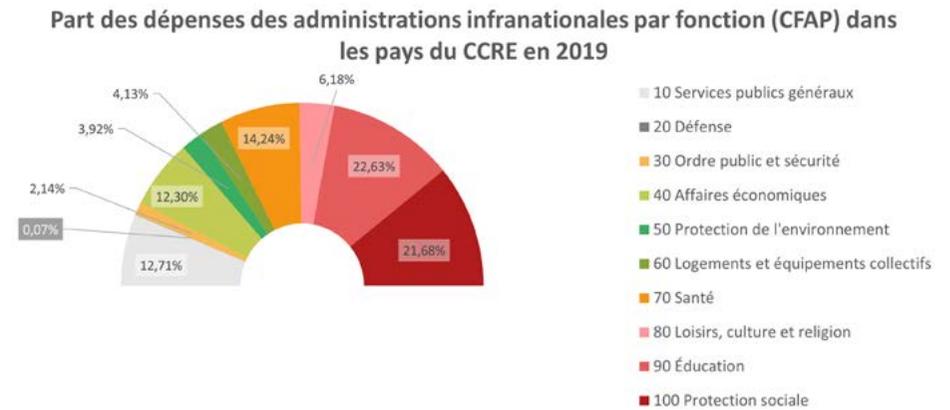
Compte tenu du rôle joué par les gouvernements locaux et régionaux dans les investissements liés au climat qui, dans certains cas, est même supérieur à leur rôle dans les dépenses liées au climat, il est essentiel de les impliquer dans les mécanismes de consultation/dialogue nationaux pour assurer un meilleur alignement entre les besoins et priorités locaux et régionaux et les stratégies et plans nationaux.

4.1.3 Financement des administrations infranationales dans les dépenses importantes pour le climat par secteur

Le diagramme circulaire en demi-cercle (Figure 26) ci-dessous montre les fonctions CFAP de premier niveau et la **répartition en pourcentage des dépenses gouvernementales infranationales par fonction CFAP en moyenne dans les pays du CCRE en 2019**. Comme on peut le voir, 12,3 % des dépenses des administrations infranationales sont allouées à la fonction «Affaires économiques», 3,9 % à la fonction «Environnement et protection» et 4,1 % à la fonction «Logement et équipements communautaires», soit un total de 20,35 %. Cependant, ces trois fonctions CFAP de premier niveau englobent plus de fonctions CFAP de deuxième niveau que celles strictement identifiées comme climatiquement significatives selon l'encadré 4 ci-dessus.



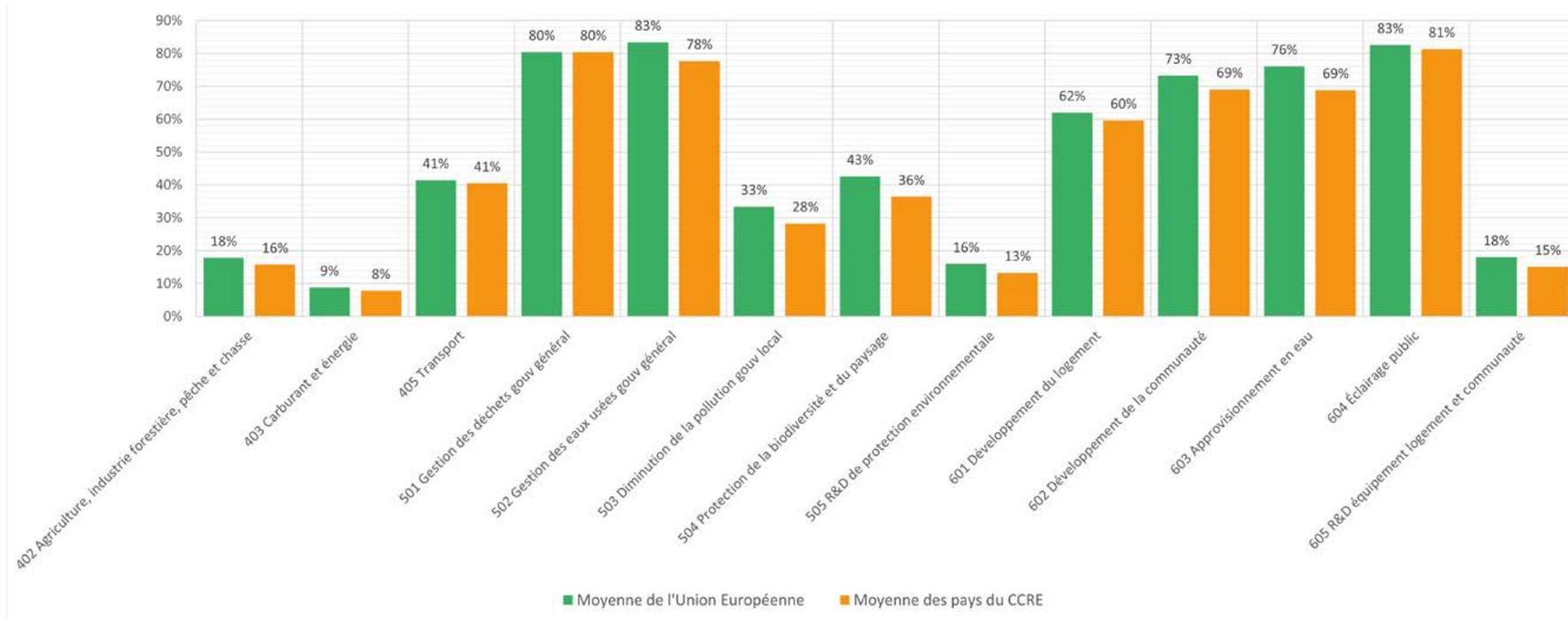
Figure 26: Part des dépenses des administrations infranationales par CFAP dans les pays du CCRE en 2019



Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE (5. Dépenses et investissements SNG par fonction): <https://stats.oecd.org/index.aspx?queryid=72695>

Par conséquent, afin d'affiner l'analyse, il est pertinent de se concentrer sur la part des dépenses des administrations infranationales en pourcentage des dépenses des administrations publiques par fonction de deuxième niveau identifiée spécifiquement comme étant significative pour le climat.

Figure 27: Dépenses des administrations infranationales en % des dépenses des administrations publiques par CFAP «climatiquement significative» de deuxième niveau dans les pays du CCRE en 2019



Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE (11. Dépenses publiques par fonction (CFAP)): https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=SNA_TABLE11

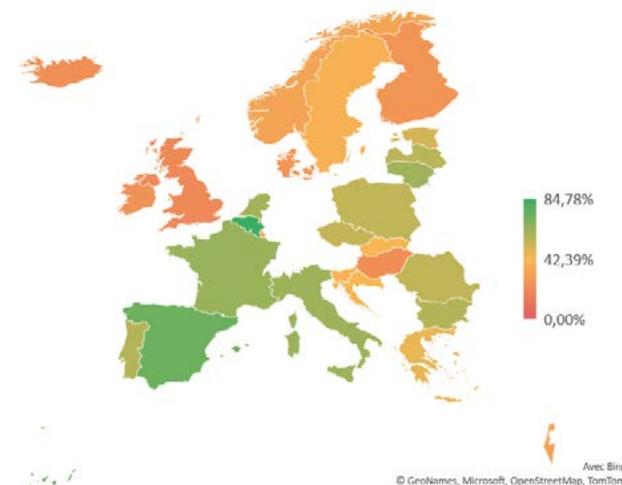
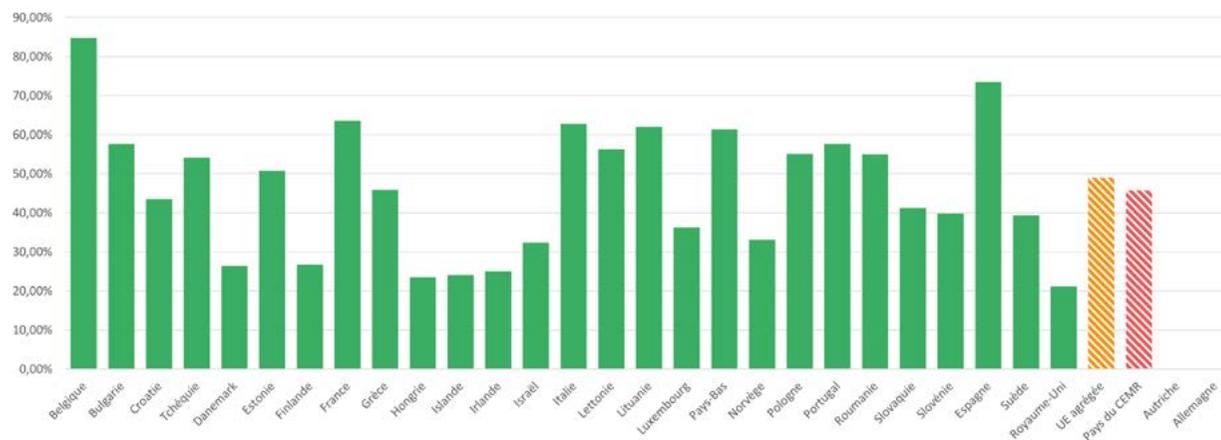
Comme le montre la figure 27 ci-dessus, en 2019, les parts des dépenses des administrations infranationales dans les dépenses des administrations publiques dans les sous-fonctions «significatives pour le climat» sont très importantes parmi certaines des fonctions de deuxième niveau en particulier:

- **Les parts les plus élevées des dépenses des administrations infranationales sont liées à l'éclairage public, à la gestion des eaux usées et à la gestion des déchets (environ 80 % dans chaque cas).**
- **D'autres sous-fonctions pertinentes, qui montrent également une proportion étonnamment élevée des dépenses infranationales, sont l'approvisionnement en eau, le développement communautaire et le développement du logement (60-70 %).**

- Les parts les plus faibles des dépenses des administrations infranationales concernent les sous-fonctions: combustibles et énergie; protection de l'environnement de la R&D; logements de R&D et équipements communautaires; et agriculture, foresterie, pêche et chasse. (environ 10-20 %).

Enfin, dans cette section, la figure et la carte 28 ci-dessous illustrent la part moyenne des dépenses totales des administrations infranationales allouées à la fonction «significative pour le climat» (CFAP) de deuxième niveau identifiée cumulée des dépenses des administrations publiques par pays, ainsi qu'en moyenne dans l'UE et en moyenne dans les pays du CCRE.³⁹

Figure 28: Dépenses des administrations infranationales en % des dépenses des administrations publiques par CFAP «climatiquement significative» de deuxième niveau dans les pays du CCRE en 2019



Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE (11. Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP))

Encore une fois, les **données varient d'un pays à l'autre, mais ces visuels démontrent clairement que les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle considérable dans le financement de certaines fonctions «significatives**

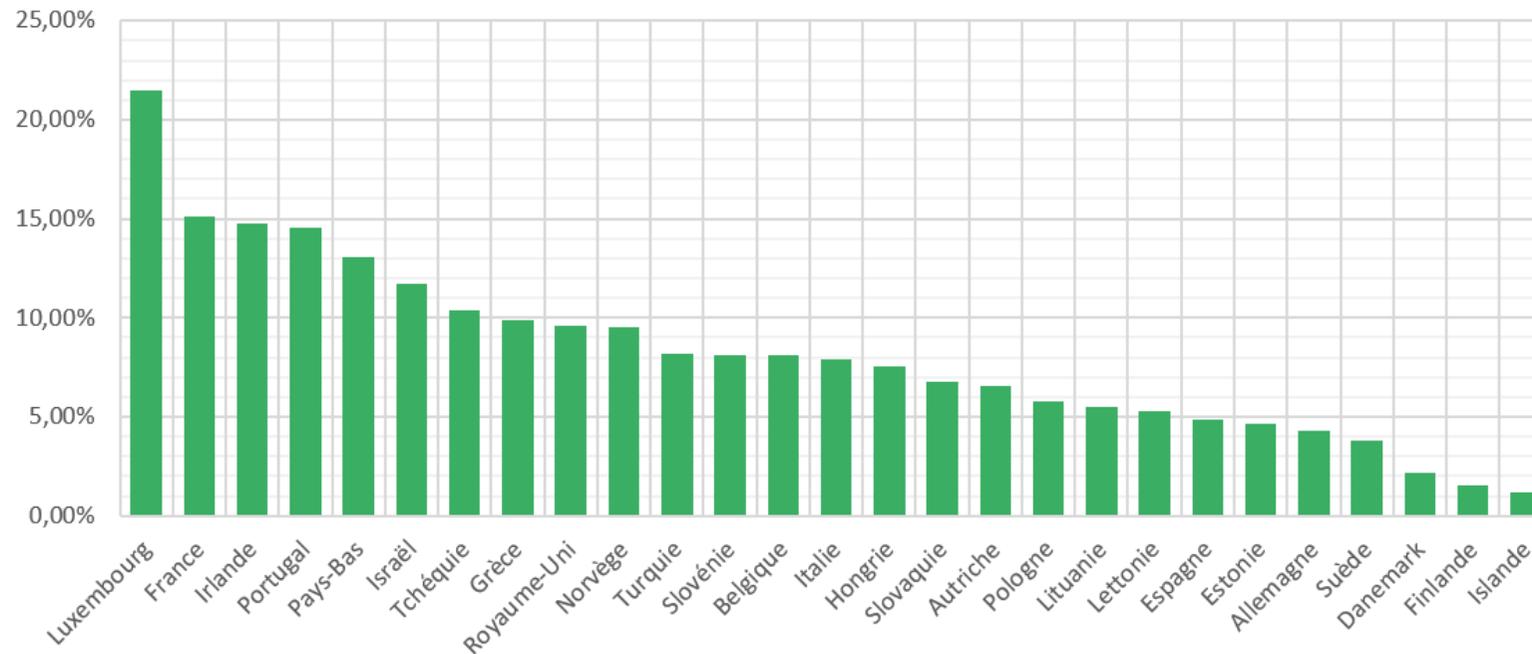
pour le climat» de deuxième niveau, avec plus de 50 % des dépenses infranationales consacrées à de telles mesures dans un certain nombre de pays ou même plus de 70 % comme en Belgique et en Espagne.

4.1.4 L'importance des dépenses spécifiques au climat dans les dépenses globales du GLR

Le graphique ci-dessous (Figure 29) présente l'importance relative des dépenses spécifiques au climat dans les dépenses globales du GLR. Cela montre la part des dépenses importantes pour le climat des administrations infranationales en pourcentage des dépenses totales des administrations infranationales.

Le graphique montre que le pourcentage des dépenses infranationales consacrées aux dépenses importantes pour le climat varie de plus de 20 % au Luxembourg à moins de 3 % en Islande, en Finlande ou au Danemark. La France, l'Irlande et le Portugal figurent parmi les pays les plus performants sur cette mesure, consacrant près de 15 % de leurs dépenses infranationales totales à des dépenses significatives pour le climat.

Figure 29: Dépenses importantes pour le climat des administrations infranationales en % des dépenses totales des administrations infranationales dans les pays du CCRE en 2019



Source: Données extraites de la base de données de l'OCDE: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=SGCFD>

4.2 Soutien disponible pour les gouvernements locaux et régionaux

4.2.1 Soutien financier pour la mise en œuvre de mesures significatives pour le climat au niveau local/régional

Cette section donne un aperçu des perceptions des parties prenantes sur les outils de soutien nationaux et les ressources financières pour la mise en œuvre des mesures du PNEC au niveau local ou régional sur la base des réponses données à l'enquête conjointe CdR-CCRE.

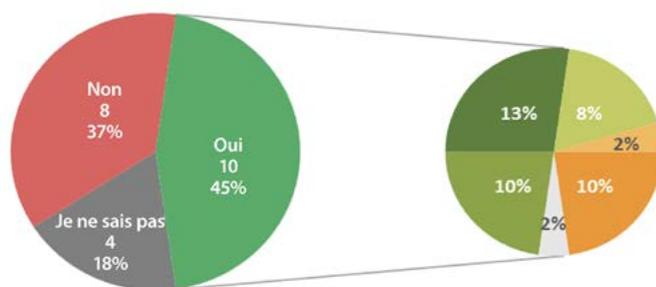
Il a été demandé aux répondants (Q.21) si, selon eux, le PNEC de leur État membre soutenait la mise en œuvre, au niveau local ou régional, des mesures incluses dans le plan. Parmi les associations membres du CCRE, la plus grande partie de ceux qui ont répondu au sondage (10 répondants, 45,5 %) ont affirmé «Oui» tandis qu'une autre part substantielle a répondu par la négative, en disant «Non» (8 répondants, 36,5 %).

Quant aux autres (4 répondants, 18 %), ils ont répondu qu'ils ne savaient pas/n'avaient pas d'opinion en réponse à cette question.

La figure ci-dessous illustre la répartition géographique des réponses apportées par les associations membres du CCRE à cette question.

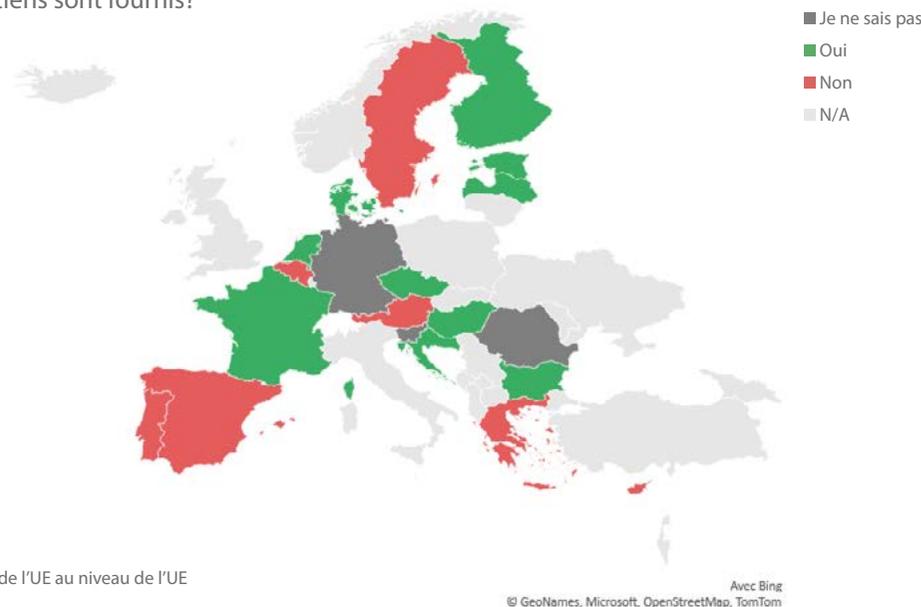
Figure 30: Appui national à la mise en œuvre locale et régionale des mesures incluses dans le PNEC

Le PNEC de votre État membre apporte-t-il un soutien à la mise en œuvre, au niveau local ou régional, des mesures incluses dans le plan? Si oui, quels soutiens sont fournis?
(membres du CCRE uniquement)



- Oui, je ne sais pas
- Soutien financier des fonds nationaux
- Soutien financier des fonds de l'UE
- Soutien technique
- Opportunités d'échanges et d'apprentissage au sein de l'UE au niveau de l'UE
- Possibilités de renforcement des capacités

Source: Question 21, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), choix multiples possibles





Lorsqu'elles ont fourni une réponse positive, les parties prenantes ont eu la possibilité de sélectionner le(s) type(s) de soutien que le PNEC fournit aux GLR, à partir d'une liste déroulante d'options prédéterminées disponibles.

Parmi ceux qui ont répondu que le PNEC fournit un soutien à la mise en œuvre, l'option la plus sélectionnée parmi la liste est le «soutien financier des fonds de l'UE», suivi du «soutien financier des fonds nationaux» et des «opportunités de renforcement des capacités», le «soutien technique» arrivant en quatrième position. Le soutien le moins souvent identifié du PNEC aux GLR est «Opportunités d'échanges et d'apprentissage par les pairs de l'UE au niveau de l'UE», qui n'a été identifié qu'en Hongrie.

Néanmoins, l'option proposée «Soutien financier des fonds nationaux» n'a encore été choisie que par cinq des associations membres du CCRE représentant moins d'un quart du total des répondants membres du CCRE (23 %), à savoir la Croatie, le Danemark, la Finlande, la France et les Pays-Bas.

En termes de sélection de plusieurs options, l'association du Danemark a sélectionné le plus grand nombre d'options dans la liste proposée («Soutien financier des fonds nationaux»; «Soutien financier des fonds de l'UE»; «Soutien technique»; et «Opportunités de renforcement des capacités»).

La question 22 demandait aux répondants comment ils seraient d'accord avec l'énoncé suivant: «Dans le cadre des politiques nationales existantes en matière de climat et d'énergie, les ressources financières allouées aux ALR correspondent aux responsabilités du niveau local pour atteindre les objectifs».

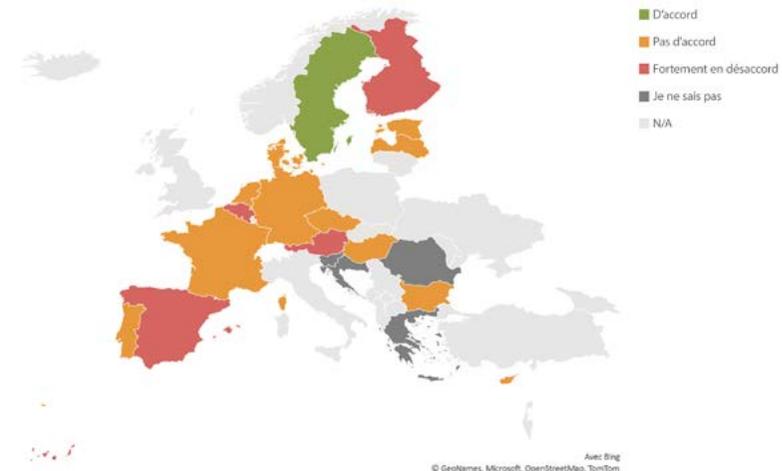
Les répondants avaient le choix de répondre de «tout à fait d'accord» à «tout à fait en désaccord», avec la possibilité de répondre «je ne sais pas».

En ne regardant que les réponses fournies par les 22 répondants des associations membres du CCRE, leur opinion est exposée dans le tableau ci-dessous (figure 31 ci-dessous). **La plupart des répondants étaient en désaccord ou fortement en désaccord sur le fait que les ressources financières allouées aux gouvernements locaux et régionaux correspondent aux responsabilités du niveau local pour atteindre les objectifs dans le cadre des politiques nationales existantes en matière de climat et d'énergie (15 répondants sur 22, 68 %).**

Un petit groupe de répondants était d'accord (1 répondant, 5 %) ou ne savait pas (6 répondants, 27 %). Aucun des répondants n'était tout à fait d'accord (0 répondant, 0 %).

Figure 31: (Dés)accord avec la déclaration sur les ressources financières allouées aux ALR correspondant aux responsabilités du niveau local pour atteindre les objectifs dans le cadre des politiques NEC existantes

Considérez la déclaration suivante: «Dans le cadre des politiques nationales existantes en matière de climat et d'énergie, les ressources financières allouées aux ALR correspondent aux responsabilités du niveau local pour atteindre les objectifs». Comment réagiriez-vous à cette affirmation? (membres du CCRE uniquement)



Source: Question 22, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement)

Les commentaires de la cohorte plus large de 57 répondants ont montré des proportions similaires, 64 % étant en désaccord ou fortement en désaccord avec le fait que les ressources financières allouées correspondaient aux responsabilités des GLR et 27 % disant qu'ils ne savaient pas.



Les répondants membres du CCRE qui ne savaient pas quoi répondre à cette question venaient de Belgique-Flandre, de Croatie, du Danemark, de Grèce, de Roumanie et de Slovénie. Le seul répondant qui a convenu que les ressources financières correspondaient aux responsabilités vient de Suède.

Même dans les pays où le soutien financier des fonds nationaux a été identifié comme l'une des formes de soutien fournies, les répondants ont presque toujours estimé que ce n'était pas suffisant.

Les répondants ont eu la possibilité d'expliquer leur réponse. **Les commentaires ci-dessous confirment et complètent la perception selon laquelle les ressources financières allouées aux GLR ne correspondent pas à leurs responsabilités en matière de climat et d'énergie.**

«Qu'il s'agisse des mesures d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique, les coûts imposés aux ALR sont considérables et significatifs, car elles nécessitent des investissements initiaux élevés, dans une mesure où les ALR ne sont pas entièrement compensées par les ressources financières allouées.» (LGDK, Danemark)

«Il existe un soutien financier aux ALR, mais il ne correspond pas à l'ampleur des activités financées par les ALR elles-mêmes.» (AFLRA, Finlande)

«Les ALR sont confrontées à un décalage important entre leurs obligations et leurs capacités financières à la fois en termes de capacité d'investissement (mur d'investissement concernant les besoins en bâtiments publics par exemple) et de coûts d'exploitation nécessaires pour financer les ressources humaines nécessaires au développement et à la gestion de projets complexes. Un soutien financier national a été développé pour les ARS comme le «fonds vert» qui fournit 2 milliards d'euros pour les projets de ALR, mais ce n'est clairement pas suffisant.» (AFCCRE, France)

«Le financement local est insuffisant dans tous les domaines et aucun mécanisme n'a été mis en place pour faire face à l'urgence climatique. Les obligations et les objectifs sont attribués aux entités locales, mais les ressources économiques sont réparties entre les gouvernements régionaux (communautés autonomes), qui peuvent ou non faire du changement climatique l'une de leurs priorités.» (FEMP, Espagne)

Source: Question 22, Enquête (2023), n=22 (membres du CCRE uniquement), Veuillez expliquer, facultatif, question ouverte

Dans l'ensemble, les gouvernements locaux et régionaux sont confrontés à un décalage important entre leurs responsabilités pour atteindre les objectifs et leurs capacités financières, et le soutien financier national est perçu comme insuffisant. Les répondants à l'enquête conviennent généralement que les gouvernements locaux et régionaux ne disposent pas de ressources suffisantes pour mettre en œuvre de manière satisfaisante leurs compétences en matière de climat et d'énergie, conformément aux ambitions des politiques PNEC/Énergie et climat.





4.2.2 Mobiliser le financement privé du climat et de l'énergie

L'étude a déjà parlé du déficit de financement important qui existe pour pouvoir mettre en œuvre toute la gamme et la portée des politiques climatiques et énergétiques nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

Étant donné que les budgets gouvernementaux sont insuffisants pour générer les milliers de milliards de dollars nécessaires, il **est donc essentiel de mobiliser des financements et des investissements privés en faveur de la transition pour atteindre les objectifs de l'Union en matière de climat et d'énergie**. C'est l'objectif des politiques liées à la finance durable et du développement de soi-disant taxonomies pour fournir aux acteurs des marchés financiers des informations et des définitions fiables sur les produits financiers «verts». La taxonomie de l'UE pour les activités durables, un système de classification à l'échelle de l'UE pour les activités durables, est au cœur des politiques de l'Europe consistant à «rendre les flux financiers compatibles avec une voie vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au changement climatique» (art. 2 de l'Accord de Paris sur le changement climatique).⁴⁰

Bien que le financement privé ait largement dépassé le cadre de cette étude, il convient de réfléchir brièvement au nombre croissant d'investisseurs institutionnels, de fonds d'investissement et d'établissements de crédit qui ont déjà prêté attention au changement climatique et à la durabilité.

Plusieurs outils financiers ont été de plus en plus utilisés dans la finance climatique ces dernières années (voir encadré ci-dessous). Dans le même temps, **les gouvernements locaux et régionaux n'ont pas les mêmes capacités pour réaliser les investissements nécessaires et accéder à des instruments financiers durables, tels que les obligations vertes**.

Les capitaux du secteur privé peuvent et doivent jouer un rôle plus important dans le financement de la lutte contre le changement climatique, y compris avec des instruments financiers innovants. Mais la mobilisation des investissements du secteur privé à grande échelle nécessite une action coordonnée entre les politiques climatiques et d'investissement, en particulier en ce qui concerne la faisabilité des produits de finance durable dans un contexte local et régional.

Encadré 5: Exemples d'outils de financement climatique du secteur privé

Commercial bank lending with climate considerations	Conventional commercial bank lending with climate considerations is growing, driven by both commercial banks' voluntary climate strategy and financial regulations.
Green bonds and green loans	Green bonds and loans are used to exclusively finance projects that have positive climate and environmental impacts. Some may qualify for a 'green' label. Green Sukuk are also being explored in Islamic finance.
Sustainability-linked bonds and sustainability-linked loans	Sustainability-linked bonds and loans are used by corporates and sovereigns to raise capital often at lower costs, by committing to achieve predefined key performance indicators (KPIs) on sustainability.
Sustainability bonds and social bonds	Sustainability and social bonds are financing tools where the proceeds are used to finance projects that achieve positive climate and social impacts.
Green asset-backed securities (ABS)	Green securitization can transform illiquid climate-friendly assets into tradable financial securities.
Other financial instruments	Other financial instruments are used in private climate finance, including through certain environmental, social, and governance funds (with climate considerations), as well as private equity and venture capital investments in climate-related firms. Shareholder engagement is also used to encourage companies' green investment decisions.

Sources: Banque mondiale, OCDE, Climate Bonds Initiative et FMI.



5. Conclusions et recommandations



5.1 Conclusions

Compétences et gouvernance multi-niveaux

Le manque relatif d'implication des municipalités et des régions dans la planification énergétique et climatique, malgré la mise en œuvre d'une grande partie de ces politiques, nécessite une réflexion approfondie sur la manière de renforcer les processus de gouvernance multinationale efficaces en fonction de l'ampleur des objectifs.

- La gouvernance multinationale est un principe clé de l'approche européenne de la politique climatique et énergétique énoncée dans le droit de l'UE et les accords internationaux, tels que le traité sur l'UE, le pacte vert pour l'Europe et l'accord international de Paris sur le changement climatique.
- Les gouvernements locaux et régionaux sont considérés comme un élément clé de cette gouvernance multinationale, avec des compétences juridiques, administratives et financières pour devenir un véritable moteur pour faire des ambitions climatiques et énergétiques européennes une réalité.
- En parallèle, plusieurs initiatives urbaines de l'UE, telles que la Convention des Maires ou la Mission 100 des villes intelligentes et climatiquement neutres, soulignent le rôle clé des villes et des régions.
- Les gouvernements locaux et régionaux mettent en œuvre une grande partie des politiques climatiques et énergétiques. Il a été constaté qu'ils avaient la responsabilité unique ou partagée de 68,3 % de toutes les compétences pertinentes couvertes par cette étude.
- Les GLR ont déjà pris des mesures importantes dans des domaines tels que le déploiement des sources d'énergie renouvelables (SER) et l'application des mesures d'efficacité énergétique. 59 % des mesures d'efficacité énergétique de l'Europe sont mises en œuvre au niveau infranational uniquement et les GLR ont une compétence unique ou partagée pour 73 % des politiques de décarbonisation.
- Les GLR sont des acteurs cruciaux en tant que contributeurs importants aux émissions actuelles de GES, mais aussi en tant que laboratoires de solutions innovantes et d'engagement citoyen.

- Les États membres de l'UE sont tenus d'établir un dialogue multinationale sur le climat et l'énergie dans lequel les autorités locales et les autres parties prenantes peuvent participer activement à la définition des objectifs et des actions dans le plan national pour l'énergie et le climat (PNEC).
- Cependant, dans plusieurs pays de l'UE, les associations nationales membres des gouvernements locaux et régionaux du CCRE ne savent pas encore comment elles peuvent contribuer et être impliquées dans l'élaboration du PNEC.
- Lorsque les GLR sont consultés, ils reçoivent souvent des informations descendantes sans réelle possibilité d'échanger ou de soulever des besoins perçus localement. Le calendrier est crucial, les GLR étant rarement impliqués au début du processus.
- Sur les 22 membres du CCRE répondants, seulement 3 (14 %) ont estimé que les contributions des GLR avaient été prises en compte dans le processus de révision du PNEC (au 30 juin 2023).
- Certaines organisations de GLR n'accordent pas trop d'importance au PNEC, au moins une a estimé que le PNEC est moins un document de politique nationale qu'un mécanisme européen de rapport. Cependant, la révision des PNEC est une occasion importante de mettre à jour les plans en fonction de nouveaux objectifs ou ambitions (directive sur l'efficacité énergétique, etc.) et d'intégrer les GLR dans une véritable approche de gouvernance multinationale.
- Malgré quelques bons exemples de pratiques de gouvernance multinationale en Europe, il est clair que les GLR ne sont généralement toujours pas suffisamment prises en compte et impliquées par les autorités nationales et européennes.
- Il est nécessaire de renforcer les mécanismes de gouvernance multinationale pour assurer une mise en œuvre complémentaire et cohérente des politiques climatiques et énergétiques à tous les niveaux de gouvernance.
- En général, les gouvernements nationaux doivent faire plus pour exploiter l'énorme potentiel des GLR dans la conduite de la transition climatique et énergétique, s'ils veulent atteindre avec succès leurs objectifs.

Soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre des PNEC/actions pour le climat et l'énergie

Bien qu'elles ne soient pas encore systématiques dans toute l'Europe, de bonnes pratiques nationales inspirantes existent pour soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans leur rôle en tant que principaux responsables de la mise en œuvre d'actions critiques liées au climat et à l'énergie. Une plus grande attention est nécessaire dans l'identification, l'échange et le transfert de bonnes idées qui produisent des résultats pratiques pour les gouvernements locaux et régionaux.

- Les exemples de pratiques présentés dans ce chapitre soulignent que le niveau national (gouvernements, agences, initiatives, etc.) peut jouer un rôle clé en aidant les gouvernements locaux et régionaux à prendre des mesures efficaces pour atteindre les objectifs liés au climat et à l'énergie.
- Ce serait une erreur d'imaginer que le seul soutien dont les GLR ont besoin, ou dont ils ont besoin, est un soutien financier pur pour entreprendre les investissements nécessaires dans des projets liés au climat et à l'énergie.
- Certaines des pratiques nationales les plus intéressantes et les plus inspirantes impliquent des engagements partagés, des rapports harmonisés, des réseaux et des échanges et un soutien technique sur les initiatives liées au climat et à l'énergie.

- Voici quelques exemples de pratiques mises en évidence dans ce chapitre:
 - Un réseau de municipalités et de régions en Finlande avec un engagement commun de réduire les émissions de GES de 80 %
 - Une initiative nationale au Danemark fournissant aux municipalités une assistance technique et un soutien pour élaborer des plans d'action pour le climat conformément à l'ambitieux cadre de planification de l'action pour le climat C40
 - Un «pacte sectoriel» entre l'association nationale des GLR et l'agence nationale de l'énergie au Portugal pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations nationales en matière d'économies d'énergie par les GLR.
 - Un volet spécifique du travail de l'association nationale des GLR au Danemark pour soutenir les autorités locales dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans d'urgence pour les coupures de courant prolongées.
 - Un cadre juridique national spécifiquement adapté pour faciliter la création de communautés énergétiques locales en Italie pour produire, consommer et gérer collectivement les ressources énergétiques.
 - Également des initiatives régionales, dans le cadre du système national d'éducation et de formation au Royaume-Uni, visant à adapter et à requalifier les travailleurs pour de nouveaux emplois émergeant au sein de l'économie verte (emplois verts).
- La poursuite de l'identification et du partage des politiques de bonnes pratiques au niveau national peut aider à soutenir des transitions climatiques et énergétiques de plus en plus rapides au niveau local.



Investissement et financement

Le niveau global de soutien financier fourni aux gouvernements locaux et régionaux est actuellement insuffisant pour correspondre aux responsabilités de mise en œuvre du niveau local conformément aux ambitions des politiques européennes en matière d'énergie et de climat. Une plus grande attention est nécessaire pour accroître le soutien financier disponible aux GLR pour mener à bien les interventions nécessaires à la réalisation des objectifs politiques, y compris la manière de mobiliser des financements et des investissements privés grâce à des instruments financiers innovants.

- Les gouvernements infranationaux jouent un rôle central dans les dépenses et les investissements liés au climat.
- En 2019, ils étaient responsables de 58 % des dépenses totales des administrations publiques liées aux initiatives climatiques. Cette proportion était encore plus élevée avant la crise financière mondiale de 2008, les gouvernements infranationaux contribuant environ 60 à 62 % de ces dépenses.
- En ce qui concerne la part des dépenses infranationales importantes pour le climat en 2019, il existe des variations considérables entre les pays, allant de 75 à 77 % dans des pays tels que l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, la France et la Belgique à **environ 25 % et même 19 % dans d'autres.**
- **Le pourcentage des dépenses infranationales consacrées aux dépenses importantes pour le climat varie de plus de 20 % au Luxembourg à environ 1 % en Islande.**
- Les domaines politiques où la part des dépenses publiques infranationales en matière de climat est la plus élevée sont l'éclairage public, la gestion des eaux usées et la gestion des déchets (environ 80 % dans chacun), ainsi que l'approvisionnement en eau, le développement communautaire et le développement du logement (60-70 %).

- Les domaines d'action dans lesquels la part des dépenses publiques infranationales était relativement faible comprenaient: les combustibles et l'énergie; la protection de l'environnement en matière de R&D; le logement et les équipements communautaires en matière de R&D; et l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (environ 10 à 20 %).
- Environ 45 % des membres du CCRE estiment que le PNEC dans leur pays apporte un soutien à la mise en œuvre, au niveau local ou régional, des mesures incluses dans le plan – notamment par le biais d'un financement de l'UE, d'un financement national, d'opportunités de renforcement des capacités ou d'un soutien technique.
- Néanmoins, la plupart des membres du CCRE (68 %) étaient en désaccord ou fortement en désaccord sur le fait que les ressources financières allouées aux GLR correspondent aux responsabilités du niveau local conformément aux ambitions des politiques PNEC/Énergie et Climat.
- La mobilisation de financements et d'investissements privés en faveur de la transition sera essentielle pour atteindre les objectifs de l'Europe en matière de climat et d'énergie, mais les GLR ne disposent pas des mêmes capacités pour réaliser les investissements nécessaires et accéder à des instruments financiers durables.





5.2 Recommandations

L'Union européenne et les pays européens se sont engagés à être un leader mondial dans la transition vers la neutralité climatique. L'UE et les gouvernements nationaux n'atteindront pas la neutralité climatique par accident ni sans une planification minutieuse. Les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) sont un outil stratégique central à cet égard, exposant les réformes clés au niveau national pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques et mobiliser des investissements cruciaux.

Les prochains mois, jusqu'à la fin du mois de juin 2024, seront cruciaux pour que les gouvernements nationaux finalisent les versions mises à jour de leurs PNEC. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) appelle désormais les décideurs politiques nationaux et européens à améliorer leurs processus de gouvernance multinationale pour réviser leurs plans climatiques / PNEC et à faciliter l'accès et l'utilisation des ressources financières par les gouvernements locaux et régionaux. Nous exhortons les gouvernements nationaux et la Commission européenne à renforcer leur soutien aux gouvernements locaux et régionaux, sur la base des principaux messages et recommandations de cette étude.

Recommandation 1.

Améliorer la qualité des dialogues nationaux avec les gouvernements locaux et régionaux afin d'assurer une gouvernance multinationale efficace en matière de politique climatique et énergétique

- Les gouvernements nationaux doivent se concentrer davantage sur des mécanismes de consultation efficaces pour impliquer efficacement les gouvernements locaux et régionaux (GLR) dans la planification politique initiale des réponses climatiques et énergétiques afin d'assurer un meilleur alignement entre les besoins et priorités locaux et régionaux et les stratégies et plans nationaux.

- Le processus de révision des plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) offre une occasion parfaite de le faire et le CCRE recommande que les associations nationales représentant les municipalités et les régions soient intégrées à l'article 11 du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, lors de sa révision en 2024.
- Les gouvernements nationaux doivent viser des mécanismes de consultation active de la plus haute qualité, étayés par un large engagement des parties prenantes à travers des ateliers et des séminaires. Ils doivent s'assurer que les GLR sont impliqués tôt dans le processus et que tous les documents pertinents sont disponibles en temps opportun pour augmenter les chances de capturer les points de vue des GLR et éviter le «lavage du dialogue des GLR».
- L'objectif devrait être que les réunions de consultation régulières pendant le PNEC et le processus de révision de la politique nationale connexe deviennent des dialogues structurés permanents avec les gouvernements locaux et régionaux et leurs associations représentatives qui vivent au-delà de la révision actuelle du PNEC.
- Des dialogues nationaux de bonne qualité peuvent apporter une gouvernance multinationale efficace à la réponse européenne en matière de climat et d'énergie, facilitant une mise en œuvre harmonieuse de ces politiques grâce à l'adhésion locale des gouvernements locaux et régionaux et des citoyens à la transition vers la durabilité.
- Les institutions européennes devraient également établir un dialogue structuré de bonne qualité à leur niveau en ce qui concerne les politiques énergétiques et climatiques, y compris les associations de gouvernements locaux et régionaux, telles que le CCRE.



Recommandation 2.

Développer des initiatives spécifiques aux niveaux national et européen pour soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans leur rôle clé en tant que responsables de la mise en œuvre de l'action pour le climat et l'énergie

- Il existe un potentiel important pour accroître l'impact sur la réalisation des ambitions européennes en matière d'énergie et de climat en renforçant le soutien apporté aux gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre des actions en faveur du climat et de l'énergie. Cela permettrait de reconnaître pleinement le rôle clé que jouent les GLR dans la mise en œuvre des politiques climatiques et énergétiques, dans des domaines tels que la production, la distribution et la consommation d'énergie, le logement et l'aménagement du territoire.
- Les décideurs politiques européens et nationaux doivent être vigilants pour éviter que le programme en matière d'énergie et de climat ne progresse à deux vitesses: accorder une grande attention et un niveau élevé d'ambition aux niveaux européen et national, puis trop peu d'attention à ce qui se passe aux niveaux local et régional. Un soutien doit être apporté pour s'assurer que les GLR sont systématiquement intégrées dans tous les processus de prise de décision et les mécanismes de financement dans chaque pays.
- Un aspect clé de cette démarche consisterait à **envisager une action infranationale en matière de climat et d'énergie et à reconnaître officiellement les contributions des gouvernements locaux et régionaux à la réalisation des objectifs nationaux, dans l'esprit d'une planification ascendante.**
- Les politiques nationales devraient soutenir la mise en œuvre des actions des GLR en faveur du climat et de l'énergie par le biais d'activités telles que des engagements partagés, des rapports harmonisés, la mise en réseau et l'échange de pratiques locales et régionales.
- Les politiques nationales de soutien aux GLR devraient également être conçues pour accélérer les transitions durables, en particulier en aidant à surmonter les obstacles sociétaux et commerciaux dans la transition, tels que:
 - Acceptation citoyenne de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des industries vertes
 - Procédures complexes d'octroi de permis
 - Limites de l'infrastructure du réseau (par exemple, réseaux de distribution)
 - Stockage d'énergie
 - (insuffisant) Reconversion/ perfectionnement de la main-d'œuvre
- Une plus grande attention devrait être accordée au niveau européen à **l'identification et à la sensibilisation aux initiatives nationales efficaces pour aider les gouvernements locaux et régionaux à réaliser leurs ambitions au-delà de** la fourniture de financements. Cela deviendra de plus en plus pertinent avec la mise en œuvre de mesures concrètes du pacte vert pour l'Europe, qui ont un impact direct sur les gouvernements locaux et régionaux.
- L'UE devrait continuer à développer et à ajuster les politiques européennes en matière de climat et d'énergie en s'appuyant sur des politiques éprouvées et expérimentées au niveau (infranational), tout en laissant suffisamment de flexibilité aux gouvernements locaux et régionaux pour trouver les solutions les plus appropriées à leur contexte géographique, politique et socio-économique.

Recommandation 3.

Assurer un soutien financier suffisant pour permettre aux gouvernements locaux et régionaux de mettre en œuvre les politiques climatiques et énergétiques requises pour atteindre les objectifs 2030 et 2050.

- Les gouvernements nationaux et les institutions européennes devraient **accroître le soutien financier direct aux gouvernements locaux et régionaux** pour mettre en œuvre des interventions critiques liées au climat et à l'énergie qui correspondent au niveau de responsabilité et aux attentes de l'action au niveau local pour assurer les transitions énergétique et verte.
- Les gouvernements nationaux et les institutions européennes devraient **concevoir des instruments financiers adéquats en collaboration avec les gouvernements locaux et régionaux** (et les institutions financières publiques, telles que les banques de développement locales ou régionales) qui soutiennent la mobilisation de capitaux du secteur privé pour la mise en œuvre pratique des politiques climatiques et énergétiques.
- Les gouvernements nationaux et les institutions européennes devraient également **fournir aux gouvernements locaux et régionaux un cadre de gouvernance macroéconomique favorable** à l'investissement afin de garantir que les politiques à zéro émission nette puissent être mises en œuvre aux niveaux local et régional.
- Les **institutions européennes devraient se concentrer sur la faisabilité de l'agenda de la finance durable** (en particulier la taxonomie et la norme des obligations vertes de l'UE) pour permettre aux régions et aux municipalités de toutes tailles d'accéder aux marchés financiers et de capitaux afin d'assurer un financement suffisant pour la transition vers la durabilité. Les institutions européennes, en particulier la Banque européenne d'investissement, sont encouragées à explorer les possibilités d'accroître l'assistance technique aux gouvernements infranationaux et de combler les lacunes rurales-urbaines dans l'accès aux instruments financiers durables.
- Les gouvernements nationaux et les institutions européennes devraient également **accroître l'assistance technique aux gouvernements locaux et régionaux pour faciliter l'utilisation des fonds climatiques et des ressources financières de toutes provenances**, en renforçant le renforcement des capacités et les programmes de formation ciblés





Références



Tous les liens Web ont été accessibles pour la dernière fois le 15 octobre 2023.

Rapports et documents de prises de position

CCRE, 2022, «Les finances locales et la transition verte», Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), <https://localfinances-cemr.eu/>

CCRE, édition 2021, «Gouvernance territoriale, pouvoirs et réformes en Europe», Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), Rapport TERRI, <http://terri.cemr.eu/>

Cities Climate Finance Leadership Alliance (2021), *The State of Cities Climate Finance Part 1: The Landscape of Urban Climate Finance*, <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/the-state-of-cities-climate-finance>

Energy Cities, LIFE NECPlatform – Best practices, n.d., <https://energy-cities.eu/project/necplatform-best-practices/>

Energy Cities, LIFE NECPLATFORM, 2023, Rapport sur les bonnes pratiques et carte interactive des bonnes pratiques, https://energy-cities.eu/wp-content/uploads/2023/04/D2.1_Report-on-good-practices-and-interactive-good-practices-map_final.pdf

Energy Cities, LIFE NECPlatform, 2023, First Policy Brief – June 2023: Multilevel Governance in EU Energy and Climate Policy – First findings from NECPlatform, https://energy-cities.eu/wp-content/uploads/2023/06/NECPlatform_First-Policy-Brief_Formatted_Final.pdf

Energy Cities, LIFE PlanUp, 2019, Rapport sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance énergétique et climatique, https://energy-cities.eu/wp-content/uploads/2019/09/C7.4_Report-on-good-practices-in-energy-and-climate-governance_ENC.pdf

Fondation européenne pour le climat, LIFE PlanUp, 2021, Fit for Flop/55: Lessons from the National Energy and Climate Plans to achieve a climate-neutral Europe, https://cdn.webdoos.io/planup/CMW_PlanUp_fitfor55_EN_v04_WEB_pages.pdf

Comité européen des régions, 2023, étude «Local and regional authorities in the governance of the energy union», <https://cor.europa.eu/en/engage/studies?from=01/01/2023&to=01/01/2024>

Comité européen des régions, 2023, Une gouvernance multiniveaux pour le pacte vert. Vers la révision du règlement sur la gouvernance, projet d'avis COR-2023-00903-00-00-PAC-TRA, numéro d'avis: CDR 903/2023 <https://webapi2016.cor.europa.eu/v1/documents/cor-2023-00903-00-00-amrc-tra-en.docx/pdf>

Faber, Ricarda, D. Kocher et M. Duwe (2023), «Progress on the implementation of national Multilevel Climate and Energy Dialogues: Assessing Member States' own reporting. A preliminary assessment of the implementation of Article 11 of the EU's Governance Regulation». 4i-Série sur la gouvernance procédurale de TRACTION. Institut écologique, Berlin, <https://www.4i-traction.eu/outputs/progress-implementation-national-multilevel-climate-and-energy-dialogues-assessing-member>

Les PNEC définitifs 2019-2020 des États membres et le projet de PNEC mis à jour en 2023, disponibles en langue nationale et en anglais sur le site Web de la Commission européenne: https://commission.europa.eu/energy-climate-change-environment/implementation-eu-countries/energy-and-climate-governance-and-reporting/national-energy-and-climate-plans_en

OECD (2017), Investing in Climate, Investing in Growth, Éditions OCDE, Paris, DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264273528-en>

OECD (2021), «Classification of the Functions of Government (COFOG)», in Government at a Glance 2021, OECD Publishing, Paris, DOI: <https://doi.org/10.1787/95603f6f-en>

OCDE (2022), «Subnational government climate expenditure and revenue tracking in OECD and EU countries», OECD Regional Development Papers, n° 32, Éditions OCDE, Paris, DOI: <https://doi.org/10.1787/1e8016d4-en>



Cadre législatif UE

Règlement d'exécution (UE) 2022/2299 de la Commission du 15 novembre 2022 portant modalités d'application du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la structure, le format, les détails techniques et le processus des rapports d'avancement nationaux intégrés sur l'énergie et le climat

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R2299>

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions Le pacte vert pour l'Europe, COM/2019/640 final

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1588580774040&uri=CELEX%3A52019DC0640>

Commission européenne, 2022, Commission Notice on the Guidance to Member States for the update of the 2021-2030 national energy and climate plans, 29 décembre 2022, 2022/C 495/02

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ%3AJOC_2022_495_R_0002

Commission européenne, 2023, Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions Rapport sur l'état de l'union de l'énergie 2023 (conformément au règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et l'action pour le climat), COM(2023)650 final, 24-10-2023

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2023%3A650%3AFIN&qid=1698237100377>

Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, version en vigueur, version consolidée actuelle: 16/05/2023

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:02018R1999-20230516>

Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n ° 401/2009 et (UE) 2018/1999 («Loi européenne sur le climat»), JO L 243 du 9.7.2021

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32021R1119>



Annexe



Modèle de questionnaire d'enquête conjoint CCRE-CdR

Vers la révision du règlement Gouvernance

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE SUR «AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES DANS LA GOUVERNANCE DE L'UNION DE L'ÉNERGIE»

À PROPOS DE LA CONSULTATION

Ce questionnaire d'enquête en ligne vise à alimenter le rapport sur «Les collectivités territoriales dans la gouvernance de l'union de l'énergie», commandé par la Direction des travaux législatifs I – Unité B2 (commission ENVE) du Comité européen des régions (CdR) en collaboration avec le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE). Les deux organisations utiliseront les informations recueillies dans ce questionnaire pour façonner leurs positions politiques respectives sur la révision du règlement de gouvernance en recueillant des informations auprès des acteurs sur le terrain.

Le [pacte vert pour l'Europe](#), publié en 2019, fixe l'objectif pour l'Europe de devenir le premier continent neutre pour le climat d'ici 2050 et introduit plusieurs initiatives législatives et non législatives pour atteindre cet objectif politique. Cela signifie également l'alignement des initiatives existantes telles que le [paquet sur l'énergie propre](#), afin de garantir que le système énergétique européen réponde aux objectifs du pacte vert pour l'Europe.

La gouvernance de l'union de l'énergie et le [règlement sur l'action pour le climat \(UE\) 2018/1999](#), l'un des principaux piliers du paquet sur l'énergie propre, sont considérés comme le mécanisme central de mise en œuvre des politiques énergétiques de l'UE. Pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie, les États membres sont tenus d'établir des [plans nationaux en matière](#)

[d'énergie et de climat \(PNEC\)](#) (ou tout document équivalent en fonction du contexte national) et des **dialogues multiniveaux sur le climat et l'énergie (DMCE)**, conformément à l'article 11 du règlement. Les États membres ont soumis leurs PNEC en 2019 et travaillent actuellement à leur mise à jour. Ils seront soumis à la Commission européenne d'ici juin 2023.

Cependant, les premières versions des PNEC ainsi que les commentaires reçus par les membres du CdR ont mis en évidence des lacunes dans la mise en œuvre de l'article 11 susmentionné du règlement. Pour cette raison, le CdR a chargé Milieu Consulting srl de préparer une étude sur **le rôle des autorités locales et régionales (ARS) dans la gouvernance énergétique de l'UE afin d'évaluer:**

- **la mise en œuvre des DMCE et leur efficacité en termes d'engagement des ALR et des citoyens;**
- **le lien entre les PNEC et les plans infranationaux dans le même domaine;**
- **le lien entre les PNEC et les autres plans nationaux pertinents; et**
- **le lien entre la révision des PNEC et les instruments liés aux situations d'urgence tels que les plans de relance et de résilience et RePowerEU.**

Vous avez été sélectionné parmi les parties prenantes ciblées car vous pouvez potentiellement fournir des informations liées à la mise en œuvre du DMCE et du PNEC (ou des documents équivalents) dans votre État membre. Si vous avez des questions concernant l'enquête, veuillez contacter: enve@cor.europa.eu.

Nous vous prions de bien vouloir remplir le questionnaire avant le **2 juin 2023**.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe:

[Privacy statement Survey - LRAs in the Governance of the Energy Union_23_EU_languages_reduced.pdf](#)



Coordonnées et informations sur les parties prenantes

Veillez noter que les résultats seront rendus anonymes. Vos coordonnées ne seront utilisées que si le CdR a besoin d'informations supplémentaires sur vos réponses pour d'éventuelles meilleures pratiques ou entretiens.

* 1. Je donne ma contribution en tant que:

- Autorité/gouvernement national(e) Autorité/gouvernement régional(e)
- Autorité/gouvernement local(e)
- Association nationale des autorités locales et régionales
- Agence nationale de l'énergie
- Agence régionale de l'énergie
- Agence locale de l'énergie
- Autre

* 2. Pays d'origine:

- AT - Autriche
- BE - Belgique
- BG - Bulgarie
- HR - Croatie
- CY - Chypre
- CZ - Tchéquie
- DK - Danemark
- EE - Estonie
- FI - Finlande
- FR - France
- DE - Allemagne
- EL - Grèce
- HU - Hongrie
- IE - Irlande
- IT - Italie
- LV - Lettonie
- LT - Lituanie
- LU - Luxembourg

- MT - Malte
- NL - Pays-Bas
- PL - Pologne
- PT - Portugal
- RO - Roumanie
- SK - Slovaquie
- SI - Slovénie
- ES - Espagne
- SE - Suède

* 3.1. Prénom:

* 3.2. Nom:

* 3.3. E-mail:

* 3.4. Fonction/poste:

* 3.5. Nom de l'organisation:

*** 3.6. Contact avec le CdR:** (*plusieurs réponses possibles*)

- J'accepte d'être contacté par le CdR pour le suivi de cette enquête.
- J'accepte d'être contacté par le CdR sur les bonnes pratiques partagées à la question 28.
- Je souhaiterais recevoir le rapport sur «Les collectivités territoriales dans la gouvernance de l'union de l'énergie» lorsqu'il sera disponible.
- Je ne souhaite pas être contacté par le CdR et souhaite que mes réponses soient rendues anonymes avant d'être utilisées.

*** 4. Comment évaluez-vous la connaissance du Plan national pour l'énergie et le climat (PNEC) de votre État membre et de ses objectifs, au sein de votre organisation ou de votre administration?**

- Aucun: Nous ne sommes pas au courant de l'existence du PNEC. Médiocre: Très peu de personnes connaissent le PNEC ou sont au courant de ses objectifs.
- Passable: Nous sommes conscients de l'existence du PNEC et de ses objectifs, mais pas de la manière dont nous devrions être impliqués dans sa rédaction.
- Bon: Nous sommes conscients de l'existence du PNEC et de ses objectifs, et nous savons que nous devons être impliqués dans son élaboration par l'État membre.
- Je ne sais pas
- Autre

*** 5. Au sein de votre organisation ou administration, qui est chargé de coordonner les échanges avec l'autorité nationale, en ce qui concerne le PNEC?**

- Un département ou une zone spécifique (par ex. le département du développement durable, le département international, etc.) Une équipe, un groupe de travail ou un groupe de travail interministériel coordonné (composé de différents membres de l'équipe)
- Le plus haut niveau de prise de décision de l'organisation
- Personne/aucun expert, équipe ou unité spécifique
- Je ne sais pas
- Autre

A. Mise en œuvre du dialogue multinationale sur le climat et l'énergie (DMCE) et engagement des citoyens

L'objectif de cette section est d'évaluer l'état des dialogues multinationale sur le climat et l'énergie (DMCE) au niveau national, en se concentrant sur les mécanismes établis et sur le niveau d'engagement des autorités locales/régionales (ALR), des parties prenantes concernées et des citoyens dans le processus de consultation.

*** 6. Votre autorité nationale compétente a-t-elle mis en place un mécanisme permanent de DMCE ou de consultation sur le PNEC?**

- Oui
- En partie, il est actuellement en cours de développement
- Non
- Je ne sais pas

*** 7. Quelles parties prenantes sont impliquées dans la consultation liée au DCEM ou au PNEC?** (*plusieurs réponses possibles*)

- Autorités régionales
- Autorités locales
- Agences régionales de l'énergie
- Agences locales de l'énergie
- Associations de consommateurs
- Organisations commerciales/industrielles
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Citoyens
- Institutions de recherche et d'enseignement
- Autre
- Je ne sais pas

*** 8. Quel est le mécanisme utilisé par votre autorité nationale compétente dans la rédaction du PNEC pour consulter les autorités locales et régionales?** (*plusieurs réponses possibles*)

- Aucun: les ALR n'ont pas encore été consultées par l'autorité nationale.
- Consultation traditionnelle des parties prenantes: les ALR ont été impliquées par le biais de commentaires écrits ou d'un questionnaire en ligne.
- Plateformes ou comités de collaboration: les ALR ont participé à des réunions au cours desquelles des questions relatives à l'application de la loi et à la stratégie de transition énergétique ont été identifiées et discutées, et de nouveaux objectifs ont été fixés.



- Plans et stratégies régionaux: les ALR ont contribué à la stratégie nationale avec des plans régionaux/locaux, sous la coordination ou avec le soutien de l'autorité nationale
- Organisation d'événements: les ALR ont participé à des ateliers, des séminaires, des tables rondes, etc. Entretiens
- Réunions officielles
- Je ne sais pas

*** 9. À quel stade du processus de préparation du PNEC le DMCE ou la consultation ont-ils effectués? (plusieurs réponses possibles)**

- Précoce: phase préparatoire/brainstorming
- À mi-chemin: lorsqu'une première ébauche du PNEC est disponible
- Avancé: lorsque le PNEC est presque finalisé
- Autre
- Je ne sais pas

*** 10. Comment évalueriez-vous la qualité du DMCE ou du processus de consultation?**

- Excellent
- Satisfaisant
- Médiocre
- Très médiocre
- Je ne sais pas

*** 11. Pensez-vous que les contributions des ALR au PNEC ont été prises en compte?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*** 12. Votre administration/organisation a-t-elle connu un changement (progrès, revers) dans son implication actuelle dans les mécanismes de révision du PNEC, par rapport à ce qui s'est passé avec le premier projet en 2018-19?**

- Identique au passé
- Implication plus forte dans la phase de révision
- Implication plus faible à la phase de révision
- Je ne sais pas

*** 13. Quels mécanismes ont été utilisés au niveau national pour impliquer les citoyens dans le processus de conception et de mise en œuvre du PNEC? (plusieurs réponses possibles)**

- Consultation publique avec tous les types de parties prenantes
- Conférences
- Réunions avec des groupes d'intérêt
- Ateliers
- Entretiens
- Enquêtes/Recherches d'opinion
- Groupes de citoyens
- Cabines de rue
- Publication d'informations en ligne, sans publicité supplémentaire
- Autre
- Aucune implication
- Je ne sais pas

*** 14. Les citoyens ont-ils été informés/consultés sur les implications locales de la mise en œuvre du PNEC?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*** 15. Comment évalueriez-vous la mise en œuvre de la consultation liée au DMCE ou au PNEC en termes d'engagement des citoyens?**

- Excellent
- Satisfaisant
- Médiocre
- Très médiocre
- Je ne sais pas



8. Relation entre les PNEC et les plans infranationaux

L'objectif de cette section est d'évaluer: le lien entre le PNEC et d'autres plans infranationaux, tels que les plans climatiques et énergétiques locaux et/ou régionaux; les conflits potentiels entre le gouvernement national et les ALR; et l'existence d'outils de soutien pour la mise en œuvre des mesures du PNEC au niveau local ou régional.

*** 16. Le PNEC de votre État membre prend-il en compte la planification infranationale de l'énergie et du climat comme base du plan national (planification ascendante)?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*** 17. Comment évalueriez-vous le lien entre le PNEC dans votre État membre et les plans infranationaux?**

- Excellent
- Satisfaisant
- Médiocre
- Très médiocre
- Je ne sais pas

*** 18. Y a-t-il un conflit entre le gouvernement national et les ALR en ce qui concerne l'application du PNEC?**

- Oui, uniquement au niveau politique
- Oui, et, par conséquent, une action en justice a été engagée par l'autorité locale/régionale compétente
- Non
- Je ne sais pas

*** 19. Les objectifs nationaux sont-ils traduits en objectifs infranationaux?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*** 20. Le PNEC de votre État membre prévoit-il un système de signalement par les ALR?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*** 21. Le PNEC de votre État membre apporte-t-il un soutien à la mise en œuvre, au niveau local ou régional, des mesures incluses dans le plan?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*** 22. Considérez la déclaration suivante: «Dans le cadre des politiques nationales existantes en matière de climat et d'énergie, les ressources financières allouées aux ALR correspondent aux responsabilités du niveau local pour atteindre les objectifs». Comment répondriez-vous à cette déclaration?**

- Tout à fait en désaccord
- Pas d'accord
- D'accord
- Tout à fait d'accord
- Je ne sais pas



C. Lien entre les PNEC et les autres plans nationaux

Cette section se concentre sur le lien entre le PNEC et d'autres plans nationaux, tels que la stratégie nationale d'adaptation et/ou le plan national d'adaptation.

*** 23. Le PNEC de votre État membre était-il lié à d'autres plans couvrant d'autres secteurs du pacte vert pour l'Europe et des objectifs de développement durable (ODD)?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*** 24. Comment évalueriez-vous le lien entre le PNEC et les autres plans nationaux?**

- Excellent
- Satisfaisant
- Médiocre
- Très médiocre
- Je ne sais pas

D. Lien entre la révision des PNEC et les instruments liés à l'urgence

Cette section se concentre sur le lien entre la révision du PNEC et les instruments liés aux situations d'urgence, tels que le plan national pour la reprise et la résilience et le RePowerEU.

*** 25. La révision du PNEC dans votre État membre est-elle liée au plan national pour la reprise et la résilience?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*** 26. La révision du PNEC dans votre État membre est-elle liée à la mise en œuvre de RePowerEU?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Remarques finales

L'objectif de cette section est de recueillir votre point de vue personnel sur la conception des PNEC dans les États membres, ainsi que de partager des exemples de bonnes pratiques concernant la participation des ALR à la gouvernance du PNEC dans votre État membre.

*** 27. Pensez-vous que le PNEC de votre État membre devrait être étendu à d'autres domaines d'action du pacte vert pour l'Europe?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*** 28. Avez-vous des exemples de bonnes pratiques à partager concernant l'implication des ALR dans la gouvernance du PNEC dans votre État membre?**

*** 28.1. J'accepte d'être contacté par le CdR sur les bonnes pratiques partagées.**

- Oui
- Non

*** 29. N'hésitez pas à ajouter dans l'encadré ci-dessous d'autres commentaires et observations pertinents qui peuvent aider à améliorer la mise en œuvre de la politique de l'UE.**





Notes

1 Plan stratégique 2020-2023 d'ONU-Habitat, https://unhabitat.org/sites/default/files/documents/2019-09/strategic_plan_2020-2023.pdf

2 <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/7596823/KS-01-16-691-EN-N.pdf>

3 https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/themes/urban-development_en

4 https://www.oecd-ilibrary.org/urban-rural-and-regional-development/making-the-most-of-public-investment-to-address-regional-inequalities-megatrends-and-future-shocks_8a1fb523-en

5 <https://cor.europa.eu/en/about/Pages/default.aspx>

6 Le paquet « Fit for 55 » est un ensemble de propositions visant à réviser et à mettre à jour la législation de l'UE et à mettre en œuvre de nouvelles initiatives dans le but de garantir que les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie et de transport sont conformes à son ambition 2030 et à son objectif 2050 d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Il consiste à adapter la législation existante en matière de climat et d'énergie pour atteindre le nouvel objectif de l'UE d'une réduction minimale de 55 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 1990. Les objectifs proposés ont été en outre soulevés dans le cadre du paquet REPowerEU en réaction à l'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie et à la militarisation subséquente de son approvisionnement énergétique en Europe.

7 Le projet NECPlatform financé dans le cadre du programme LIFE vise à aider six États membres de l'UE (Bulgarie, Croatie, France, Italie, Portugal et Roumanie) à mettre en place et à gérer des plateformes permanentes de dialogue multinationale sur le climat et l'énergie (DMCE), en les aidant à se conformer à l'article 11 du règlement sur la gouvernance en favorisant l'intégration verticale et horizontale des politiques énergétiques et climatiques. Plus d'informations: Financement et appels d'offres (europa.eu), <https://energy-cities.eu/project/life-necplatform/>.

8 D'ici le 15 mars 2023, les États membres devaient faire rapport pour la première fois de manière intégrée sur leurs progrès dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) 2020 couvrant la période 2021-2030. Ce rapport couvrait les progrès accomplis dans la réalisation de leurs cibles, objectifs et contributions dans les cinq dimensions de l'union de l'énergie, y compris en ce qui concerne les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre, ainsi que la mise en œuvre ou la modification des politiques et mesures des États membres et leur financement.

9 Comité européen des régions (CdR), septembre 2023, étude « Les collectivités territoriales dans la gouvernance de l'union de l'énergie », disponible sur la page Études du CdR: <https://cor.europa.eu/en/engage/studies?from=01/01/2023&to=01/01/2024>

10 Belgique, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Ukraine.

11 Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Tchéquie, Danemark, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Israël, Italie, Lettonie, Moldavie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Espagne, Suède, Ukraine, Royaume-Uni.

12 D'autres travaux du CCRE sur la gouvernance multinationale comprennent, par exemple, le rapport TERRI (2021) et le rapport sur les finances locales et la transition verte (2022).

13 22 personnes ayant répondu à l'enquête proviennent de 22 associations membres du CCRE situées dans 20 pays puisque 2 associations sont belges et 2 danoises.

14 Les régions géographiques ont été répertoriées selon le système de classification des pays européens des Nations Unies en utilisant la référence des Nations Unies: <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>.

15 La révision législative découle du paquet « Fit for 55 ». Un élément clé du paquet « Fit for 55 » est la révision de la directive sur les énergies renouvelables (RED II) pour aider l'UE à atteindre le nouvel objectif de 55 % de GES. À cet égard, lors de sa session plénière du 12 septembre 2023, le Parlement européen a voté une importante résolution législative: https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0303_EN.html

16 Pour cette question, 7 répondants ont répondu « Je ne sais pas », ils sont donc considérés comme des non-répondants à cette question. Les pourcentages sont donc calculés sur la base de ceux qui ont pu répondre soit un total de 17 associations membres du CCRE.

17 Document de travail des services de la Commission « Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat accompagnant le rapport 2023 sur l'état de l'union de l'énergie », SWD/2023/646 final: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=SWD%3A2023%3A646%3AFIN&qid=1698236844015>

18 Les États membres de l'UE devaient soumettre leurs projets de PNEC actualisés à la Commission d'ici le 30 juin 2023, conformément à l'article 14 du règlement sur la gouvernance. Au 30 septembre 2023, seuls 15 des 27 États membres avaient soumis leurs projets de mises à jour du PNEC pour 2023 à la Commission européenne. La Tchéquie et Malte ont soumis leur projet en octobre 2023.



19 En 2018-19, les Pays-Bas ont utilisé leur accord sur le climat (l'équivalent néerlandais d'un dialogue à plusieurs niveaux sur le climat et l'énergie) pour impliquer les GLR, les organisations de la société civile et toutes les parties prenantes dans la co-définition des éléments clés de son PNEC, tels que son objectif de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 de -55 % et la manière dont les réductions d'émissions seraient réparties et réalisées dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernance.

20 Source d'information: <https://eu-mayors.ec.europa.eu/en/revision-of-national-energy-and-climate-plans-in-europe-why-it-matters-for-cities>

21 Plus d'informations sont disponibles ici: <https://www.lca.org.mt/event/discussing-the-national-energy-and-climate-plan-for-malta-and-the-way-forward-to-join-the-covenant-of-mayors/>

22 Un article d'actualité est disponible sur le site Web de ZMOS à l'adresse <https://www.zmos.si/izveden-posvet-zmos-na-temo-posodobitve-nepn/> (disponible en slovène uniquement).

23 Décarbonation, efficacité énergétique, sécurité énergétique, marché intérieur de l'énergie, recherche, innovation et compétitivité.

24 <https://www.imf.org/en/Publications/fandd/issues/2021/09/infographic-series-net-zero-2050-IEA-report>

25 https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/energy-and-green-deal_en

26 <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/en/sheet/45/internal-energy-market>

27 Décret-loi n° 15/2022, du 14 janvier.

28 OCDE (2017), Investing in Climate, Investing in Growth, Editions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264273528-en>.

29 Rapport d'analyse d'impact du document de travail des services de la Commission, SWD(2021) 621 final.

30 McKinsey & Company, How the European Union could achieve net-zero emissions at net-zero cost, 2020.

31 Pour plus d'informations sur la CFAP, reportez-vous à la section 5.1.2 ultérieure.

32 Les données ne sont pas disponibles pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Géorgie, le Kosovo, Malte, le Monténégro, la Moldavie, la République de Macédoine du Nord, la Serbie et l'Ukraine.

33 La taxonomie de l'UE pour les activités durables est conçue pour soutenir la transformation de l'économie de l'UE afin d'atteindre ses objectifs du pacte vert pour l'Europe, y compris l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050. En tant qu'outil de classification, il établit un cadre de classification précis à l'échelle de l'UE pour identifier les activités économiques et les investissements qui peuvent être traités comme durables sur le plan environnemental.

34 TEG (2020), Taxonomy: Final report of the Technical Expert Group on Sustainable Finance, https://finance.ec.europa.eu/system/files/2020-03/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy_en.pdf

35 OCDE (2021), Coup d'œil sur le gouvernement 2021, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/1c258f55-en> (voir annexe C, tableau C.1)

36 Les données de premier niveau sur les dépenses de la CFAP ne sont pas disponibles pour le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Turquie.

37 Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 relatif à l'établissement d'un cadre pour faciliter les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32020R0852>

38 OCDE (2022), "Subnational government climate expenditure and revenue tracking in OECD and EU Countries", OECD Regional Development Papers, n° 32, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/1e8016d4-en>

39 La baisse de 2015 à 2016 a été observée dans 23 pays sur 29, y compris de fortes baisses en Hongrie, en Lettonie, en Slovaquie et en Tchéquie.

40 Pour l'Autriche et l'Allemagne, il n'y a que les données générales sans détails de la répartition entre local, étatique et central; par conséquent, ces deux pays ne sont pas pris en compte dans ces graphiques.

41 Pour plus d'informations, consultez le rapport de l'académie de formation du CCRE sur la finance durable: <https://www.ccre.org/bibliotheques/getFile/efc2f-7f9ae465f19770d61b5b0552d78bfdc5921>



Résumé
exécutif

1 Introduction

2 Gouvernance multiniveaux dans
les politiques climatiques et
énergétiques de l'Europe

3 Bonnes pratiques nationales pour
soutenir les GLR dans la mise en
œuvre des cinq dimensions des PNEC

4 Le rôle des gouvernements locaux et
régionaux dans le financement des
politiques énergétiques et climatiques

5 Conclusions et
recommandations

Références

Annexe



CCRE-CEMR

Conseil des Communes et Régions d'Europe

Council of European Municipalities and Regions

1 Square de Meeûs B - 1000 Brussels



L'Europe
locale & régionale